26.0.6.
78/3/20

LE RAPPORT SECRET

DE

KARATHÉODORY PACHA

Mod
B 2485r

BERTRAND BAREILLES

LE RAPPORT SECRET SUR LE CONGRÈS DE BERLIN

ADRESSÉ A LA S. PORTE

PAR

KARATHÉODORY PACHA

PREMIER PLÉNIPOTENTIAIRE OTTOMAN

159975
15/3/21

ÉDITIONS BOSSARD

43, RUE MADAME, 43

PARIS

1919

Copyright by BERTRAND BAREILLES, 1919.

LA DIPLOMATIE TURCO-PHANARIOTE

Un simple hasard m'a permis de prendre copie sur le texte original d'un rapport secret adressé à la Porte par Carathéodory pacha qui prit part, en 1878, comme plénipotentiaire ottoman, aux conférences du Congrès de Berlin. La brève analyse que j'en ai donné dans mon ouvrage : *Les Turcs*, a éveillé une si vive curiosité que je crois devoir, pour la satisfaire pleinement, en publier le texte complet. Des publicistes autorisés l'ont déclaré d'un intérêt capital. Il joint aussi incontestablement celui de l'opportunité ; car les faits qu'il met en pleine lumière ont été, par leurs conséquences, les plus importants de l'histoire de la seconde moitié du siècle dernier. Tous les événements politiques survenus depuis et qui sont à l'origine du grand cataclysme

européen s'y rattachent intimement, découlant tous de l'œuvre néfaste accomplie au Congrès de Berlin que présida l'autoritaire chancelier de fer. On verra, dans ces pages écrites sous l'impression de souvenirs encore frais, de quelle façon le représentant de la nouvelle Allemagne, issue des traités de Prague et de Francfort, sut asservir le monde civilisé à ses intrigues et à ses desseins.

Carathéodory pacha, Grec de naissance et de religion, dut l'honneur d'y représenter la Turquie à ses capacités et aussi à la circonstance qu'il occupait alors le poste d'ambassadeur à Londres. On peut dire de lui qu'il fut le dernier diplomate *raya* qui aura mis son savoir au service de la politique ottomane, et le dernier représentant d'une tradition vieille de deux siècles (1). Jusqu'aux premiers jours de la Révo-

---

(1) La Porte n'avait pas été heureuse dans le choix de ses plénipotentiaires. Tandis qu'elle aurait dû faire défendre sa cause par des Ottomans de grande envergure, elle l'avait remise à des agents de second ordre et qui, de plus, pour des raisons diverses, ne pouvaient obtenir l'influence au Congrès. L'un, Carathéodory, chef de la mission, était Hellène de race et de religion, l'autre Méhémet Ali Prussien d'origine et renégat ; le troisième, Sadoullah, insignifiant. Il y avait là, et nous le savions tous, un calcul singulier de psychologie turque : on avait éprouvé à Constantinople la plus vive répugnance à compromettre un grand personnage de l'Islam dans une négociation qui, tout en atténuant

lution grecque, en 1821, la Porte employait des Phanariotes dans ses rapports diplomatiques avec les ambassadeurs des nations européennes. Le Phanar est un quartier de Stamboul, baigné par la Corne-d'Or, et entièrement peuplé de Grecs, de prêtres et de moines. C'est au Phanar que le patriarche œcuménique et son synode établirent leur résidence, après qu'ils eurent été successivement chassés du voisinage de Sainte-Sophie, *la Grande Église*, et du quartier des *Saints-Apôtres*, dont les églises furent converties en mosquées. Les Phanariotes appelés au service ottoman prenaient le titre de *Divan Terdjumani* dont nous avons fait drogman. Ils en étaient les interprètes, les secrétaires et les conseillers. On comp-

---

les clauses de San-Stefano, consacrerait, une fois de plus, des empiétements sur les domaines et sur la souveraineté du Sultan. On préférait donc laisser la responsabilité à un *raya*, en se flattant qne les cours chrétiennes prendraient cette nomination comme un acte de déférence. Or, rien n'était plus loin de leur pensée. Elles n'ignoraient pas qu'à Stamboul un chrétien n'a jamais qu'une position subalterne, et que la direction réelle des affaires n'appartient qu'aux musulmans. Carathéodory, dont nul ne méconnaissait assurément la haute intelligence, le loyal caractère, l'instruction très étendue et les mérites de diplomate et d'écrivain, n'en était pas moins un ministre transitoire et un pacha de circonstance, et, comme tel, malgré ses rares talents et ses laborieux efforts, demeurait sans action sur la haute Assemblée (Comte Charles de Mouy, ambassadeur de France, Plon-Nourrit, 1909.)

tait aussi un drogman de la flotte, mais ce dernier emploi n'était que l'étape obligatoire qui acheminait le titulaire au grand drogmanat. Parmi eux étaient pris, depuis qu'avaient été mis à mort, au château des Sept-Tours, les derniers survivants de la dynastie nationale des Brancovan, les hospodars de Valachie et de Moldavie. Le drogman du Divan relevait d'un dignitaire, le Réis-Effendi, chargé spécialement des affaires des Européens et qui n'était lui-même qu'un domestique du grand vizir. La vieille administration turque n'était qu'une hiérarchie d'esclaves et de domestiques.

Le drogman phanariote servait d'intermédiaire entre la Porte et les représentants de la chrétienté ou, pour mieux dire, entre le monde occidental et la mystérieuse Turquie, alors plus fermée qu'elle ne l'a été de nos jours. Le Turc se faisait une loi d'ignorer la chrétienté et il ne pensait point qu'il lui fût utile d'établir des rapports avec une humanité qu'il méprisait. Il n'y entretenait aucun ambassadeur, et, en temps de guerre, il incarcérait au château des Sept-Tours ceux qu'il tolérait chez lui. Le Turc n'avait en Europe aucun intérêt à ménager, ni commerce, ni nationaux à protéger. L'Europe, c'était la terre de l'Infidélitê, le *Dar-ul-Harp* où il n'allait que pour y porter ses armes. Telle était la force

des préjugés qu'il ne pouvait, sans encourir l'anathème, entretenir avec l'*infidèle* aucune espèce de relation, à moins qu'il ne fût sujet *raya*, c'est-à-dire esclave. Pour savoir à quel degré d'abaissement était réduit ce dernier, il suffit de dire que le *sou-bachi*, commis à sa surveillance, ne prenait rang qu'après tous les autres agents de l'administration, et à tel point ses fonctions étaient méprisées qu'il les considérait lui-même comme une disgrâce. C'est donc pour ne pas compromettre la dignité de son turban que le Reis-effendi se servait d'un chrétien, dans ses relations avec les Européens, outre que son ignorance le lui rendait indispensable. La classe élevée ne se distinguait, en ce temps-là, que par une connaissance plus ou moins approfondie des lois sacrées. Les lettrés apprenaient un peu de persan, les ulémas un peu d'arabe, mais s'interdisaient toute notion de science pratique. Si bien qu'en 1770 les membres du Divan refusaient de croire que des navires russes de la Baltique avaient pénétré dans la Méditerranée qu'ils appellent *mer Blanche*. Mais, lorsqu'ils apprirent que leur flotte, surprise à Tchechmé, avait été brûlée par l'amiral Orloff, ils portèrent aux nues l'art divinatoire de l'ambassadeur français qui les avait inutilement prévenus. Vers ce temps-là le représentant de

Moustafa III se présentait aux conférences de Fockchani avec une traduction de l'Évangile, croyant que ce livre renfermait toute la science des Européens, par analogie avec le Coran qui est la règle suprême du Musulman.

Le Drogmanat, en tant qu'institution officielle, remonte au XVIIe siècle. Le premier drogman fut Panayot Nikoussios, fils d'un pelletier originaire de l'île de Chio. Son père lui fit donner une éducation soignée pour l'époque. A Padoue, il apprit le latin, l'italien, la philosophie, les mathématiques et l'astronomie. Au Phanar, le grec, le persan, l'arabe et le turc. Il entra d'abord au service de l'internonce apostolique en qualité d'interprète ; puis, s'étant insinué dans les bonnes grâces du grand vizir Mehmed Kupruli, il lui dit un jour combien les Turcs étaient imprudents de s'en rapporter aux étrangers du soin de traduire les pièces qui les concernaient. Cet avis ayant été goûté, le grand vizir l'appela aussitôt au service du Divan. Dans ce nouvel emploi, Panayot fit preuve non seulement de talent, mais d'un dévouement absolu aux intérêts qui lui étaient confiés. Il contribua, par ses conseils, à raffermir la domination du Croissant dans la mer Égée par l'annexion de l'île de Crète et la ruine de l'influence italienne dans la Méditerranée.

Ce succès lui valut le titre de *Divan Terdjiman*, ce qui faisait de lui une façon de ministre des Affaires étrangères. Les quelques améliorations que les Kuprulis venaient tout récemment d'apporter au régime atroce des rayas avaient préparé les esprits à cette innovation introduite dans le rouage administratif. Au fond, ce n'était là qu'un retour à une tradition qui remontait à l'origine de la dynastie où tous les emplois de la plume étaient abandonnés aux chrétiens. Moustafa Kupruli avait édicté un *Nizam-Djedid* qui enjoignait aux gouverneurs des provinces de ne prélever sur les sujets rayas que le seul impôt de capitation. Il abolissait la loi du *Devchurmé*, par laquelle chaque famille chrétienne était tenue de céder au sultan un enfant mâle sur trois pour être incorporé dans le corps des janissaires. Le quartier du Phanar bénéficia particulièrement de ces heureuses dispositions. A cette époque, le Grec n'était pas moins ignorant que le Turc dont il ne se distinguait que par la couleur du vêtement et par les stigmates d'un abaissement qui lui enlevaient toute personnalité. La perspective qui désormais s'offrait à son ambition d'arriver aux honneurs du drogmanat le disposa à apprendre les langues européennes, l'italien d'abord, alors seul en usage dans les chancelleries du Levant, puis le français. Il joignait à

une connaissance suffisante des affaires de l'Occident, celle qu'il avait des mœurs locales et des intrigues du sérail. Les Mavrocordato, les Soutzo, les Mourouzi parlaient facilement plusieurs langues et étaient versés dans la littérature orientale. Dans ce poste, ils ne rendaient pas que des services à leurs maîtres, mais aux étrangers qui eurent occasion de se louer de leurs bonnes dispositions. « Habitués dès leur enfance avec les Turcs, connaissant leur langue et leurs préjugés, il était rare, écrit Fontanier, que les drogmans ne fissent adopter les mesures qu'ils proposaient. » C'est vers le drogmanat que gravitaient les ambitions du Phanar, c'est sur le crédit du *Grand Drogman* que s'appuyait la politique du patriarche œcuménique. « Le Grec au service turc, écrit l'historien Papparigopoulo, fut parfois utile à la nation, mais seulement dans les circonstances où ses intérêts s'accordaient avec ceux de la Porte. » Il aurait pu ajouter — et la remarque a déjà été faite — qu'il fut l'un des plus actifs instruments de tyrannie entre les mains de ses maîtres. Ajoutons cependant que c'est au Phanariote et à sa culture que le Grec moderne doit d'avoir pris conscience de lui-même. C'est par le Phanariote qu'il a connu la science et les usages de l'Occident. La première société athénienne po-

licée se compossit de familles venues de Constantinople, de Bucharest, de Marseille, de Livourne, de Manchester et d'Odessa.

Ses fonctions, le drogman les exploitait au mieux de ses intérêts, comme bien on pense. Tel était d'ailleurs l'usage dans ce pays où les employés de tous grades achetaient leurs emplois et n'arrivaient à s'y maintenir qu'en distribuant force présents. Toutes les charges des pachaliks se vendaient au plus offrant. Le sultan vivait lui-même des cadeaux qu'il recevait. Les profits attachés à sa dignité permettaient au Phanariote de mener dans son Yali du Bosphore la fastueuse existence d'un patricien du Bas-Empire. Il y vivait avec son épouse, la *Despina*, entouré d'esclaves et d'adulateurs. Son titre de bey lui donnait le droit, hautement apprécié, de porter des babouches jaunes et un turban de cachemire à la tête. Lui seul, parmi les *rayas*, jouissait du privilège de traverser les rues de Stamboul à cheval, suivi de quatre *tchoadars* coiffés d'énormes bonnets fourrés. Le moment venu, il empruntait aux *Sarafs* de Galata la somme nécessaire pour acheter le droit de gouverner les provinces danubiennes sous le titre de Hospodar. Il ne les gouvernait jamais bien longtemps, deux ou trois ans au plus ; car l'un des Hospodars s'étant avisé d'aug-

menter, à son avènement, le tribut payé à la Porte, les Turcs imaginèrent de les changer le plus fréquemment possible, afin de multiplier les occasions d'accroître leurs revenus.

Ils rédigeaient les pièces diplomatiques destinées aux cabinets européens en les adaptant à leur esprit, en parlant le langage qu'ils entendaient. Au courant de leur politique, de leurs préjugés, de leurs goûts, ils présentaient invariablement les choses d'une manière satisfaisante. Le Levantin se distingue par son aptitude spéciale à deviner le caractère des personnes auxquelles il a affaire. Souple et pénétrant par atavique nécessité et par cet instinct qu'il partage avec l'animal faible et traqué qui le porte à opposer la ruse à la force, il s'adapte sans effort aux circonstances les plus diverses. Ces manifestations protocolaires n'ont pas peu contribué à rendre supportables les rapports de l'Occident avec la Turquie. C'est ce qui a fait dire à Machiavel que « pour apprendre la politique il faut vivre à Constantinople ». Seul le drogman portait la parole au nom du gouvernement qu'il représentait, et les agents diplomatiques ne voyaient que lui. Si subtil fut leur savoir-faire, si efficaces furent les moyens employés, toujours les mêmes, que l'Empire ottoman put, sans dégâts ni dommages, traverser la

tempête qui bouleversa l'Europe au début du XIXe siècle et dans laquelle, plus d'une fois, faillit sombrer sa fortune.

Depuis Catherine II l'opinion européenne s'était habituée à l'idée d'une solution radicale de la question d'Orient par l'expulsion des Turcs en Asie. Elle était conseillée, souhaitée par tout ce que le corps consulaire français comptait alors d'hommes éclairés et expérimentés. Les consuls Félix Beaujour, Guys et Fontanier ont écrit sur ce thème passionnant des pages définitives. En attendant que fût érigé en dogme le principe de l'intégrité de l'Empire ottoman, la diplomatie du Divan manœuvra de si habile façon qu'elle déjoua tour à tour les plans de la Russie qui aurait bien voulu établir son hégémonie sur l'Orient ; ceux de la France et de l'Angleterre qui se disputaient une influence toujours précaire. Très habilement, la Porte sut les opposer entre elles, tantôt penchant pour l'une, tantôt pour l'autre, suivant les besoins du moment. Pour contrecarrer l'influence française, la Russie et l'Angleterre ne cessaient de la harceler d'offres et de demandes. La Porte acceptait tout, promettait beaucoup, mais ne se livrait jamais. Plus effrayés que flattés par cet empressement, les membres du Divan se défiaient du monde chrétien en général, en qui leurs pré-

jugés ne laissaient voir qu'un ennemi de leur foi. Le monde chrétien, ils ne le voyaient qu'à travers les hallucinations d'un fanatisme aveugle qu'exaspérait le sentiment encore confus des dangers que le voisinage d'une Europe entreprenante faisait courir à leur pays. Cet état d'esprit a, de tout temps, dirigé leurs actes, en dépit des apparences, et l'on peut affirmer avec assurance qu'à aucun moment de sa curieuse histoire, nulle puissance n'a pu se flatter d'avoir joui d'un crédit complet dans ses conseils. La Turquie n'a jamais cédé qu'aux suggestions qui étàient ou conformes à ce qu'elle croyait son intérêt ou à ses vues particulières.

Aussi vit-on cette chose inouïe que, tandis que s'écroulaient la Pologne en 1772, la Prusse en 1806, puis le grandiose édifice napoléonien, l'Empire des Osmanlis, qui n'était, somme toute, qu'un organisme asiatique fondé sur l'esclavage du chrétien, un foyer d'anarchie et d'oppression, sut résister, non seulement à tous les assauts, mais se servir bientôt de ces mêmes puissances qui avaient escompté sa dissolution, qu'elles croyaient prochaine, pour consolider son pouvoir théocratique « sur les deux continents et les deux mers ».

Les services rendus à la Porte par la politique du

Phanar purent être appréciés à leur juste valeur, au cours de la Révolution grecque. Soupçonnés d'avoir par leurs intrigues favorisé ce mouvement, les notables Phanariotes furent les uns décapités, les autres exilés ou mis à l'écart. Mais, du même coup, les Turcs se virent privés de leurs conseillers ordinaires et, faute d'expérience et de savoir, ils accumulèrent bévues sur maladresses. Le spectacle fut pittoresque de voir ces dignitaires enturbannés et encore barbares aux prises avec les représentants des Puissances. La courageuse résistance des Grecs ayant fini par gagner les sympathies de l'Europe, en juillet 1827, un traité était signé à Londres, par lequel la France, l'Angleterre et la Russie s'engageaient à imposer au Divan leur médiation et la cessation des hostilités. Surpris de cette intervention, à laquelle aucun précédent ne les avait encore accoutumés, ils se répandaient en invectives et en mots de colère. Aux sollicitations qui lui étaient adressées de faire des concessions aux rebelles, le Réis-effendi répondait : « Que vous importent nos rayas ? De quoi vous mêlez-vous ? Vous les défendez parce qu'ils sont des *Ghiaours* comme vous. » Aux notes de l'ambassadeur, il opposait une fin de non-recevoir basée sur la loi de Chéri. « Votre intervention, faisait-il observer, ressemble à l'immixtion d'un étran-

ger dans les affaires d'un harem turc, immixtion que notre loi sacrée ne permet point. Les chrétiens ont des institutions qu'ils peuvent modifier à leur gré, tandis que celles de l'État sublime sont sacrées et immuables. » Ce dignitaire de la Porte, en ces quelques mots, entrait pour une fois dans le cœur de la question. Ce fut l'un des rares cas où l'on vit un diplomate turc dire toute sa pensée. Mais c'était là un Turc de la vieille Turquie, d'une Turquie encore naïvement imbue du sentiment d'une supériorité surnaturelle. Un jour, l'ambassadeur Guilleminot lui envoyait une note par son drogman. Lorsqu'il se fut enquis du contenu de la pièce, il déclara qu'il ne voulait pas la recevoir. Le drogman insistant et le Turc s'obstinant, il la déposa sur le Divan en disant qu'il était libre d'y faire telle réponse qu'il voudrait. Mais à peine avait-il passé la porte qu'un valet du Réis-effendi se présentait chez lui et jetait le papier dans le vestibule, puis s'enfuyait à toutes jambes.

Le foudroyant et imprévu avertissement de Navarin les rappela au sentiment des réalités. Les graves dignitaires de la Porte durent se mettre à l'école du Phanar. On doit reconnaître qu'ils y firent, en peu de temps, d'étonnants progrès. Ils eurent vite fait de s'assimiler les trucs et les ficelles d'un

métier dédaigné jusqu'alors et qu'ils n'avaient jamais eu occasion d'exercer qu'entre eux et dans leurs affaires privées. Les qualités de ruse et de finesse, qui sont dans leur manière, ils les perfectionnèrent par un exercice quotidien, et par tout ce que l'instinct de conservation pouvait y ajouter de subtilité, en raison de la nécessité où ils étaient de conjurer par la diplomatie les ennuis d'une insolente immixtion que ne justifiait que trop l'état d'anarchie du pays ottoman. Ils usèrent à jet continu de l'équivoque et de la mystification ; gagner du temps fut aussi leur grand art et les moyens dilatoires n'eurent pas de secret pour eux. Ils prirent surtout un malin plaisir à abuser de l'ignorance de l'étranger, car, si paradoxal que cela puisse paraître, l'Oriental connaît mieux les Européens que ceux-ci ne connaissent l'Oriental.

L'auteur de cette évolution fut le fameux Réschid pacha. En 1832, il remplissait les fonctions de Référendaire à la Porte où il s'était fait remarquer par une grande souplesse d'esprit et la connaissance de la langue française. A ce moment, la Turquie traversait une crise mortelle. A la Révolution grecque avait succédé la révolte du Vali d'Égypte, le génial Mehmed Ali pacha, ci-devant marchand de tabac à Cavalla. En 1824, le sultan Mahmoud avait dû lui céder

le vilayet de Morée, à condition qu'il se chargerait de réduire les Grecs. Ce fait devait entraîner des conséquences très importantes et influer sur les destinées de ces deux hommes. En 1834, Réschid était envoyé en mission extraordinaire pour implorer l'assistance de la France et de l'Angleterre contre le redoutable vassal qui réclamait des compensations en Syrie pour la perte de la Morée arrachée aux Turcs. A son retour, le sultan lui confiait le ministère des Affaires étrangères. L'année 1839 fut marquée par deux événements décisifs : la mort de Mahmoud succombant au poison et l'écrasement de son armée par les Égyptiens d'Ibrahim pacha qui venaient de franchir le Taurus. De surcroît, Khosrew pacha lui livrait les quelques navires de la flotte échappés au désastre de Navarin. C'était le coup de grâce. A la Turquie, battue et désemparée, il ne restait plus ni une armée, ni un soldat, ni un général, ni une piastre dans ses caisses ; mais il lui restait Réschid pacha et sa diplomatie. Il manœuvra avec un art consommé. Avouons pourtant que ceux qui se laissèrent manœuvrer y mirent quelque complaisance. On sait qu'il puisait ses inspirations auprès de Palmérston et de Canning avec qui il avait noué des relations d'amitié pendant son séjour à Londres. Inaugurant le système des réformes, il fit proclamer

le Hatt-i-cherif par quoi devait s'ouvrir une ère de justice et d'égalité dans une Turquie assagie et régénérée. En réalité, le Hatt de Réschid pacha laissait debout toutes les vieilles institutions, et n'exprimait que la simple promesse de mettre fin aux exactions et aux confiscations des agents de l'autorité, ainsi qu'au droit de basse et haute justice des Valis. Assurément, c'était beaucoup, mais la réforme n'avait qu'une portée administrative, sans plus. « Désormais — lisait-on dans ce document — la cause de tout prévenu sera jugée publiquement, conformément à notre loi divine, et, tant qu'un jugement régulier ne sera point intervenu, nul ne pourra secrètement ou publiquement faire périr une autre personne par le poison ou par tout autre supplice. » Sa Hautesse annonçait aussi qu' « une loi sera portée contre le trafic des faveurs (Richvet) que la loi divine réprouve et qui est une des causes principales de la ruine de l'Empire ». A cet aveu officiel d'immoralité publique, le Hatt ajoutait une conclusion où se révèle le sens réel des réformes promises. « Comme elles n'ont pour but que de faire fleurir la religion, nous prenons l'engagement de nous abstenir de toute action qui y contreviendrait. En gage de notre promesse, nous ordonnons que le Hatt soit déposé dans le Sanctuaire qui

renferme le manteau du prophète où, invoquant le nom d'Allah, nous prêterons serment en même temps que les ulémas et les ayans de l'Empire. »

Telle était la portée spéciale de ce document dont l'apparition fut alors saluée en Europe comme l'aurore d'un jour nouveau. L'erreur était due à une fausse interprétation du texte, dont la clarté ne laissait pourtant rien à désirer, mais aussi à ce fait qu'on l'avait décoré du nom de *Charte*. Ce mot magique devait produire un tel effet sur l'opinion anglaise, que, l'année suivante, Chékife ffendi faisait signer à Londres le traité qui arrachait à Mehmed Ali la Cilicie et la Syrie qui faisaient retour à la Turquie.

Du jour où ces régions furent restituées aux Turcs, elles ne connurent plus le repos. Les malheurs de la Syrie, certes, datent de loin, mais ils s'aggravèrent terriblement à l'instant même où ce pays fut livré aux dirigeants de Stamboul. Leur premier soin fut d'en violer les privilèges séculaires et d'y allumer la guerre civile. Palmerston sacrifia la Syrie au dogme, alors sacré, de l'intégrité de l'Empire ottoman, comme si, pour conserver cet Empire, il eût été indispensable d'y annexer une province qui ne comptait ni un seul Turc, ni un seul partisan de la Turquie. On leur livra aussi, pour

comble d'iniquité, l'émir Béchir, le véritable souverain du Liban. Ce prince, s'inspirant des principes de tolérance du fameux Fakr-Eddin, avait réussi, tant fut équitable son administration, à effacer les préjugés de race et à faire des populations variées qu'il gouvernait, un tout solidaire. A l'autorité du prince déchu, on substitua celle des Kaïmacams. Un Kaïmacam pour les Druses, un autre pour les Maronites. Ce pouvoir mixte fut placé sous la dépendance des gouverneurs turcs auxquels les kaïmacams devaient soumettre toutes les questions d'ordre politique et même administratif. Le motif avoué de ces dispositions était que cette institution ménageait l'amour-propre de ces peuples et leur prétention à se gouverner par eux-mêmes. Le but caché c'est qu'on voulait avoir plusieurs peuples séparés à seule fin d'enlever à la France la légitime influence qu'elle exerçait sur eux depuis le temps des croisades. Une fois en Syrie, les Turcs n'eurent rien de plus pressé que de susciter entre Druses et Maronites un antagonisme d'intérêts qui les a divisés jusqu'en ces dernières années. Leur anéantissement était au bout de leur calcul. La présence de ces races sur le chemin de l'Arabie, source du pouvoir du khalifat, gênait leurs projets d'unité islamique par l'absorption de l'Égypte et de l'Afrique du nord.

Le gouvernement français, alors chaud partisan de l'indépendance arabe, fit mine de résister ; mais il dut céder à la menace d'une coalition européenne. Payant d'audace, Reschid se faisait nommer ambassadeur à Paris. Et cela uniquement en vue d'y travailler les esprits en faveur d'un rapprochement avec la Turquie, pensant les séduire par des promesses de réformes. Pour réussir, il comptait sur sa réputation de turc libéral, que le retentissement du *Hatt-i-chérif* avait consacrée et avant tout sur la mobilité du caractère français. Au surplus, il avait européanisé son costume, ce qui était une nouveauté. Petit de taille, maigre, timide, sa personne n'avait rien d'imposant ; mais il captivait son interlocuteur par des manières affables et courtoises, un son de voix onctueux. Oubliant de récents griefs, l'opinion se laissa d'autant mieux gagner à ses façons qu'il les assaisonna de démonstrations libérales. Comme pour prouver que la charte de Gul-Hané n'était pas un vain mot, il avait encombré son ambassade de jeunes Bulgares, d'Arméniens, de Grecs qu'il montrait complaisamment à ses invités avant de les envoyer dans nos écoles. On y voyait aussi quelques Turcs qui, eux, firent leur chemin, pépinière de futurs diplomates dont il devait s'entourer par la suite,

tels Fuad pacha, Ahmed Vefik pacha et Savfet pacha, qui surent profiter de ses leçons. Tout un groupe d'esclaves circassiens et grecs les avaient précédés, envoyés en France par Khossrew pacha, nommément Ethem pacha, qui faisait partie du butin provenant du massacre de Chio, Halil pacha, qui devait épouser une fille de Mahmoud II, et dont Khossrew disait : « Je ne croyais point tirer si bon parti des cinq cents piastres qu'il m'a coûté. »

Ces Turcs apprirent fort peu de choses dans nos écoles. Le Turc n'est pas né pour la science et la persévérance lui fait totalement défaut. Il se lasse vite et, lorsque sa destinée le jette dans un milieu européen, il cherche à se distraire plutôt qu'à apprendre. Aussi la plupart des hommes d'État de la Réforme s'adjoignaient-ils ordinairement un Grec ou un Arménien qui leur mâchait la besogne. Le sémillant Fuad pacha, lui-même, le plus parisien des Turcs, avait pour éminence grise le Dr Servicen ; le constitutionnel Midhat pacha avait pour secrétaire et conseiller l'Arménien Odian. Les notes diplomatiques étaient rédigées par des Français ou des chrétiens qui avaient fait leurs classes et qui se chargaient de l'essentiel de la besogne, modestement cachés dans des positions subalternes. La plupart de ces diplomates étaient médecins et

avaient appris le français à l'École de Médecine. Mais, à défaut de savoir, ils possédaient le génie de l'intrigue et l'art de la représentation. Avec ce personnel de figurants, stylés à toutes les roueries du sérail, la Porte ne sera plus qu'une scène de théâtre merveilleusement machinée, où chaque personnage tiendra un rôle adapté à ses facultés ou à ses relations. On y jouera force petites comédies, de joyeux scénarios, mais aussi, à l'occasion, des pièces à grand orchestre, comme *le Hatt-Humaïoum* de 1857, la Constitution de 1876 et la restauration de ladite Constitution en 1908. Les Jeunes-Turcs s'inspireront de Midhat pacha, comme ce dernier s'était inspiré du classique Reschid. Rompant avec les vieux usages, ils se moderniseront quelque temps, juste assez pour remplir de manière satisfaisante le rôle qu'ils avaient à jouer. Les grands vizirs rendaient visite aux ambassadeurs et se mettaient à leur table. On vit même un jour Réschid pacha recevoir à la sienne le nonce du pape et porter sur sa poitrine, pendant tout le temps que dura la réception, le portrait de Pie IX qu'il lui avait remis. Les sultans, donnant l'exemple, avaient choisi une habitation plus conforme avec la situation et la coupe de leur habit. Medjid se construisait en 1853 un palais à Béchik-

Tach, tout en contraste avec la vieille résidence de Top-Capou, à l'enceinte crénelée, aux détours sombres et obliques. Sa blanche façade ouvre sur la mer de nombreuses fenêtres dont une partie seulement, celle du harem, se masque de treillis. En pénétrant dans les grandes salles, où le siège doré avait remplacé le divan aux coussins de brocart, nos ambassadeurs du second empire et les généraux qui revenaient de Crimée ne pouvaient douter des tendances progressistes de l'hôte impérial qui leur donnait audience. Rien n'y rappelait la vieille Turquie. Ni les meubles qui venaient de Paris, ni la décoration des plafonds peints par des artistes italiens, ni la profusion des lustres et des candélabres de cristal, ni tout ce chatoyant étalage de luxe où, entre autres éléments, aussi exotiques qu'incompris, figurait une galerie de tableaux que son successeur, Abdul-Aziz, devait enrichir de quelques toiles de prix. Les personnages de la cour, encore neufs dans le métier, ne valaient peut-être pas le décor. Les chambellans et les maîtres de cérémonies, la plupart sortis du marché aux esclaves, baragouinaient peu ou prou le français, mais ils corrigeaient par une facile cordialité ce que leur éducation trahissait de lacunes. Les dîners étaient servis à la française, et devant le palais s'élevait un bâtiment que le sultan avait fait aménager

en salle de spectacle. La musique avait pour chef et instructeur le frère du célèbre Donizetti. Mais l'exotisme ne figurait que dans cette partie du palais réservée aux réceptions et qu'on appelle *Selamlik*. Dans le *Harem*, à côté, s'entassaient plusieurs centaines de femmes gardées par une armée d'eunuques noirs, affublés de longues redingotes et coiffés du fez rouge.

De retour à Constantinople, Reschid reprenait la direction des Affaires étrangères (23 octobre 1845) et l'année suivante il était promu grand vizir. Il s'adjoignait, comme ministre des Affaires étrangères, Ali effendi, qui joua dans l'intrigue qui devait préparer et rendre inévitable l'expédition de Crimée, un rôle non moins brillant que celui de son patron. Poursuivant le système de réformes dont Mahmoud II avait pris l'initiative, il organisa l'armée et la marine, créa des écoles militaires avec des classes préparatoires, mais pas une école civile ou professionnelle. Pénétré, avant tout, de la nécessité de faire de l'État turc un organisme à base de centralisation, il réforma l'administration en s'inspirant du système français. La France lui envoyait des instructeurs, entre autres, le chef de bataillon d'Anglars et le commandant Magnan, professeur à l'École d'État-major de Constantinople, qui tomba

couvert de blessures à la prise de Sébastopol. Il créa un ministère des Finances et supprima les fonctions du *Defterdar* : *le maître du registre* ; mais aucun budget ne fut publié jusqu'à l'année 1863, et la Cour des Comptes ne vit le jour qu'après le krach financier de 1877. Ce fut donc à l'armée et aux services qui s'y rattachent que la Turquie fut redevable de sa modernisation. La cause occasionnelle qui y donna lieu fut — on ne saurait trop le répéter — le conflit qui éclata entre le sultan Mahmoud II et son vassal égyptien. Par l'adjonction à l'Égypte de l'Arabie et de la Syrie qu'il venait de conquérir, Mehmed Ali mettait en sérieux péril le khalifat turc. Pour bien saisir l'importance de la question, il faut savoir que le titre de sultan pèse peu dans la balance à côté de celui de khalife, qui est tout dans l'Islam. C'est le nom du khalife qu'on prononce à la prière du vendredi dans les mosquées des Indes, de Boukhara, de Samarkande, de Cazan, de Crimée, de Tunis, d'Algérie et non celui des souverains locaux. D'autre part, le khalifat est moins une question de droit qu'une question de fait. Seule la puissance militaire en assure la légitimité et la continuité. Ces considérations dogmatiques expliquent donc la portée et le sens de la politique de Mahmoud II et celle de son continuateur Reschid.

Ces transformations, qui s'inspiraient des systèmes européens, procédaient, sinon d'un mouvement d'opinion populaire ou intellectuel, du moins de suggestions privées qui s'étaient produites bien avant les événements qui marquèrent le règne de Mahmoud. L'ambassadeur Mouhib effendi, un confident de Sélim III, envoyé en mission à Paris, en 1805, où il séjourna jusqu'en 1811, esprit curieux et observateur, signale dans ses lettres au Divan, le danger qu'il y aurait de fermer les yeux sur la force de la chrétienté. Sur beaucoup de points il n'hésite point à reconnaître la supériorité de l'Europe dans les arts mécaniques. Avec la réserve habituelle à la mentalité turque, il fait entendre combien il serait avantageux de s'assimiler des procédés qui, adoptés par l'*État sublime*, aideraient à reconstituer le pouvoir du souverain sur des bases solides. L'organisation de l'armée française, son mode de recrutement, les arsenaux, les écoles militaires, provoquent son admiration. Ces institutions, il voudrait que la Turquie les fît siennes en raison de la puissance matérielle qu'elles donnent au pouvoir. Sans doute, on n'irait pas plus loin dans l'imitation, car, s'il juge utile de faire des emprunts à l'Europe, il est trop bon Musulman pour ne point répudier ses usages et encore beaucoup plus

ses idées. C'est que les idées relèvent de la foi et que, sur ce point, l'Islam ne saurait transiger.

Coïncidence curieuse, c'est à ce même moment que Mehmed Ali pacha, s'inspirant d'idées analogues, opérait les transformations qui devaient faire pendant quelque temps de l'Égypte une puissance militaire. Mais là le mouvement fut déterminé par l'expédition d'Égypte et les exploits de Bonaparte. Les mamelucks se croyaient les premiers soldats du monde. C'était également l'opinion du Divan qui transigeait avec eux depuis un siècle, n'ayant pu les réduire par la force. « On peut juger, écrit le docteur Clot bey, de la profonde révolution que la vue de nos puissantes armées dut produire sur les esprits des Orientaux. Ce fut pour eux une révolution et leur orgueil dut plier. Ils comprirent qu'il leur importait, à eux aussi, de connaître ces moyens irrésistibles qui, comme à Héliopolis, faisaient battre par un corps de 9.000 Européens, une armée de 80.000 hommes. Ainsi frappée, l'imagination des Orientaux était préparée à laisser s'accomplir au milieu d'eux et sur eux des essais d'organisation. » Mouhib effendi cite en faveur de sa thèse le mot du khalife Ali, gendre du prophète, qui disait qu'il fallait « prendre les choses pour ce qu'elles valent, sans se préoccuper de leur pro-

venance ». Il aurait pu citer également les instructions que le khalife Abou-Bekr envoyait à Khalid ben Oulid chargé du commandement d'une armée : « Je vous recommande, dit-il, les plus grandes précautions lorsque vous serez sur les terres de l'ennemi. Si vous rencontrez son armée, combattez-la, avec les mêmes armes dont elle se servira, opposez l'arc à l'arc, la lance à la lance. » « Et si c'était aujourd'hui, ajoute Haïreddin pacha, le Tunisien, dans une brochure où il soutenait la même thèse que Mouhib effendi, il aurait mentionné les fusils et les canons. »

Telles sont les doctrines et les causes accidentelles qui ont inspiré les programmes de rénovation et modifié l'aspect extérieur de la Turquie. Ces transformations, qu'elles vinssent du sultan Mahmoud, de Reschid, ou de l'initiative Jeune-Turque, ne devaient, en définitive, profiter qu'au seul pouvoir autocratique et religieux du khalife Sultan. Il est utile d'ajouter que l'opinion publique n'y fut, non seulement jamais pour rien, mais qu'elles s'opérèrent malgré elle ; car sur beaucoup de points ces transformations heurtaient ses préjugés et froissaient son amour-propre. Quant aux institutions civiles, que l'on jugea à propos d'adopter aux jours de crise politique ou financière, sur les

instances pressantes des Puissances protectrices, ou elles restèrent à l'état de lettre morte ou furent détournées de leur but. Les concessions faites à l'Europe n'ont jamais eu dans la pensée des dirigeants turcs qu'un caractère provisoire. Ils reprenaient le lendemain ce qu'ils avaient accordé la veille ; leur politique, toujours en éveil et à longue échéance, épiait patiemment toute occasion qui leur permettrait de se soustraire à la pression extérieure. L'idée panislamique, qui s'inspire du désir de soustraire l'Islam à l'action européenne, procède de ce souci et remonte à cette époque. Halil pacha, le fondateur de la Jeune-Turquie, en traçait le programme dès l'année 1861. Et il est utile de noter ce fait, ne serait-ce que pour couper court à une légende que l'on essaye d'accréditer en ce moment, et d'après laquelle le mouvement panislamique serait dû à une suggestion allemande. A la vérité, le seul reproche qu'on puisse adresser à l'Allemagne, c'est d'avoir essayé d'exploiter cette mentalité au profit de ses ambitions orientales ; c'est la liberté qu'elle a donnée à la Turquie de céder à ses propres impulsions pour l'avoir à sa merci.

Tel ne fut pas le cas de la France. Entraînée par ses sentiments et surtout par ses illusions, elle ne fut jamais aussi profondément mêlée à la politique

turque que durant la période qui va de 1841 à l'année 1870. Négligeant ses intérêts européens et coloniaux, elle n'aura d'yeux que pour cette chose instable qu'était le *statu quo* oriental, c'est-à-dire le maintien de l'Empire ottoman. C'est sur cette base fragile qu'elle établira le fondement de l'équilibre politique. Elle emploiera son activité et ce qu'elle disposera de forces au service d'un idéal qui la conduira par une pente fatale aux réalités de Sedan et de Charleroi par la folie de la guerre de Crimée.

De toutes les illusions dont est fait le traité de Paris, celle d'améliorer les conditions des rayas par des mesures législatives, donne la mesure de l'ignorance de la diplomatie européenne. On demanda à la Turquie des garanties plus sérieuses que les mystiques promesses de 1839. Sur les instances de la France et de l'Angleterre, la Porte consentit, non sans rechigner, à proclamer une vraie charte qui consacrerait le principe de l'égalité entre Turcs et Rayas. Le *Hatt Humaïoun* obtint, comme en 1839, les honneurs d'une lecture solennelle, au milieu d'une assistance de patriarches et de dignitaires chamarrés. La reconnaissance d'un principe qui aurait mis sur un pied d'égalité musulman et chrétien, c'est tout ce que les deux puissances alliées demandaient au gouvernement de la Porte en échange des ser-

vices qu'elles lui avaient rendus. C'était peu en apparence. En réalité, elles demandaient l'impossible. Leurs exigences ne tendaient à rien moins qu'à contraindre les Turcs à se plier à des concessions que répudiait leur conscience et que contrariait le souci d'intérêts matériels. Le *Hatt-Humaïoum* avait contre lui, outre la religion qui n'admet aucune espèce d'égalité entre le vrai croyant et les hommes d'une autre confession, la nécessité où se trouvait la race conquérante de se cramponner à un ordre de choses où elle puisait la sève qui la nourrissait.

Cependant la nouvelle charte, arrachée aux plénipotentiaires turcs à Paris, n'en constituait pas moins un engagement pris par le sultan devant le concert européen. Reschid pacha y fit la plus vive opposition, pensant que cela pouvait, le cas échéant, mener la Turquie là où elle ne pouvait aller. Le *Hatt-Humaïoum*, il le dénonça dans les couloirs de la Porte *comme un acte de destruction remis à l'étranger par des traîtres.* Rien, je crois, n'éclaire d'un jour plus cru le mobile qui lui avait fait improviser la comédie de *Hatt-i-chérif* de 1839, que cette appréciation sur l'œuvre de ses élèves, Fuad et Ali pacha, qui avaient signé le traité de Paris.

Rien non plus ne dévoile mieux les sentiments

de la Porte, ni sa volonté de violer ses engagements que l'incident qui se produisit à ce même moment à propos des affaires des principautés moldo-valaques. Deux ans s'étaient écoulés depuis la prise de Sébastopol, un an après la signature du traité de Paris, que la France se trouvait en hostilité ouverte avec ses alliés. Par le memorandum français du 26 mai 1855, la Porte avait accepté l'union de ces deux provinces, prélude de leur indépendance. Elle avait alors besoin du secours de la France, mais une fois délivrée du péril russe, elle revint cyniquement sur ses concessions. Les élections, qui devaient en consacrer l'union, avaient été scandaleusement faussées par le Caïmacam Vogoridés. C'était une grave atteinte au traité de Paris. L'ambassadeur Thouvenel en demanda l'annulation, en même temps que la démission de Reschid pacha, alors nommé grand vizir, qui avait ourdi l'intrigue de concert avec l'ambassadeur d'Angleterre gagné à ses vues. La Porte ayant tout refusé, la crise tourna à l'aigu et Thouvenel dut demander ses passeports. Elle céda néanmoins, mais à la toute dernière heure, intimidée par cet acte énergique. En témoignage de réconciliation, un ministre se présentait à l'ambassade quelques jours après pour annoncer à Thouvenel que, « désirant *lui être agréable*, la

Porte avait décidé qu'on n'appellerait plus « crevés » dans les actes publics les chrétiens morts. Dans ce trait caractéristique se symbolise à merveille la fluide imprécision orientale. La concession, elle la faisait, non pas à la charte déjà oubliée, mais à la personne de l'ambassadeur.

Le prestige, dont le nom de la France était alors entouré, l'idée qu'on avait de sa force, eurent cependant pour effet de fixer jusqu'en 1870 son influence à Constantinople, encore accrue par le voyage d'Abdul-Aziz à Paris. Ce fut aussi pour être agréable à la France que furent créés alors le Conseil d'État, la Haute-Cour de justice, corollaire des tribunaux *nizamiés*, dont j'ai expliqué ailleurs la signification (1). La pensée d'inspirer confiance à ses créanciers n'entra pas moins dans les calculs. Rappelons que ces emprunts, qui se multiplièrent vertigineusement de 1869 à 1876, ne servirent qu'à faire face aux découverts du budget. Si l'on en excepte l'armée et la flotte, rien ne fut fait pour le pays sous le règne brillant du fastueux et sensuel Abdul-Aziz. La Turquie d'alors, c'est-à-dire un Empire qui s'étendait de l'Adriatique au golfe Persique, n'avait ni police ni gendarmerie ; ses

(1) Voyez *Les Turcs. Ce que fut leur Empire, leurs comédies politiques.* Librairie académique Perrin.

côtes pas un seul port ; les campagnes pas une seule route. En revanche, la capitale se couvrait de casernes, de mosquées et de palais somptueux. Jamais la vie de dissipation et de plaisir n'y fut plus intense, plus grande l'insouciance de l'avenir.

Pour ma part, ce n'est pas pour être désagréable aux Turcs que j'écris ces lignes, comme d'aucuns pourraient le croire. Des Turcs, comme un autre, j'ai eu occasion d'apprécier d'aimables qualités. Ils sont généreux par accès, provisoirement humains et tolérants, toujours hospitaliers et leur politesse est exquise. Ce que je compte dire de leurs manières, du savoureux esprit démocratique et patriarcal dont sont imprégnés leurs usages et leurs institutions religieuses, prouvera que j'ai su apprécier ce qu'il y a de bon en eux. Mais dans la communauté où ils se sont retranchés, comme un féodal dans son château, pour piller et pressurer ses voisins, un fossé infranchissable les sépare du reste de l'humanité ; mais leur civilisation est farouchement exclusive, spéciale, enchaînée à des textes implacables qui leur donnent licence d'en user comme il leur plaît avec ceux qu'ils relèguent de l'autre côté du fossé. Les Turcs ont mis dans l'exercice de ce droit la brutale âpreté de leurs instincts touraniens. Cette observation est confirmée, non moins par une histoire, sur laquelle

eux-mêmes font prudemment le silence, que par de récents événements. Massacres et pillages mis à part, ce n'est pas que notre société vaille mieux cependant : trop de points de comparaison seraient à son désavantage ; mais elle est accessible comme une place publique, et il est loisible à chacun d'y circuler en toute liberté de mouvement et de conscience : la société occidentale n'est pas un camp retranché. Je suis persuadé qu'une Turquie où il n'y aura que des Turcs sera quelque chose de bon en soi, pittoresque et colorée comme ces bibelots de bazar chers aux touristes. Du jour où ils n'auront plus besoin de ruser et de diviser pour régner, d'assassiner pour vivre et pour terroriser les survivants afin que leur âme se plie aux basses besognes de l'esclavage, les Turcs deviendront autres moralement, par la nécessité où ils se trouveront de s'assujettir, comme le reste de l'humanité, à l'éternelle loi du travail et de l'effort. Toute combinaison qui tendra à hâter cette solution, attendue depuis cinq siècles, sera la bienvenue.

Paris, le 20 octobre 1918.

LE CONGRÈS DE BERLIN

Après une vaillante résistance dans les lignes de Plewna, l'armée ottomane capitulait et l'armée du tzar, libre dans ses mouvements, traversait au prix d'efforts inouïs les passes de la chaîne des Balkans, puis se portait sur Andrinople en brisant les derniers efforts de la résistance turque. Bientôt après, elle campait sous les murailles de Constantinople. En même temps, la nouvelle se répandait que la flotte anglaise avait franchi les Dardanelles. La Russie imposait ses conditions à la Turquie et le traité de paix, signé à San-Stefano, libérait la presqu'île des Balkans du joug séculaire qui pesait sur ses populations. Quel était au juste le prix de cette paix, nul ne l'ignorait dans les chancelleries ; car, à la date du 28 janvier 1878, le

prince Gortchakov avait donné au général Le Flô, alors accrédité près la cour de Saint-Pétersbourg, lecture des instructions relatives à l'armistice et aux préliminaires de paix dont voici les principaux points : « La Bulgarie devient province autonome avec une administration nationale et une milice indigène, mais restera tributaire. Les limites de la province seront fixées ultérieurement en prenant pour base la majorité des populations bulgares dans les diverses localités. La Porte n'y pourra entretenir des troupes en dehors de quelques points à déterminer. Les principautés de Monténégro, de Serbie et de Roumanie seront désormais indépendantes, et les deux premières recevront une augmentation de territoire, et cette dernière un dédommagement territorial. L'accroissement du Monténégro devra être équivalent au territoire conquis et occupé actuellement par ses troupes. La Bosnie et l'Herzégovine, ainsi que d'autres provinces chrétiennes, recevront une administration particulière. » Toute la substance du traité de San-Stefano se retrouve dans ces quelques lignes. La Russie donnait pour limites à la Bulgarie émancipée, d'un côté le Danube, et de l'autre la mer Égée et la Macédoine. Une particularité du traité, c'était d'isoler la Turquie des territoires qu'elle conservait à l'ouest du fleuve

Vardar, l'Épire, l'Albanie, le sandjak de Novi-Bazar et la Bosnie-Herzégovine. Cette répartition, dont le caractère arbitraire ne manqua pas de causer un mouvement de surprise, s'explique par l'intention où était la Russie de favoriser dans ces régions un mouvement séparatiste, qui se serait fatalement produit tôt ou tard, suivant les affinités ethniques des populations. Elle pensait pouvoir résoudre ainsi, en localisant les dernières difficultés qu'elle soulèverait, la question d'Orient, désormais réduite à sa plus simple expression. Si l'on tient compte qu'elle répondait assez exactement aux conditions historiques et nationales des populations qu'elle visait, et qu'il eût suffi, pour la faire équitable, d'une simple mise au point, cette solution aurait mérité les suffrages de tout homme sensé, y compris ceux de M. Wilson qui ne l'eût point désavouée.

Mais l'Europe en jugea autrement. Les conditions russes furent déclarées attentatoires aux traités de 1856 et de 1871 et, partant, inacceptables. Elles apparurent à l'Europe de 1878 grosses de conséquences politiques, et l'on en vint à penser que, seule, une conférence arriverait à dénouer les difficultés qu'elles soulevaient. Tel fut le sentiment que l'Autriche fut la première à exprimer, comme il ressort d'un télégramme adressé par son ministre des Affaires étran-

gères, le comte Andrassy, au comte de Wimpfen, ambassadeur à Paris. « L'Autriche-Hongrie, en sa qualité de puissance signataire des actes internationaux qui ont eu pour objet de régler le système politique en Orient, a réservé en présence de la guerre actuelle sa part d'influence sur le règlement définitif des conditions de paix ; le moment nous semble venu d'établir l'accord de l'Europe sur les modifications qu'il deviendrait nécessaire d'apporter aux traités susmentionnés. Le mode le plus apte à amener cette entente me paraît être la réunion d'une conférence des puissances signataires. On nous saura gré de prendre l'initiative en cette circonstance. Votre Excellence est donc autorisée à inviter le Cabinet français à vouloir bien participer à la conférence des puissances signataires. » A la date du 4 février, l'ambassadeur d'Autriche à Londres communiquait au Foreign-Office le texte d'un télégramme invitant le gouvernement britannique à une conférence à Vienne. La proposition était immédiatement acceptée. Une circulaire du marquis de Salisbury, en date du 1er avril, faisait entendre que l'Angleterre ne pouvait reconnaître la validité des arrangements en tant qu'ils seraient de nature à modifier les traités européens et à porter atteinte aux intérêts anglais, à moins qu'ils ne fussent soumis à un accord formel

entre les parties contractantes du traité de Paris. » En mettant ses intérêts sous la garantie des traités, cette puissance visait à assurer à la discussion provoquée par le traité de San-Stefano un caractère international. L'accord entre l'Autriche et l'Angleterre paraissait donc complet. « Je ne puis m'empêcher de remarquer, écrivait à ce propos M. Waddington à son ambassadeur à Londres, l'analogie qui existe entre le langage de lord Salisbury et celui que tient le comte Andrassy. En effet, si le Cabinet autrichien paraît assez disposé à rechercher, au moyen d'arrangements spéciaux, la sécurité qu'il estime indispensable pour établir à son profit l'équilibre en Orient, il déclare cependant ne vouloir ces avantages que d'un mandat européen. » Tel était aussi le sentiment de l'Angleterre qui, fidèle à sa politique orientale, se plaçait sur le terrain des traités que sa diplomatie avait eu l'adresse d'imposer à l'Europe. Plus que jamais la tourmentait le souci de conjurer le péril slave qui s'affirmait encore menaçant. « Le gouvernement, écrivait Salisbury, ne saurait consentir à ce que certains articles du nouveau traité soient en contradiction avec les clauses des traités de 1856 et de 1871 et soustraits à la connaissance des puissances. Les conséquences graves qu'il redoute sont celles qui résulteraient de l'action

qu'elles peuvent avoir sur les nations sud-est de l'Europe. En vertu des articles qui créent la nouvelle Bulgarie, il se formera sous les auspices de la direction de la Russie un puissant État slave qui possédera des ports importants sur la mer Noire et l'archipel et qui donnera à l'Empire moscovite une influence prépondérante sur les relations tant politiques que commerciales dans ces deux mers. Les stipulations en vertu desquelles ce nouvel État sera soumis au pouvoir d'un prince dont la nomination appartiendra en fait à la Russie, son administration élaborée par un commissaire russe, le premier fonctionnement d'un organisme s'effectuant sous la direction d'une armée russe, indiquent suffisamment le système politique dont elle formera dorénavant une partie. »

L'Angleterre ne pouvait admettre, d'autre part, la séparation du territoire de Constantinople des provinces grecques, albanaises et slaves qui restaient sous la domination ottomane, vu les difficultés qui en résulteraient au point de vue de l'administration de ces diverses contrées. Cette disposition « priverait non seulement la Porte de la force politique que leur possession pourrait lui procurer, mais exposerait, en outre, les habitants à tous les *dangers de l'anarchie.* » La précaution à prendre c'était d'empê-

cher « qu'une chaîne d'États slaves ne s'étendît à travers la presqu'île des Balkans ». Plus cyniquement, Tisza exprimait cette même idée devant la Chambre hongroise quand il démontrait la nécessité « d'élargir le plus possible la distance entre la Serbie et le Monténégro et écraser la tête de l'Hydre slave ». Cependant lord Salisbury précisait sa nouvelle orientation politique, quand, faisant allusion à la Bosnie-Herzégovine, il faisait remarquer « que les secousses périodiques qui ont ébranlé l'Orient et notamment le dernier événement, ont pris leur origine dans cette province. Ce n'est donc pas un intérêt austro-hongrois seulement, mais un devoir général que de rechercher des moyens efficaces pour prévenir le retour de pareils événements ». Il insistait surtout sur cette considération que la Turquie serait incapable de la défendre. On remarquera toutefois que les hommes d'État anglais ne suggéraient aucune proposition pour la solution pratique de la crise : « Le gouvernement anglais nous dit ce qu'il ne veut pas et ne nous dit pas ce qu'il veut, » écrivait Gortchakov.

La France promit à l'Angleterre son concours désintéressé, se bornant à mettre pour condition à son acceptation de prendre part aux travaux de la conférence qu'on n'y discuterait que les seules

questions dérivant de la dernière guerre, « convaincue, d'ailleurs, que le véritable intérêt de l'Europe est de restreindre le terrain des délibérations ». Elle n'aurait pas supporté, par exemple, que la discussion s'égarât sur l'Égypte, la Syrie et les Lieux saints dont la question touchait à ses intérêts traditionnels et à son prestige en Orient. Son désir, avant tout, était le rétablissement de la paix, le maintien de la concorde parmi les puissances, et de les convaincre toutes de son esprit de haute impartialité. Au moment de son départ pour Berlin, comme premier plénipotentiaire, M. Waddington recevait une lettre du président du Conseil, M. Dufaure, où il était dit que « la pensée qui nous dirigeait en acceptant l'invitation au Congrès a été de concourir au rétablissement de la paix entre les puissances, sans nous départir en aucune façon de notre neutralité ». Toutes ces réserves, lord Derby les trouva prudentes et habiles. En tout cas l'on peut dire qu'elles reflétaient le sentiment de l'opinion publique française. Tous les partis, sans distinction d'origine, s'accordaient à recommander au gouvernement une conduite neutre et strictement pacifique. Pas d'affaires, tel était le mot d'ordre. Un vote unanime de l'Assemblée témoignait à cet égard de l'accord de ses idées avec celles de la France entière.

L'apparition de la flotte anglaise dans les eaux de la Marmara, à portée de canon des avant-postes russes, avait suscité une grosse émotion à Saint-Pétersbourg ; et l'attitude des puissances n'était pas faite pour la dissiper. Aussi le Cabinet du tzar fut-il vite gagné à l'idée de la conférence comme le seul moyen de prévenir le danger d'une conflagration où la Russie se trouverait fatalement isolée. Des pourparlers s'engageaient, une correspondance était échangée entre les États intéressés, et, dès le mois de mai, l'accord était complet sur la nécessité de convoquer les plénipotentiaires dans le plus bref délai. Il avait été d'abord convenu que le Congrès se réunirait à Vienne, mais il se tint à Berlin sur la demande des cours de Russie et d'Autriche.

Sur la proposition du comte Andrassy, la présidence fut décernée au prince de Bismarck qui accepta. Gortchakoff et Andrassy lui en témoignèrent de la gratitude. Y prirent part les puissances signataires des traités de Paris et de Londres, savoir : l'Angleterre, la France, la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Turquie. Les plénipotentiaires étaient, pour la Russie, les comtes Gortchakov, Schouvalow et le baron Dubril ; pour l'Angleterre, lord Beaconsfield, le marquis de Salisbury et lord Russel ; pour l'Allemagne, le prince de Bismarck, von Bülow

et le prince de Hohenlohe ; pour l'Autriche, le comte Andrassy, le comte Carolyi et le baron de Haymerlé ; pour la France, M. Waddington et le comte de Saint-Vallier ; pour l'Italie, le comte Corti et le comte de Launay. La Turquie était représentée par Carathéodory pacha, Mehmed Ali pacha et Sadullah bey. Les délégués des petits États balkaniques ne furent admis qu'aux séances où il était traité de leurs intérêts.

Les plénipotentiaires entrèrent en conférence le 13 juin 1878. Ce que fut ce Congrès, Carathéodory pacha nous le dira clairement. L'Autriche, l'Angleterre et l'Allemagne y prirent la direction des débats ; mais ils furent surtout dominés par la hautaine autorité du chancelier de fer. Auréolé des victoires de Sadowa et de Sedan, il présida en maître, casque en tête, la férule à la main. Il incarnait ce gros orgueil allemand qui n'a fait que croître avec les destinées d'un Empire qu'il avait édifié de ses mains. C'était, chez lui, affaire de tempérament, mais aussi de tactique habile. Sa brutale franchise lui servit à cacher ses desseins ; ses boutades, comme ses mensonges, à cacher la trame d'une intrigue ingénieusement combinée, qui résista à la pénétration des diplomates anglais. Longtemps s'est accréditée l'assertion que ce

Congrès ne fut qu'un duel entre Gortchakov et lord Beaconsfield. Il y a là du vrai, mais Carathéodory est d'un avis différent. A la vérité, Bismarck et ses bénévoles complices avaient la partie belle. La France — pour ne parler que d'elle — apportait au Congrès, outre des dispositions pacifiques, qu'elle avait eu soin de proclamer bien haut afin que nul n'en ignorât, l'esprit décoratif d'une diplomatie discrète, courtoise et trop amie de la mesure.

Tout d'abord, il fut expressément entendu que les articles du traité seraient passés au crible d'une discussion serrée « non pas nécessairement pour être acceptés, mais pour examiner de près quels articles auraient besoin de l'acceptation du concours des autres puissances, et quels étaient ceux qui n'en avaient pas besoin ». Ce programme rallia tous les suffrages. La distinction qu'il établissait reposait évidemment sur cette double considération que le sang qui venait de couler à flot pour l'émancipation de la chrétienté orientale devrait entrer en ligne de compte, en même temps que la nécessité d'opposer une barrière à l'ambition moscovite. Assurément on ferait quelque chose pour les races opprimées, pas trop cependant, de crainte que l'Empire ottoman, élément indispensable d'équilibre, ne s'en trouvât trop affaibli. Fidèle à son jeu de bascule qui lui avait si bien

réussi au cours des guerres napoléoniennes, l'Angleterre, qui ne perd jamais de vue ses directions permanentes, s'en remettait aux deux Empires du soin d'abattre la Russie, comme vingt-deux ans auparavant, elle s'était servie de la France pour l'accabler en Crimée. Le péril slave ne cessait d'exciter ses craintes et de diriger sa politique ; mais, comme son égoïsme se tempère d'humanité et de ce large esprit de liberté qui lui est propre, elle pensa aussi qu'elle devait faire quelque chose pour l'humanité orientale.

De par ses principes, cette puissance ne pouvait décemment renoncer à l'espoir naguère exprimé par lord Salisbury à la conférence de Constantinople « de rendre possible la politique des réformes turques en faisant disparaître de justes sujets de plaintes, et en sauvegardant ainsi l'Empire ottoman, jusqu'au moment où il serait en mesure de se passer des garanties protectrices ». On sait aujourd'hui ce qu'il faut penser de ces théories, mais on s'étonnera qu'elles aient pesé sur les décisions du Congrès, après tout ce qu'on savait alors de la Turquie, et des causes qui avaient déterminé la Russie à lui déclarer la guerre. Ces expériences, qu'on allait recommencer pour la troisième fois en l'espace de quarante ans, après la faillite des plus solennelles promesses, en

dépit de l'évidence des faits et des leçons du passé, ne pouvaient aboutir nécessairement qu'à favoriser de nouvelles intrigues, qu'à exciter tous les mécontentements, qu'à déchaîner enfin les pires catastrophes sur les rayas qui, encore une fois, étaient sacrifiés. Et de cet état de choses qui, pour avoir trop duré, finira par s'envenimer, surgiront des conflits qu'il ne sera possible ni de prévenir ni de localiser, et d'où sortira, enfin, la plus sanglante conflagration que le monde ait jamais vue.

Pour affaiblir les éléments de force que la constitution d'une grande Bulgarie eût, pensait-on, procurés à la Russie au delà du Danube et l'eût dangereusement rapprochée des détroits, le Congrès prévoyait une Bulgarie asservie et une Bulgarie indépendante, avec des restrictions qui la privaient de toute garantie et de toute sécurité, comme l'obligation de ne tenir qu'une simple milice pour sa police intérieure. Après qu'on eut adopté ces mesures, lord Salisbury prit l'initiative de demander que la Bosnie-Herzégovine fût occupée et administrée par l'Autriche-Hongrie. Bismarck s'associa au nom de l'Allemagne à cette proposition. Le plénipotentiaire de France y souscrivit à son tour, considérant la combinaison comme la seule propre à assurer une existence paisible aux populations de ces provinces

désolées. Il estimait que, seule, une puissance voisine, *assez forte pour être impartiale*, pourrait s'acquitter de cette tâche, et, à l'exemple de l'Angleterre, il ne voyait dans l'intervention austro-hongroise qu'une mesure de simple police européenne. S'en tenant à ces considérations, nos plénipotentiaires, rassurés et confiants, assistèrent impassibles aux péripéties plus ou moins dramatiques d'un débat où ils pensaient n'avoir rien à démêler. En diplomates discrets, ils ne s'attachèrent qu'à protéger des intérêts moraux. Pour le reste, ils s'en rapportaient à la sagesse des puissances en présence. L'unique souci de M. Waddington, à Paris, comme au sein du Congrès, était la paix, la paix à tout prix. Aussi bien, et pour tout dire, qu'aurait-il pu faire de plus ? La France pouvait-elle faire autrement que céder aux volontés d'une coalition d'intérêts qui groupaient les trois puissances les plus redoutables ? Elle n'aurait pu compter, au cas où elle eût marqué quelque velléité de résistance, que sur l'appui d'une Russie affaiblie par une guerre coûteuse, et sur une Italie en voie de formation. On voit dans le *Rapport* que le comte Corti, plénipotentiaire italien, pour avoir « voulu connaître la cause de l'occupation de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche, se vit apostrophé par Andrassy de brutale façon ».

Mais, si on ne peut raisonnablement reprocher aux plénipotentiaires français leur modération en cette circonstance, on s'étonnera qu'ils n'aient pas su mesurer les conséquences des décisions qu'ils avaient sanctionnées de leur approbation. Il apparaîtra plus étrange encore que la diplomatie française n'ait jamais aperçu le lien qui rattachait l'action extérieure de l'Allemagne à l'œuvre du Congrès de Berlin ; car toute la politique des Hohenzollern, à partir de ce moment, gravitera autour de ce point central qui sera sa marche vers l'Est. Cela tient peut-être à ce que la France n'a jamais eu une politique extérieure bien déterminée, mais aussi pour tout dire, et d'une manière générale, au défaut de perspicacité de ses diplomates. Sa diplomatie était alors à la politique ce que La Harpe était à la critique et le poète Delille à la poésie, une politique sentant le renfermé, étroite et dénuée d'imagination. La routine en diplomatie est, sans contredit, la plus dangereuse des routines, parce qu'elle a affaire à des races et à des mentalités diverses, parce que travaillant sur une matière vivante. A la diplomatie il faut le souffle du large et non pas seulement l'atmosphère des salons, un esprit d'investigation qui se porte au delà des frontières pour plonger dans l'âme même des peuples afin d'en prévoir ou mesurer les

réactions. On ne peut nier que le trait qui a caractérisé notre diplomatie n'ait été l'incohérence, ce qui tient à la raison donnée plus haut d'une politique incertaine dans son but et à l'absence d'une idée directrice. Je me rappelle qu'il fut un temps, qui n'est pas encore lointain, où l'on put voir notre ambassadeur à Vienne poursuivre, avec ou sans mandat, une politique autrichienne, tandis que celui de Rome s'employait à gagner les sympathies de l'Italie, alors que celui de Londres travaillait activement dans le sens de l'entente cordiale. A ce même moment, un chef de parti, plusieurs fois ministre, s'évertuait, par des moyeus occultes, à amener un rapprochement avec l'Allemagne. Il n'est que juste de remarquer que la diplomatie française a pris d'éclatantes revanches depuis la guerre.

L'Angleterre ne vit pas non plus à Berlin que l'Autriche s'était liée à l'Allemagne aussi étroitement que la Hongrie l'était à l'Autriche et qu'elle contribuait à transformer celle-ci en un formidable instrument d'expansion germanique. Elle le vit si peu que, pendant longtemps, elle partagea avec la France l'erreur que la Hongrie n'attendait qu'une occasion pour se détacher de la Triple-Alliance. En France, surtout, l'illusion hongroise devait survivre comme un ro-

mantique souvenir de la crise libérale de 1848 et l'ombre de Kossuth s'interposer sur les réalités de la politique de ses héritiers. Cette illusion devait être aussi tenace que celle que nous entretenions sur une Turquie réformatrice, sur une Grèce constantinienne, sur une Allemagne socialiste. Ni l'attitude du comte Andrassy à notre égard en 1870, ni, plus tard, les singuliers propos tenus au Parlement hongrois par le président du Conseil, Coloman Tisza, pour dissuader les industriels de prendre part à l'exposition de 1889, ne parvinrent à émouvoir l'opinion publique.

Mais cette politique à courte vue allait servir de justification et même d'encouragement aux ambitions déchaînées des Empires du centre. Leur communauté de vues, qui s'était affirmée à Berlin avec l'éclat que l'on sait, allait nécessairement contribuer à resserrer le lien qu'elles y avaient noué. L'année suivante, une alliance en consacrait l'inébranlable solidité. L'accord de 1878 l'avait préparée, par lequel l'Autriche renonçait à la clause du traité de Prague qui prévoyait un plébiscite dans le Sleswig. L'unité austro-allemande, expression d'un idéal de domination à deux, allait trouver sa formule de stabilité dans l'extension de son influence vers l'Est au détriment des nations slaves. On verra dans le rapport de

Carathéodory que Bismarck ne croyait pas à une Turquie réformable et qu'il n'hésitait point à témoigner ouvertement son dédain à l'endroit de ce traité de 1856 au nom duquel l'Angleterre venait d'ameuter l'Europe contre celui de San-Stefano. Bismarck ne voyait dans la situation de l'Orient qu'un état provisoire et comme une proie qui reviendrait au plus fort. D'ailleurs, la conception d'une Orient irréformable dans le sens occidental est non moins autrichienne que bismarckienne. On sait ce que Metternich pensait à cet égard. Bismarck ne croyait pas non plus à l'avenir des Bulgares et, quant aux Serbes, Andrassy en faisait son affaire. Pour leur enlever tout espoir de tendre la main à leurs frères de race, il leur interdisait l'accès de Novi-Bazar, et cela en attendant des mesures plus décisives. Ainsi s'explique la tendance pangermanique à exploiter au profit de la plus grande Allemagne l'état de décomposition du monde oriental et jusqu'aux aberrations de la mentalité turque. A parler franchement, la politique d'expansion de la nouvelle Allemagne à travers ce chaos apparaît aussi naturelle que celle qui entraîna la Russie des tzars vers les contrées asiatiques. Cette idée prit de jour en jour plus de force à mesure que montaient la prospérité économique et l'insolite accroissement de ses

populations nourries dans la conception de la plus grande Allemagne. Vivant modèle d'activité, et sous l'impulsion de forces latentes mises en branle par ses victoires, l'Allemagne entra en singulière fermentation autour de l'année 1888. Mission militaire à Constantinople, chemin de fer du Bagdad, lignes de navigation dans la Méditerranée, fondation de banques et d'écoles à Constantinople, en Cilicie, en Syrie ; Mersina achetée aux Français qui lui abandonnaient le port d'Alexandrette. Prenant l'Asie par les deux bouts, au port de Haïdar pacha, succédait celui de Kiao-Tchéou qu'elle transformait en une redoutable station navale et en un Emporium asiatique. Dans les Balkans, elle entretenait cette haine de races, qui devait à jamais assurer la désunion entre Serbes, Bulgares, Grecs et Turcs ; en Turquie, elle excitait la fanatisme des masses et le panislamisme de la Porte pour mettre en échec l'influence de l'Angleterre, de la France et de la Russie.

C'est à Berlin qu'à vrai dire a été forgé le premier anneau de la chaîne des ambitions germaniques, qui, de proche en proche, allait enserrer l'Orient à la fortune de l'Allemagne. Son jeu fut d'abord si souple, que l'Angleterre, semble-t-il, n'en conçut

aucun soupçon. Le péril slave continuait à l'hypnotiser. Le soupçon ne lui vint que lorsqu'elle se trouva en présence de certains faits dont la gravité ne laissait place à aucune confusion. Le duel allait commencer, duel à mort où, encore une fois, comme au temps des guerres du premier Empire, elle devait remporter la victoire.

Paris, le 10 novembre 1918.

RAPPORT SECRET ADRESSÉ A LA SUBLIME-PORTE PAR CARATHÉODORY PACHA, PLÉNIPOTENTIAIRE TURC, AU CONGRÈS DE BERLIN EN 1879.

I. Le prince de Bismarck. — *Son influence dominante sur le Congrès. — Ses sentiments peu sympathiques à la Turquie. — Ses opinions sur la marche du progrès chez nous et sur notre diplomatie. — Peu de cas qu'il fait des populations orientales. — A ses yeux la question d'Orient n'a d'importance que pour l'influence qu'elle peut exercer sur les relations des puissances européennes.*

II. La situation au moment de l'ouverture du Congrès. — *Déclaration du prince de Bismarck concernant le but du Congrès et les dangers qui menacent la Turquie en cas de non réussite. — Programme du Congrès d'après les Anglais. — Raison pour laquelle ils refusent de donner aucune explication sur l'Asie. — Tout est décidé d'avance, même l'affaire de Bosnie. — L'isolement de la Turquie. — Rôle imposé à ses plénipotentiaires. — Impossibilité de le modifier. — Inutilité d'essayer de lancer un programme de réformes. — Instructions des plénipotentiaires ottomans. — Leurs premières démarches ont pour but de sauver Varna. — Visite de*

M. de Bismarck. — Il désire assurer l'évacuation de Varna. — Importance de sa démarche. — Une occasion perdue.

III. Bulgarie et Roumélie orientale. — *Insuffisance des protocoles. — Le Congrès décide de commencer par la Bulgarie. — Pourparlers qui ne modifient pas le fond de la question. — Proposition de lord Salisbury qui fait perdre à la Turquie Varna et Sofia à la fois. — La parole est refusée aux plénipotentiaires ottomans. — Menaces de M. de Bismarck. — Scène regrettable. — Circonstances qui expliquent les impatiences et les brusqueries du prince de Bismarck. — Situation déplorable qui en résulte pour les plénipotentiaires ottomans. — Impossibilité pour eux de conférer avec les Anglais déjà liés par le mémorandum Schouvaloff. — Villes de garnison dans la Roumélie orientale. — Milice. — Religion du gouverneur général. — Confusion créée par l'assimilation du régime de la Roumélie orientale à celui des colonies anglaises. — Autonomie administrative. — Bachi-bouzouks et Circassiens. — Tribut de la Bulgarie. — Erreur des Anglais concernant le sandjak de Sofia. — Ils font de vains efforts pour se dégager de la situation désavantageuse où ils se sont placés. — La situation des plénipotentiaires ottomans empire de jour en jour. — La route stratégique à travers le sandjak de Sofia exclue du traité. — Attitude des plénipotentiaires russes Gortchakov et Schouvaloff. — Opposition active de l'Autriche aux projets russes. — Hérédité du prince de Bulgarie. — Clause de vassalité. — Clauses du traité de Berlin relatives à la Bulgarie beaucoup meilleures que celles du traité de San-Stefano.*

IV. Bosnie et Herzégovine. — *La question bulgare terminée, M. de Bismarck pense que toutes les autres peuvent l'être dans un jour. — Préliminaires de la question de Bosnie. — Entrevue de Reichstadt. — Mission Ignatiew. — Démarches du comte Zichy antérieures au*

Congrès. — L'Autriche participe au Congrès après s'être assurée de la Bosnie. — Toutes les puissances favorables à l'Autriche. — Voyant la situation perdue, les plénipotentiaires ottomans suggèrent un projet de cession partielle. — La Porte l'approuve ; Andrassy le repousse. — Raisons de ce refus. — Retard de nouvelles instructions. — Pression exercée par les Anglais en faveur de l'Autriche. — Arrivée des instructions de la Porte. — Séance du 28 juin. — Le protocole demeure ouvert. — Gravité de la situation créée par l'opposition des plénipotentiaires ottomans. — Projet suggéré par le premier plénipotentiaire. — Formule de déclaration proposée par les trois plénipotentiaires. — Changements introduits à Constantinople. — Comment elle est faite au Congrès. — Télégramme de la Porte signalant une grande effervescence en Bosnie. — La Porte demande que l'Autriche renonce à l'occupation. — L'Autriche encouragée à entrer immédiatement en Bosnie. — L'occupation de l'île de Chypre stimule sa convoitise. — Avant l'arrivée des dernières instructions de la Porte le Congrès vote l'article relatif à la Bosnie. — Discussion en Congrès. — Isolement des plénipotentiaires ottomans. — Entretien avec le comte Andrassy. — Projet de convention et télégramme de la Porte arrivent après la votation de l'article. — Situation dans la journée du 11 juillet. — Arrangement de l'article duquel il résulte que l'entente se fera aussi bien pour la Bosnie que pour Novi-Bazar. — Nouvelles instructions de la Porte et déclaration obtenue des Autrichiens.

I

LE PRINCE DE BISMARCK

Le Congrès de Berlin a été complètement dominé par le prince de Bismarck. Les protocoles et le traité qui en sont sortis sont en grande partie l'expression de ses idées, de ses volontés et parfois même de ses impatiences. Il n'en pouvait d'ailleurs être autrement. Les événements ont fait au prince une position tout à fait extraordinaire, aussi bien en Allemagne que dans toute l'Europe. La confiance et la crainte qu'il inspire sont générales. En Allemagne, il n'y a ni prince ni fonctionnaire, quelque haut placé qu'il soit, qui se permette d'émettre, surtout en matière de politique extérieure, des opinions contraires à celles du grand chancelier.

Le prince ne reconnaît d'autre supérieur que l'empe-

reur, à la condition d'être le seul interprète de ses volontés. Habitué depuis longtemps à la plus entière indépendance, il prend la moindre observation pour une velléité de résistance qu'il se hâte de réprimer avec une impatience nerveuse et une volonté de fer.

Choisi pour présider le Congrès ou plutôt désigné à ces fonctions par la nature même des choses, il a tenu en toute circonstance à garder vis-à-vis des membres du Congrès cette supériorité qu'il croyait lui revenir à bon droit. Il a fait sentir à tous, quoique à des degrés différents, le poids de son autorité, de son intelligence, de son habileté consommée et aussi de sa franchise et de sa brusquerie parfois toute militaire. Arbitre suprême des questions qui y étaient agitées, il ne s'est jamais cru astreint à observer les formalités d'une procédure minutieuse ; il a le plus souvent opiné le premier et sa voix décidait des opinions de ses collègues, qu'il recueillait ordinairement d'un simple coup d'œil et qu'il dictait au secrétariat avec une précision et une netteté admirables.

Le Congrès délibérait en français. Lord Beaconsfield parlait en anglais, mais le prince, étant familier avec ces deux langues, n'en éprouvait aucune difficulté et sa parole toujours correcte, quoique parfois un peu lente, montrait qu'il possédait à fond la langue française. En somme, le prince de Bismarck a su si complè-

tement concentrer en lui le Congrès dans son ensemble, qu'on ne peut aujourd'hui réellement pas dire ce qu'il serait arrivé de cette haute assemblée politique et ce qui en serait résulté si elle n'avait pas eu pour président le grand chancelier allemand. Aussi, en présence de l'influence prépondérante qu'il y a exercée, avons-nous lieu de regretter profondément qu'il ait apporté à cette œuvre des prédispositions en général très peu favorables pour nous. C'est un point qu'il importe de constater, d'autant plus qu'une collaboration de trente jours consécutifs a permis aux plénipotentiaires ottomans de connaître les sentiments du prince à cet égard beaucoup plus exactement que cela n'avait été le cas jusqu'ici, la plupart de nos ambassadeurs n'ayant pu, par suite des usages en vigueur au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, qu'entrevoir à de très rares intervalles cette personnalité extraordinaire qui joue un si grand rôle sur la scène du monde.

On dit que le prince est tellement dominé par l'instinct politique qu'à proprement parler il n'a ni amis ni ennemis de cœur. Cela peut être vrai en général, mais, pour ce qui est du gouvernement ottoman et de la Turquie, on serait disposé à croire qu'il apporte dans ses appréciations un fond de sentiments personnels destinés à réagir sur son jugement d'homme d'État. M. de Bismarck, sans vouloir examiner le détail des choses, ne

croit pas à l'avenir de l'Empire ottoman. Il ne croit pas davantage à la sincérité ou à l'efficacité de nos réformes. Il n'a qu'une médiocre estime pour le gouvernement ottoman et pour sa politique. Il n'a aucune sympathie pour les diverses races de l'Orient. Il saisit avec empressement toute circonstance qui tendrait à prouver que le progrès véritable est impossible chez nous et il est désagréablement affecté de tout ce qui contrarie cette idée. Ainsi, lorsque, à propos de la milice de la Roumélie orientale, Méhémed Ali pacha émit l'opinion que l'existence de cette milice ne pourrait se concilier avec le principe de l'exclusion des chrétiens des rangs de l'armée ottomane qui devait sa solidité à son homogénéité religieuse, M. de Bismarck abonda visiblement dans cette idée. Le chancelier de l'État qui avait fait pour ainsi dire du service militaire obligatoire un dogme politique et qui lui devait ses plus grands succès, se complaisait à entendre dire que la Turquie en était encore à exclure du service des armes la moitié de sa population.

Lorsque plus tard il fut question de l'égalité des confessions dans l'Empire ottoman, le prince insista à ce qu'on ne parlât que de la Turquie d'Europe. *Les plénipotentiaires ottomans ayant fait remarquer que l'égalité des cultes avait été proclamée par le sultan pour tous ses sujets indistinctement, aussi bien pour ceux de*

la Turquie d'Europe que pour ceux de la Turquie d'Asie, et ayant insisté pour que les mots en Europe *qui se trouvaient dans le projet primitif fussent omis, le prince fit entendre que cet argument n'avait à ses yeux aucune valeur, que l'égalité des confessions en Europe était déjà chose assez difficile pour s'en contenter, et qu'il ne fallait pas mêler l'Asie et avoir l'air de se laisser aller à des illusions. Obligé de céder sur ce point, il n'en cessa pas moins de répéter qu'il regrettait beaucoup que le Congrès ne se fût pas borné à demander l'égalité pour la Turquie d'Europe.*

Une autre fois, il déclara au nom de l'empereur qu'il lui était impossible de consentir à ce que les chrétiens de la Turquie d'Europe n'obtinssent pas comme un minimum les garanties que la conférence de Constantinople avait voulu leur assurer contre les abus de l'administration ottomane. N'attachant pas une importance réelle aux stipulations du traité de Paris qui ont admis la Turquie dans le concert européen, il n'a jamais fait grand cas de ses droits comme puissance européenne ni de ses réclamations contre l'exlusion dont elle aurait été l'objet lors du mémorandum de Berlin et du protocole de Londres. Certes, ce n'est pas lui qui se serait opposé sérieusement à ce que la Turquie eût été exclue aussi du Congrès de Berlin.

Intelligence d'élite, il n'admet pas les choses à demi-

Il estimerait, peut-être, un Turc du vieux régime. Il comprend bien moins le Turc progressiste et cherchant à s'assimiler à la civilisation européenne, parce qu'il ne croit pas à la sincérité de ses déclarations. Bien des fois pendant le Congrès de Berlin on a eu l'occasion de voir la manière dont M. de Bismarck accueillait les déclarations si sages et si politiques que le grand vizir avait chargé les plénipotentiaires de faire en faveur de quelque idée générale ou libérale. Il en était à la fois étonné et contrarié.

La diplomatie de la Turquie lui paraît aussi peu solide que sa politique intérieure. « A proprement parler, disait-il aux plénipotentiaires ottomans, vous n'avez pas de principes dirigeants dans votre diplomatie. Vous vous laissez guider par l'instinct, selon les occasions. Vous croyez que les ennemis de vos ennemis sont vos amis, règle pour la plupart du temps erronée, inapplicable surtout en Turquie où chaque puissance a des intérêts à elle et pourtant la seule que la Porte semble suivre. »

Pour ce qui est des populations orientales, voici quelques traits qui donneront une idée des sentiments que le prince chancelier entretient à leur égard :

La discussion sur la question bulgare se prolongeant, le prince s'impatienta : « Voilà deux jours, dit-il, que la haute Assemblée discute sur la question bulgare. C'est

là un honneur auquel les Bulgares ne s'attendaient pas. Pour ce qui me concerne, je ne dissimule pas que, comme plénipotentiaire allemand, je prends fort peu d'intérêt à tous ces détails. Nous avons décidé qu'il y aura une principauté de Bulgarie. Nous ne savons pas si l'on trouvera un prince de Bulgarie ; si on le trouve, tant mieux, mais je pense qu'il est inutile de s'appesantir sur ce point pas plus que sur le point de savoir de quelle nature sera la constitution que les notables bulgares élaboreront à Tirnova et sur laquelle mon opinion est déjà faite. »

Un autre jour, en donnant lecture de l'article 7 du traité de San-Stefano, il rencontre dans l'énumération des différentes populations non-bulgares auxquelles il s'agissait de garantir les droits politiques, la désignation de Coutzo-Valaques. « Coutzo-Valaques, dit-il, voilà un mot qu'on a le droit d'effacer », et aussitôt il passa le crayon là-dessus.

Salisbury ayant demandé pour la seconde fois qu'on assignât un jour pour ce qu'il appelait la question arménienne, « encore une », s'écria hautement M. de Bismarck, visiblement impatienté.

Les plénipotentiaires ottomans et russes discutaient sur le nombre des Lazes ; les Anglais s'en étant mêlés : « Mylord, dit le prince s'adressant à Salisbury, je ne doute pas que les Lazes ne fassent partie des intéres-

santes populations orientales. Seulement je me demande si ça vaut réellement la peine qu'on leur consacre son temps, surtout aux approches de la canicule. »

Lorsqu'il annonça que les Roumains seraient entendus, il ajouta que tout écart de langage auquel MM. Cogalniceano et Bratiano se laisseraient entraîner serait sévèrement réprimé, etc., etc.

On ne saurait dire que cette disposition d'esprit du prince de Bismarck soit due à l'influence des idées religieuses. L'élément religieux est peut-être pour quelque chose dans les décisions de l'empereur ; mais chez le prince chancelier, on n'en voit pas trace, ou bien il est complètement transformé sous une couleur politique. Quoi qu'il en soit, le prince de Bismarck ne manque aucune occasion de faire voir qu'à son avis la question orientale, en tant que se rapportant à des peuples et à des formes de gouvernement placés en quelque sorte en dehors du cercle de la civilisation européenne et n'ayant aucun avenir, ne doit intéresser l'Europe que par les conséquences qu'elle peut avoir sur les relations des grandes puissances européennes entre elles. C'est à ce titre seulement qu'il ne dédaigne pas de s'en occuper et qu'il en fait même un objet de préoccupations très sérieuses. C'est dans cet ordre d'idées aussi qu'il a désiré le Congrès dès qu'il a craint de voir la paix troublée à la suite du traité de San-Stefano, qu'il a aidé à en

assurer la réunion et le succès dans la période qu'il a précédé, et c'est sous l'empire des mêmes idées qu'il a travaillé pendant toute sa durée, s'efforçant de calmer les prétentions rivales des Cabinets européens et d'écarter comme oiseuse et inutile toute question qui n'était pas de nature à influer directement sur les relations diplomatiques des puissances.

En parlant ainsi, nous n'entendons signaler que les motifs immédiats de l'attitude que le prince avait prise vis-à-vis du Congrès. Quant aux idées de politique générale au profit desquelles il était décidé à utiliser le Congrès, c'est là une question qui mériterait un examen tout spécial.

II

LA SITUATION AU MOMÈNT DE L'OUVERTURE DU CONGRÈS

Le Congrès tint sa séance d'ouverture le 13 juin 1878, à 2 heures de l'après-midi. Les plénipotentiaires ottomans arrivèrent à Berlin dans la nuit et s'empressèrent, dès le lendemain, de faire leurs visites à leurs collègues. Ils ne purent voir les plénipotentiaires russes, mais les conversations qu'ils eurent avec M. de Bismarck, ainsi qu'avec les plénipotentiaires anglais et le comte Andrassy, furent très instructives pour eux. M. de Bismarck leur dit :

« Vous trouverez en moi plus de franchise qu'en aucun autre. Je ne pas veux vous cacher la situation. Si vous croyez que le Congrès s'est réuni pour la Turquie,

détrompez-vous. Le traité de San-Stefano serait resté tel qu'il a été stipulé entre la Turquie et la Russie s'il n'avait pas touché à certains intérêts d'ordre européen. C'est en vue du règlement de ces intérêts que les puissances se sont réunies en un Congrès dont j'ai accepté la présidence. Dans le règlement de ces difficultés, il est possible, il est même naturel que la sévérité de certaines clauses du traité de San-Stefano soit adoucie ; vous en profiterez dans cette mesure. Mais si vous voulez aller au delà, vous n'aboutirez pas, car, encore une fois, le Congrès de Berlin ne se réunit pas pour la Turquie. Maintenant il y a des sujets du sultan qui pensent que dans ces conditions il vaudrait mieux recommencer ou plutôt continuer la guerre. Ceux-là aussi se trompent. D'abord je ne sais si la résistance de la Turquie pourrait provoquer une guerre entre les puissances ou entre quelques-unes d'entre elles. Mais quand cela serait, il n'y aurait pas de plus grand malheur pour la Turquie. Le traité de San-Stefano a profondément mutilé l'Empire ottoman, mais il l'a laissé subsister. Le Congrès modérera nécessairement, comme je vous l'ai dit, la rigueur de ce traité. Mais si une guerre européenne éclatait, le résultat en serait tout à fait désastreux pour le sultan qui, après tout, reste aujourd'hui un grand souverain indépendant. Une guerre européenne pourrait être avantageuse pour telle puissance, désavanta-

geuse pour telle autre. Le fait certain c'est que la Turquie n'y trouvera que la ruine. »

Les plénipotentiaires anglais fournirent des explications plus détaillées sur les travaux du Congrès. Ils dirent tout d'abord que le Congrès procéderait à la constitution au nord des Balkans d'une principauté bulgare indépendante, mais tributaire, c'est-à-dire, d'après l'interprétation spirituelle de lord Beaconsfield, ne payant même pas de tribut ; qu'au sud des Balkans on formerait une province autonome et tributaire ; que les côtes de la mer Égée seraient laissées à la Turquie qui aurait aussi la garde des Balkans et verrait ainsi rétablie l'unité de son territoire, et que la Bosnie et l'Herzégovine seraient cédées à l'Autriche.

Pour ce qui est de l'Asie, ils se refusèrent à entrer dans aucune explication. Ils eurent simplement l'air de suggérer l'idée d'une alliance anglo-turque. C'était là pour eux une manière de vérifier si les plénipotentiaires ottomans connaissaient ou non la convention du 4 juin qui venait d'être signée à Constantinople. Quand ils virent que les plénipotentiaires ottomans n'en soupçonnaient même pas l'existence, ils se turent et lord Beaconsfield s'excusa de ne pouvoir entrer pour le moment dans aucun détail relatif à l'Asie. Pourtant, un incident des discussions du Congrès, qui sera rapporté plus loin et qui n'est pas consigné dans les procès-verbaux, prouvera

que le règlement de la question asiatique, d'après lequel la Turquie ne devait rentrer qu'en possession de la vallée seule d'Alashguerd, que ce règlement, disons-nous, était déjà une affaire décidée.

Quant au comte Andrassy, il ne se fit aucun scrupule de dire aux plénipotentiaires ottomans que l'on traînait à Constantinople l'affaire de la Bosnie et de l'Herzégovine qui, d'après lui, aurait déjà dû être terminée.

Ces informations constituaient pour les plénipotentiaires ottomans des révélations aussi catégoriques qu'accablantes. Il devenait évident, en effet, que le Congrès se réunissait, non seulement avec un programme arrêté dont la Turquie n'avait pas eu connaissance, mais aussi, ce qui était plus grave encore, avec des décisions prises d'avance entre les puissances appelées à y jouer le premier rôle. Ce n'était qu'après être tombés d'accord sur les bases que l'on avait consenti à aller à Berlin et l'Allemagne, de son côté, n avait consenti à faire ses invitations qu'après s'être assurée du succès final de la réunion des plénipotentiaires.

Le mémorandum anglo-russe que le Globe *divulgua bientôt après a démontré la justesse de l'appréciation des plénipotentiaires ottomans et, bien que jusqu à ce jour aucun document n'ait paru constatant que la cession de la Bosnie et de l Herzégovine eût été décidée avant le Congrès, le langage si catégorique des pléni-*

potentiaires anglais, l'attitude de M. de Bismarck et l'assurance que le comte Andrassy montra sur ce point dès ses premières ouvertures font croire fermement que de même que l'accord entre l'Angleterre et la Russie avait été constaté d'avance dans le mémorandum du 30 mai qui était évidemment de la connaissance de l'Autriche, de même aussi cette puissance s'était, avant d'envoyer ses plénipotentiaires à Berlin, assuré en ce qui concerne la cession de la Bosnie et de l'Herzégovine le consentement de l'Angleterre, de l'Allemagne et peut-être aussi de la Russie moyennant quelque mémorandum ou quelque document analogue qui est resté jusqu'ici secret, mais qui n'en doit pas moins exister.

Une autre vérité qui se dégageait encore plus clairement de ce premier échange d'idées, c'était l'isolement complet dans lequel la Turquie se trouvait dès le commencement du Congrès. Du moment que les puissances les plus particulièrement intéressées s'étaient mises d'accord pour envisager le traité de San-Stefano, non pas au point de vue des intérêts de la Turquie, mais bien au point de vue de leurs propres intérêts et que, de plus, elles s'étaient concertées sur la manière dont devaient être résolues les questions les plus importantes, que restait-il à faire aux plénipotentiaires ottomans?

Essayer de renverser l'édifice élevé par les Cabinets de Londres, de Saint-Pétersbourg, de Berlin et de

Vienne pour y substituer du coup quelque combinaison nouvelle, c'eût été une tentative qui, non seulement n'aurait eu aucune chance de succès, mais qui aurait pu entraîner pour leur pays les plus fatales conséquences.

Au moindre indice de pareilles dispositions de leur part, l'on n'aurait pas manqué de les accuser de chercher à troubler le concert européen, à susciter des embarras et M. de Bismarck, tout le premier, aurait proposé d'adopter à l'égard des plénipotentiaires de la Porte une attitude qui les mît dans l'impossibilité de nuire *à la marche des travaux du Congrès. Déjà, des télégrammes officieux insérés dans les journaux de Berlin dénonçaient les plénipotentiaires ottomans comme un élément perturbateur ; on faisait courir mille faux bruits sur la nature de leurs instructions. D'un autre côté, les avertissements ne leur étaient pas épargnés. On leur faisait dire par certains journalistes bien connus que la Turquie devant nécessairement s'opposer à toute proposition d'arrangement, ses plénipotentiaires ne sauraient avoir dans le Congrès la liberté de la parole au même degré que les représentants des autres puissances impartiales et désintéressées. Cette idée ne prévalut pas en définitive ; mais M. de Bismarck n'en retint pas moins comme règle immuable que, pour la marche rapide des travaux du Congrès, il valait mieux tenir les plénipotentiaires ottomans en dehors des réunions particu-*

lières des puissances et qu'il ne fallait pas s'arrêter à la discussion des idées que les plénipotentiaires ottomans émettraient sur les points fondamentaux de l'entente européenne. Les dispositions du prince sur ce chapitre semblèrent tellement peu rassurantes au premier moment, que les plénipotentiaires français ne cachèrent pas à leurs collègues ottomans que, comme la parole leur serait très probablement refusée la plupart du temps, il vaudrait mieux pour eux, au lieu de s'exposer à des refus humiliants, renoncer tout d'abord à entrer dans des développements et se borner à intercaler dans les discussions de leurs collègues de simples dénégations telles que non, nous n'admettons pas cela, telle n'est pas notre opinion, etc.

Les plénipotentiaires ottomans ne se résignèrent pas à un pareil rôle. Ils espérèrent qu'avec du tact, de la modération et de la fermeté, ils parviendraient à se faire dans le Congrès une position plus conforme à la dignité de leur gouvernement que celle qu'on entendait leur assigner. Les protocoles montrent s'ils y ont réussi.

Mais la situation politique n'en était pas moins claire. Subir en principe le programme arrêté entre les puissances, tâcher de sortir de l'isolement auquel on semblait condamné, essayer de gagner sur les détails et de profiter des incidents imprévus que le hasard des discussions pouvait amener, faire pencher dans les déli-

bérations douteuses la balance du côté le moins défavorable pour l'Empire ottoman, telle était la seule issue qui fut laissée à la Turquie et dès le commencement il n'y en a pas eu d'autre. Des personnes peu au fait de la situation diront peut-être qu'en prenant, aussitôt arrivés à Berlin, telle ou telle attitude, ou l'initiative d'une proposition ou d'un programme de réformes quelconque, en se plaçant, par conséquent, sur le terrain du traité de Paris, les plénipotentiaires ottomans auraient pu modifier la situation en faveur de la Turquie. C'est là une idée erronée et ceux qui la soutiendraient se feraient sur la nature et le but du Congrès des illusions étranges.

Le Congrès, nous l'avons dit, recherchait les moyens de satisfaire les exigences de la Russie sans trop profondément léser les intérêts européens. Il n'aurait jamais admis que la Russie pût être satisfaite si, pour tout résultat de cette grande guerre, on lui présentait tout simplement des réformes calculées pour profiter à la Turquie. Cela est si vrai que, lorsque les plénipotentiaires ottomans parlèrent de réformes à leurs collègues d'Angleterre, ceux-ci les dissuadèrent de rien tenter dans cette direction. « Il n'y a pas de réforme, leur dirent-ils, qui puisse dispenser des arrangements pris entre les gouvernements européens ; et même si indépendamment de ces arrangements vous communiquiez au Congrès des réformes, celui-ci ne s'en tiendra pas pour content et il

voudra aller au delà. Réservez donc vos réformes pour après le Congrès. »

D'ailleurs, les instructions verbales, et il n'y en eut pas d'autres, que le premier plénipotentiaire ottoman avait reçues de la part de Sa Majesté et de son Altesse le grand vizir et qu'il se hâta de communiquer à ses collègues, étaient beaucoup plus pratiques et beaucoup plus conformes à la situation qui se présentait à Berlin. Ces instructions se résumaient, en effet, à cinq points :

1° *Obtenir la ligne des Balkans ;*

2° *Conserver à l'Empire la forteresse de Varna;*

3° *Empêcher une extension trop grande du Monténégro et de la Serbie du côté de l'Albanie ;*

4° *Obtenir la rétrocession de Batoum et de la vallée d'Alashguerd en Asie ;*

5° *Libérer la Turquie de toute indemnité pécuniaire envers la Russie.*

Or, le programme développé par les plénipotentiaires anglais, à tout prendre, ne contenait pour le moment qu'un seul point réellement contraire à ces instructions : c'était celui concernant Varna. Les Anglais avaient évidemment abandonné cette ville à la principauté de Bulgarie. Les plénipotentiaires ottomans crurent, par conséquent, que le parti le plus pratique était de faire immédiatement les démarches les plus actives pour tâcher de sauver Varna et son territoire.

Ils en parlèrent à tous les membres du Congrès et leur insistance parut surtout ébranler les Anglais qui promirent de faire tout leur possible dans ce sens. Des informations transmises à la Porte par nos ambassadeurs de Londres et de Vienne et par la Porte à ses plénipotentiaires à Berlin, représentaient, il est vrai, que les deux Cabinets étaient fort disposés à appuyer la Turquie dans une demande qui aurait pour effet de lui conserver toutes les forteresses du Danube. L'ambassade de Londres, notamment, recommandait comme très admissible un partage longitudinal de la Bulgarie qui aurait laissé à la Turquie le quadrilatère et toute la partie orientale du vilayet du Danube depuis la mer Noire jusqu'à la Yantra. Mais il ne fallut pas longtemps aux plénipotentiaires ottomans pour se convaincre qu'une pareille proposition n'obtiendrait même pas les honneurs d'une discussion sérieuse de la part des plénipotentiaires d'Autriche et d'Angleterre. Force leur fut donc de restreindre leurs efforts et leurs démarches à la conservation de Varna, seul objectif qu'ils pouvaient raisonnablement se proposer, d'autant plus qu'à ce moment on ne savait pas encore jusqu'à quel point les Anglais se considéraient liés par les énonciations du mémorandum publié par le Globe *et que lord Salisbury persistait, on n'a jamais su pourquoi, à déclarer inexact.*

D'ailleurs, les plénipotentiaires ottomans ne préten-

daient pas avoir Varna sans fournir une compensation équitable et ils firent connaître tout d'abord aux ministres anglais qu'en vue de la conservation de cette forteresse et à cette condition, le gouvernement ottoman serait fort disposé à faire des sacrifices du côté de Sofia. Les concessions auxquelles ils se soumettraient ainsi volontiers mettaient entre les mains des plénipotentiaires anglais les moyens d'effectuer l'échange si vivement désiré par la Porte. Il n'y avait là rien que de très raisonnable, de très possible et le fait est que les plénipotentiaires ottomans eurent la satisfaction de voir leurs idées partagées par lord Beaconsfield et qu'un effort sérieux fut tenté dans ce sens par les Anglais qui, cette fois-ci, essayèrent de franchir le cercle dans lequel ils s'étaient renfermés par la conclusion du mémorandum. La sincérité de leurs efforts est prouvée par cela même que la question de Varna fut tenue en suspens jusqu'à la quatrième séance du Congrès et plus encore par l'incident que nous allons rapporter :

Dans la soirée du 15 au 16 juin, les plénipotentiaires ottomans reçurent à 9 heures 1/2 la visite de S. A le prince de Bismarck en casque, circonstance qui donnait à la visite un caractère officiel. Le prince leur déclara tout d'abord que le but des explications dans lesquelles il allait entrer était de les persuader qu'il fallait au plus tôt livrer Varna aux Russes, ou au moins convenir

d'un terme très rapproché pour l'évacuation. Il leur représenta que Varna était irrévocablement perdue pour la Turquie, que les efforts que nous faisions pour la conserver devaient rester infructueux, que si des membres du Congrès tenaient sur ce point un autre langage ils se faisaient des illusions que la réalité des faits allait bientôt dissiper et, qu'enfin c'était là, pour nous, le seul moyen d'obtenir la retraite de l'armée russe et de nous assurer ainsi un avantage réel et très important. Il parla sur ce ton pendant plus d'une heure et on peut dire qu'il épuisa le sujet. Une visite si prolongée, une conversation si soutenue de la part du prince était un événement. Il y avait là, à ne pouvoir pas s'y tromper, une affaire d'une portée réelle qui fut aisément saisie par les plénipotentiaires ottomans.

On sait, en effet, que dans la séance d'ouverture, immédiatement après la constitution du bureau, lord Beaconsfield, prenant la parole, insista vivement sur la nécessité d'éloigner les Russes des environs de Constantinople. Il en discourut pendant plus d'une demi-heure. Les Russes y opposèrent quelques faux-fuyants, ainsi que Schouvaloff l'avoua plus tard, ne voulant pas déclarer ouvertement qu'ils ne s'en iraient de devant Constantinople que si Varna leur était livrée. Sur la proposition de M. de Bismarck, la discussion fut ajournée, mais le marquis de Salisbury, en parlant plus

tard de cet incident aux plénipotentiaires ottomans, ne leur cacha pas que les Anglais avaient complètement renoncé à y revenir parce que le prince leur avait donné tort et qu'il avait décidé que cette question ne serait pas traitée en Congrès.

Dès l'ouverture du Congrès, un mot du président avait suffi pour réduire à néant les arguments de droit et de fait que lord Beaconsfield avait développés avec tant d'éloquence en faveur de la retraite de l'armée russe des environs de Constantinople. Mais, tout en étant parvenu à écarter ainsi du coup un sujet de discussion des plus épineux, le prince ne ferma pas les yeux sur les dangers résultant de la présence des Russes et des Anglais devant Constantinople et de la possession de Varna par nos troupes. S'il parvenait à persuader la Turquie de se dessaisir de Varna, il ne doutait pas qu'il n'eût été à même de régler d'une manière satisfaisante la retraite de l'armée russe et de la flotte anglaise. Par cela même la reprise des hostilités devenait impossible, et la paix était ainsi assurée grâce aux arrangements intervenus antérieurement entre les puissances sur les points principaux. Le monde aurait dit que quelques jours seulement avaient suffi à M. de Bismarck pour résoudre pacifiquement un problème politique des plus grands, des plus ardus et lui en aurait attribué tout le mérite. D'un autre côté, une fois ces

difficultés brûlantes mises de côté, il s'opérait sous les auspices de l'Allemagne entre les Russes et les Turcs un rapprochement naturel qui devait faciliter singulièrement les arrangements à prendre. Cette perspective était aussi probable que brillante et l'on comprend bien que l'ait tentée M. de Bismarck. Certes, en prenant en considération le résultat auquel le traité de Berlin a abouti, on ne demeure que trop persuadé des avantages que la Turquie aurait pu recueillir si, à ce moment-là, les plénipotentiaires ottomans avaient été à même de remettre Varna dans les mains du prince de Bismarck. Ils se seraient bien certainement acquis son appui au sein du Congrès et bien des questions auraient pu recevoir une solution fort différente de celle qu'elles ont reçue.

Malheureusement, les plénipotentiaires ottomans étaient liés par leurs instructions qui leur prescrivaient de tout faire pour sauver Varna. Une manœuvre aussi hardie que celle qui aurait pu donner satisfaction à M. de Bismarck excédait de beaucoup leurs pouvoirs et l'initiative qu'ils pouvaient raisonnablement assumer. Il est bon d'ajouter aussi que Mehmed Ali pacha, profondément convaincu de la grande importance stratégique de Varna, était, comme de juste, fort hésitant à l'endroit de toute combinaison qui aurait eu pour effet de nous dessaisir, dès le début du Congrès et lorsque après

tout rien n'était encore assez clair, de la possession de cette place. Les plénipotentiaires ottomans en référèrent à leur Gouvernement et l'on sait que ce ne fut que bien plus tard que l'évacuation de Varna a pu enfin être réglée. Pour le moment même la démarche du prince de Bismarck resta sans résultat. La visite et les propositions que le comte Schouvaloff leur fit le lendemain n'eurent pas un sort meilleur et ils se trouvèrent, par là, dans l'impossibilité de tirer profit de l'évacuation de Varna exécutée à propos, soit pour s'assurer jusqu'à un certain point les bonnes grâces de M. de Bismarck, soit pour opérer un rapprochement avec les Russes dans le sein du Congrès. Bien plus, M. de Bismarck ne put que se sentir froissé de l'insuccès de sa démarche. Les Russes nous croyant désormais indissolublement attachés à la politique anglaise, n'essayèrent plus de s'entendre avec nous et le respect que la Sublime-Porte montra au sentiment populaire qui, chez nous, faisait regarder l'évacuation de Varna comme un acte antipatriotique, fit perdre au gouvernement la seule occasion qui se fût offerte à lui pour changer dans une certaine mesure le courant qui dominait dans le Congrès. Nul doute que l'insistance des Anglais à nous conserver Varna n'ait provoqué la démarche de M. de Bismarck. Malheureusement il est tout aussi certain qu'en nous laissant aller à l'espoir que leurs efforts

aboutiraient, nous avons perdu à la fois et la forteresse et les avantages que nous aurait procurés son évacuation au moment où le prince nous la proposa. Tout cela se passait dans l'intervalle de la première à la seconde séance du Congrès, et les détails qui précèdent servent à éclairer la situation que les plénipotentiaires ottomans trouvèrent à leur arrivée à Berlin.

III

BULGARIE ET ROUMÉLIE ORIENTALE

Notre but n'est pas de retracer ici la marche des délibérations du Congrès, mais plutôt de fournir sur l'ensemble de chaque question quelques détails qui compléteront l'idée qu'ont pu déjà s'en faire les personnes qui ont lu les protocoles.

Ceux-ci rapportent fidèlement les travaux du Congrès et en donnent le résumé officiel ; mais, sous l'enveloppe diplomatique qui en recouvre uniformément toutes les parties, on a peine à saisir la physionomie vraie des débats. En outre, les protocoles n'étaient pas relus en séance et l'on se permettait souvent d'y introduire après coup des modifications très importantes. Ces modifications mettaient quelquefois les plénipotentiaires

ottomans dans l'embarras. Ils réclamaient auprès du secrétariat. Celui-ci se montrait très empressé à admettre les additions et les corrections proposées par les plénipotentiaires ottomans en ce qui les concernait ; mais, en revanche, il se montrait bien moins accommodant lorsque les plénipotentiaires ottomans voulaient voir rétablir les passages modifiés dans les discours des autres membres et surtout dans ceux du président.

Le Congrès consacra ses premières séances à la discussion de l'admission des délégués helléniques et de la manière dont devaient être formulées les questions se rattachant à la Grèce. Ce n'était là, toutefois, qu'un prologue destiné à donner le temps aux plénipotentiaires de la Russie, de la Grande-Bretagne et de l'Autriche-Hongrie de s'entendre entre eux sur la question bulgare. La question hellénique est venue bien plus tard devant le Congrès sous sa forme définitive, de sorte qu'en réalité on peut dire que c'est par la constitution de la principauté de Bulgarie et de la province autonome de la Roumélie orientale que le Congrès débuta dans ses travaux.

Cette marche était logique ; la difficulté bulgare était la principale. Une fois cette difficulté surmontée, l'issue pacifique des négociations pendantes n'aurait plus fait l'objet de doute sérieux. Certes, pour la Turquie, pour qui les autres questions aussi présentaient, surtout

dans leur ensemble, un intérêt majeur, l'ordre inverse qui eût réservé la question de la Bulgarie pour la fin et lui eût ainsi ménagé le moyen de faire surgir, selon les circonstances, une grosse difficulté européenne, eût été préférable à tous égards. Mais les plénipotentiaires ottomans ne furent guère consultés sur ce point pas plus que sur bien d'autres ; il ne leur restait qu'à subir le programme arrêté.

Les pourparlers entre les plénipotentiaires des trois puissances principalement intéressées dans la question bulgare *(pour nous servir de l'expression du prince) et auxquels la Turquie ne fut admise à prendre aucune part, se prolongèrent jusqu'au commencement de la quatrième séance qui fut tenue le 22 juin, les Russes ayant déclaré qu'ils n'entreprendraient la discussion concernant la principauté de Bulgarie au nord des Balkans qu'autant qu'on se serait préalablement mis d'accord sur les bases de la constitution de la province à former au sud des Balkans. Nous ne saurions dire au juste en quoi ces pourparlers ont consisté. En ville on disait que les Anglais se montraient très roides et que tout pouvait être rompu d'un momem à l'autre ; mais le mémorandum de Londres avait déjà donné les bases de l'entente. Le résultat a prouvé qu'on a tenu à ne pas s'en écarter. On peut donc avancer sans crainte de se tromper que les débats particuliers sur la question*

bulgare entre la Russie et l'Angleterre ont consisté bien plus dans l'arrangement des détails auxquels le mémorandum laissait une large marge qu'en une discussion sérieuse de la question de fond. C'est ce qui arriva plus tard pour l'Asie aussi. Le 22 au matin on prétendait que rien n'était arrêté ; à midi, on annonçait, au contraire, que l'entente était effectuée et bientôt après lord Salisbury donnait lecture au Congrès de sa grande proposition qui se trouve consignée dans le protocole IV et par laquelle il confirmait la formation d'une principauté de Bulgarie au nord des Balkans et celle d'une province autonome, sous la dénomination de la Roumélie orientale, au sud des Balkans, en abandonnant à la principauté la place de Varna et le sandjak de Sofia, à la condition que les Russes, de leur côté, ne feraient pas comprendre dans la Roumélie orientale les bassins de Mesta et de Struma-Carassou. Lord Salisbury donna très rapidement lecture de sa proposition. Le comte Schouvaloff et le comte Andrassy ajoutèrent quelques paroles auxquelles le protocole a donné plus de corps qu'elles n'en avaient en réalité et qui, au fond, n'expliquaient rien. Quant aux plénipotentiaires des autres puissances, ils gardèrent le silence.

Les plénipotentiaires ottomans étaient atterrés. Quelques heures auparavant on leur assurait que la question de Varna était fortement discutée et mainte-

nant ils entendaient l'Angleterre proclamer du coup l'abandon de Varna et du sandjak de Sofia à la principauté de Bulgarie, se contenter en retour de l'exclusion des bassins de Mesta et de Struma-Carassou des limites de la Roumélie orientale, ce dont on n'avait pas entendu parler jusqu'alors, et proposer la formation en dehors de la principauté de Bulgarie d'une province autonome avec frontières, milice locale, etc.

Le premier plénipotentiaire ottoman pensa que ce qu'on pouvait faire de mieux dans ce moment était de gagner au moins quelques heures pour se rendre, si possible, un compte plus exact de l'ensemble de la proposition et aussi des moyens auxquels on pourrait avoir recours pour en atténuer la portée. Deux jours auparavant, causant avec M. Waddington, il lui avait exprimé combien il serait utile que la discussion en Congrès permît aux différents plénipotentiaires de formuler leur avis après mûr examen, et M. Waddington lui avait certifié que, notamment, pour ce qui était de Varna et du sandjak de Sofia, le Congrès ne se serait prononcé qu'à bon escient et après avoir entendu toutes les explications statistiques, géographiques, administratives et autres que les plénipotentiaires ottomans se déclaraient prêts à fournir afin de mieux éclairer les délibérations de la haute Assemblée. D'un autre côté, le Congrès, dans une de ses précédentes séances, avait adopté

comme règle de procédure que toute proposition serait imprimée et distribuée avant la séance dans laquelle elle devrait être discutée. Pour toutes ces raisons, le premier plénipotentiaire ottoman se hasarda de demander, non pas qu'on lui réservât le droit de parler plus tard, comme il est dit dans le procès-verbal, mais s'il était absolument nécessaire de se prononcer immédiatement sur la proposition Salisbury, et dans le cas où il faudrait aborder la discussion sans retard, s'il ne lui serait pas permis de prendre une connaissance plus exacte du texte qui venait d'être lu avec une rapidité telle qu'il n'avait pu en saisir bien toutes les parties.

La proposition du premier plénipotentiaire ottoman n'avait donc rien que de très naturel. Néanmoins, les quelques paroles qu'il prononça dans cette circonstance suffirent pour lui attirer la colère du président. Le discours que le protocole (page 7) fait tenir au prince n'est pas le véritable. M. de Bismarck commença par dire très rudement au plénipotentiaire ottoman que, s'il avait à parler, il devait le faire sur-le-champ et sans aucun retard. « Cependant, ajouta-t-il, je ne puis admettre que, même dans le cas où le plénipotentiaire ottoman voudrait prendre la parole immédiatement, il s'en servît pour présenter des objections ; il n'en a pas le droit puisque son gouvernement a signé le traité de San-Stefano et qu'il aurait mauvaise grâce à venir

aujourd'hui critiquer les concessions dont l'Europe accorde le bénéfice à la Turquie. Une pareille attitude vis-à-vis d'une combinaison européenne indiquerait de la part du plénipotentiaire ottoman l'intention d'entraver la marche des travaux du Congrès. Je ne pourrais la tolérer, et si les plénipotentiaires ottomans y persistent, je déclare que je me verrai obligé et que je suis prêt à donner une sanction pratique à mes observations » *(textuel).*

Le ton, le geste et le regard ajoutaient encore à la sévérité de ces paroles. Le plénipotentiaire ottoman s'aperçut qu'en présence d'une pareille opposition de la part du président, il eût été dangereux de persister à revenir immédiatement sur les questions qui faisaient le fond de la proposition Salisbury. Bien à tort, sans doute, le président s'était trop avancé pour pouvoir reculer dans le moment même. La prudence conseillait d'éviter un conflit. Aussi, tout en gardant la parole afin de ne point établir un précédent fâcheux, le plénipotentiaire ottoman se contenta-t-il de présenter quelques observations générales sur la bonne harmonie qui avait existé depuis un temps immémorial entre les populations bulgares et les autorités ottomanes et qui n'avait été troublée qu'à une époque relativement récente, et il fit, par là, une critique indirecte de cette prétendue incompatibilité des autorités ottomanes avec les populations bul-

gares qui avait servi de base à la création de la Roumélie orientale. Le reste de la séance offrit peu d'intérêt. On se borna à présenter quelques observations sur la milice et M. Waddington fut prié et chargé de trouver une rédaction conciliante pour les points sur lesquels les plénipotentiaires russes et anglais étaient encore en divergence.

La violence du langage dont il s'était servi vis-à-vis du plénipotentiaire ottoman dans cette circonstance ne pouvait échapper à M. de Bismarck lui-même. Dans le projet de protocole qui fut communiqué aux plénipotentiaires on avait retranché la moitié de son discours et mitigé de beaucoup l'autre moitié. Plus tard, on modifia très sensiblement encore ce qui avait été inséré dans le projet de protocole imprimé, de sorte que le texte actuel ne peut plus même donner ne fût-ce qu'une idée du caractère impératif et comminatoire de l'admonestation qu'il adressa au plénipotentiaire ottoman et qui, dans toute autre circonstance, eût dû être relevée par tout le Congrès. Malheureusement, lord Beaconsfield ne comprenait pas bien le français et lord Salisbury, à ce qu'il dit plus tard, n'avait pas entendu. Cependant, leurs collègues entendirent si bien les paroles prononcées par M. de Bismarck que, jugeant l'incident encore plus grave qu'il ne l'était et pensant que les plénipotentiaires ottomans étaient complètement et irrémédiablement

perdus dans l'esprit du tout-puissant chancelier, se montrèrent à leur égard très réservés. Le soir même de l'incident, les plénipotentiaires ottomans , qui assistaient à la soirée de l'ambassade de France, eurent lieu de s'en apercevoir. Leurs rapports avec leurs collègues ne reprirent leur caractère normal qu'après qu'ils eurent reconquis à force de patience leur position primitive dans le Congrès.

Maintenant, il est facile de se rendre compte des motifs de la scène qui venait de se passer au Congrès. Dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis la visite qu'il avait faite aux plénipotentiaires ottomans, le prince chancelier s'était convaincu que ses propositions concernant Varna n'aboutiraient pas. En pesant sur les Anglais, il les avait décidés à se désister dans la matinée du jour même de la quatrième séance de l'idée de conserver Varna à la Turquie, et à formuler pour la Roumélie orientale des propositions parfaitement acceptables pour les Russes. Permettre dans ces circonstances aux plénipotentiaires ottomans de prendre la parole, c'était, aux yeux du prince, courir le risque de laisser rouvrir la question de Varna et mettre en discussion les idées fondamentales de la réorganisation de la Roumélie orientale. Une fois les débats ouverts, les puissances non directement intéressées auraient pu aussi, de leur côté, intervenir et donner à l'affaire un caractère autre

que celui d'un arrangement entre la Russie et l'Angleterre, sur les bases formulées dans le mémorandum, caractère que le président tenait à lui maintenir.

La sortie du prince de Bismarck n'exerça pas, en effet, son influence sur les plénipotentiaires ottomans seulement. Les plénipotentiaires des autres puissances en firent aussi largement leur profit. Dès lors, le caractère général des délibérations du Congrès fut nettement dessiné. Elles ne devaient servir, après tout, qu'à faire revêtir d'une sanction européenne et à faire enregistrer solennellement les arrangements pris en dehors du Congrès sous la direction du prince par la Russie et l'Angleterre et souvent par l'Autriche aussi. La Turquie était complètement tenue à l'écart de ces échanges intimes d'idées ; car, disait-on, ayant signé le traité de San-Stefano, elle ne devait pas être placée dans la pénible nécessité d'opter entre sa signature et son intérêt. « On ne vient pas au Congrès pour discuter », disait le prince bien souvent ; et si quelqu'un essayait de continuer, il s'impatientait, exposait l'état de sa santé, parlait des affaires urgentes qui ne lui permettaient pas de présider pendant longtemps encore les séances et concluait en formulant l'opinion de la haute Assemblée telle qu'il la comprenait, tout en réservant au dissident de protester s'il le croyait nécessaire, ce que naturellement chacun évitait de faire.

Cette hâte que le prince de Bismarck mettait à voir aboutir les travaux du Congrès était-elle, après tout, aussi étrange qu'on a voulu le dire ? Nous ne le pensons pas pourvu que l'on se place au même point de vue que celui du chancelier allemand. Pour lui, et le résultat a prouvé que son opinion a prévalu, il n'y avait qu'un but raisonnable à se proposer : celui de prévenir la guerre qui avait menacé d'éclater entre l'Angleterre et la Russie. On dit qu'il avait vivement critiqué la Russie de s'être arrêtée à mi-chemin et de n'avoir su ni s'arranger avec la Porte ni se présenter devant l'Europe avec un résultat net. Mais, de ce que la politique de la Russie n'avait pas été d'une logique si rigoureuse, ce n'était pas une raison, aux yeux de M. de Bismarck, pour tenir un compte exact des exigences et des convenances de la Turquie dans les décisions à prendre. Un tel procédé eût éternisé les efforts et les luttes dans le sein du Congrès. « Si nous voulions aplanir toutes les difficultés, disait-il, nous en aurions pour cent ans. »

Or, les considérations tirées de la situation du gouvernement ottoman écartées et du moment que les principaux points de l'arrangement à intervenir entre l'Angleterre et la Russie avaient été fixés dans le mémorandum, il ne restait pas réellement place à des divergences sérieuses et M. de Bismarck avait raison de croire qu'avec un peu de bonne volonté Russes et

Anglais pouvaient s'entendre à très bref délai et ne pas le faire attendre plus que de raison. Une semaine, disait-on, lui avait paru suffisante pour tout finir. Tel ne pouvait évidemment être l'avis des plénipotentiaires ottomans. Aussi est-ce à eux que M. de Bismarck s'en prenait toutes les fois que les débats ne marchaient pas avec la rapidité qu'il aurait désirée. Il y a eu très peu de questions traitées au Congrès qui n'aient fourni au premier plénipotentiaire ottoman l'honneur de quelque grave réprimande de la part du prince chancelier, réprimande à laquelle le plénipotentiaire ottoman croyait ne devoir opposer que la résistance la plus réservée, le caractère emporté du prince ne permettant pas de douter que la moindre vivacité de la part de son interlocuteur n'amenât des conséquences qui eussent infailliblement rejailli sur la cause qu'il avait mission de représenter. Cependant il est bon de noter que les anecdotes et les récits que les journaux se sont plu à répandre sur ce point ne sont pas tous vrais et que jamais le plénipotentiaire ottoman ne s'est départi envers M. de Bismarck des convenances qui pouvaient lui être dues. M. de Bismarch, de son côté, donna à plusieurs reprises au plénipotentiaire ottoman des preuves visibles d'attention personnelle ; malheureusement les questions et, par conséquent, aussi les occasions de conflit se succédaient avec une rapidité telle que le temps matériel

a presque toujours manqué pour utiliser, au profit des questions que le Congrès a eu à agiter, les bonnes relations personnelles qui, malgré tout, se maintinrent jusqu'au bout.

En tout cas, les télégrammes adressés de Berlin à Constantinople expliquaient au ministère Impérial d'une manière très claire la situation personnelle des plénipotentiaires ottomans au sein du Congrès. Le premier plénipotentiaire ottoman alla même jusqu'à demander son remplacement ; mais le ministère crut devoir refuser sa demande. Ses collègues en étaient également affectés.

Après la quatrième séance ils en étaient venus à craindre que le Congrès ne leur permît plus du tout de faire entendre leur voix. Dans cette prévision ils préparèrent un document dans lequel ils donnaient sous forme de propositions succinctes les idées de leur gouvernement sur toutes les questions soulevées par le traité de San-Stefano. Ils convinrent de porter ce document sur eux dans le Congrès et, si le Prince renouvelait encore la scène de la quatrième séance, de le déposer entre les mains du secrétariat et de déclarer que, du moment qu'on ne les laissait pas parler, il ne leur restait plus, pour mettre à couvert leur propre responsabilité vis-à-vis de leur gouvernement, qu'à remettre par écrit leurs propositions en bloc afin que le

Congrès prît, lorsqu'il le voudrait, connaissance de la manière de voir de la Turquie. Le cas ne se présenta pas ; mais les mesures extrêmes auxquelles les plénipotentiaires ottomans étaient réduits font comprendre combien ils ressentaient vivement ce que leur situation avait de précaire.

Revenons aux questions de la principauté de Bulgarie et de la Roumélie orientale. Les dépêches du ministère Impérial portaient aux plénipotentiaires ottomans l'ordre de conformer leur attitude sur ce point à celle des plénipotentiaires anglais et les plénipotentiaires ottomans donnèrent plein cours à ces instructions. Dans les séances du Congrès, ils votaient systématiquement avec les Anglais, sauf bien entendu les cas où la situation particulière de leur gouvernement leur imposait la nécessité de maintenir l'indépendance de leur vote. Ils témoignaient à lord Beaconsfield et à lord Salisbury la confiance la plus illimitée ; ils se mettaient partout et toujours à leur disposition. Malheureusement, une coopération intime, une entente préalable sur les détails entre les plénipotentiaires anglais et ottomans rencontrait dans le mémorandum de Londres un obstacle insurmontable.

Il était toujours facile de tomber d'accord avec lord Beaconsfield. Sa mission à Berlin, disait-il, n'était pas de faire de la diplomatie. Une fois la garde des Bal-

kans et celle des détroits assurées au sultan, il laissait le reste à lord Salisbury. Celui-ci était animé des meilleurs sentiments ; mais il était engagé à ne pas s'écarter des stipulations du mémorandum, et ces stipulations paraissaient très dures aux plénipotentiaires ottomans. On en jugera facilement par ce qui suit :

La retraite des troupes ottomanes de la Roumélie orientale décidée en principe, on agita la question de savoir si l'on ne pouvait pas désigner dans la province certaines villes de garnison, c'est-à-dire des villes où les troupes turques auraient la faculté de séjourner. Le protocole de la quatrième séance prouve que le prince de Bismarck n'était pas contraire à cette idée. Les plénipotentiaires ottomans y tenaient énormément. M. Waddington, chargé de formuler l'accord entre les plénipotentiaires anglais et russes, s'y montra favorable et, dans son projet, il désigna comme telles trois villes de la Roumélie orientale. Mais ces villes de garnison étaient exclues d'après le mémorandum. Voici, en effet, ce dont les Anglais et les Russes y étaient convenus.

« Art. 5. — L'empereur de Russie attache une importance toute particulière au retrait de l'armée turque de la Bulgarie méridionale. Sa Majesté ne verrait aucune sécurité ni garantie pour l'avenir de la population bulgare si les troupes turques y etaient maintenues. »

« Lord Salisbury accepte la retraite des troupes

turques de la Bulgarie méridionale, mais la Russie n'objectera pas à ce que le Congrès statue sur le mode et les cas où il serait permis aux troupes turques d'entrer dans la province méridionale pour résister à l'insurrection ou à l'invasion soit en état d'exécution ou à l'état de menace.

« *Toutefois, l'Angleterre se réserve d'insister au Congrès sur le droit pour le sultan de pouvoir cantonner des troupes sur les frontières de la Bulgarie méridionale.*

« *Le représentant de la Russie se réserve au Congrès une complète liberté dans la discussion de cette dernière proposition de lord Salisbury.* »

Les Anglais se trouvèrent donc dans l'impossibilité de maintenir les villes de garnison sans contrevenir au mémorandum et, comme les autres puissances s'y montraient indifférentes, l'idée des villes de garnison fut abandonnée.

Les explications fournies par Mehmed Ali pacha, surtout en dehors du Congrès, firent voir très clairement que la formation d'une milice était superflue et dangereuse. Les autres puissances étaient disposées à n'admettre qu'une gendarmerie locale. Mais l'article 6 du mémorandum était catégorique.

« *Le gouvernement britannique, y était-il dit, demande que les chefs supérieurs de la milice dans la Bul-*

garie méridionale soient nommés par la Porte avec l'assentiment de l'Europe. »

L'Angleterre était liée et tout ce que M. Waddington et les Autrichiens purent faire, ce fut d'introduire à côté de la milice la gendarmerie.

Pour la religion du gouverneur général de la Roumélie orientale, le premier plénipotentiaire ottoman admettait bien qu'il ne fût pas musulman et que le vœu des puissances fût inséré dans le protocole ; mais il objectait contre l'insertion dans le texte du traité d'une clause frappant d'exclusion de ce poste toute personne professant la religion musulmane. Il y relevait une contradiction flagrante entre cette disposition et la règle de l'égalité des confessions et des cultes que le Congrès cherchait à faire prévaloir en toute circonstance.

Lord Beaconsfield s'exprima en dehors du Congrès bien des fois dans ce sens, et, de fait, durant toute la discussion du Congrès sur la Roumélie orientale, on ne toucha guère à la religion du gouverneur général. Dans la Commission de rédaction cependant, les Russes obligèrent les Anglais eux-mêmes à en faire la proposition. Le plénipotentiaire ottoman s'y opposa en alléguant des raisonnements auxquels on ne trouva rien à redire. Lorsque la question fut portée au Congrès, le premier plénipotentiaire ottoman ne fit que l'effleurer en résu-

mant en peu de mots les arguments développés déjà dans la Commission de rédaction, et cela parce que l'expérience lui avait appris qu'en présence du désir du Congrès de ménager la susceptibilité des Russes, il valait mieux argumenter par suggestion plutôt que d'une manière trop directe. Le Congrès hésitait ; Mehmed Ali pacha, ayant pris la parole, y insista, de son côté, d'une façon qui montrait qu'il ne se rendait pas un compte exact de la délicatesse que présentait sur ce point sa position personnelle. A ce moment, lord Salisbury ne put rien dire, lié qu'il était par le texte du mémorandum qui portait les mots avec un gouverneur chrétien *; ce que voyant, le prince de Bismarck, qui ne voulait à aucun prix revenir sur les points convenus entre les Anglais et les Russes, déclara au nom de la haute Assemblée que l'article devait être maintenu tel qu'il a été consigné dans le traité. Plus tard, à propos de l'article* 17, *lord Salisbury essaya de signaler l'inutilité de la clause relative à la religion du gouverneur général de la Roumélie orientale. Mais il reçut pour réponse que d'abord ce point avait été déjà tranché et, que, en second lieu, cette clause avait été proposée par les plénipotentiaires anglais eux-mêmes.*

Cependant, c'est surtout au sujet du régime à introduire dans la Roumélie orientale que les énonciations du mémorandum exercèrent une influence regrettable.

C'est à l'analogie que le mémorandum établissait entre le régime futur de cette province et celui des colonies anglaises que l'on doit de n'avoir pu tirer au clair la nature de l'administration dont elle serait dotée. Les plénipotentiaires ottomans cherchaient à persuader leurs collègues que du moment où la Roumélie orientale n'était ni plus ni moins qu'une province privilégiée de l'Empire ottoman, il suffirait d'établir dans le traité seulement les points pour lesquels elle allait se trouver, en vertu des décisions du Congrès, dans une position différente de celle des autres provinces de l'Empire. Ces privilèges d'exception comprenaient l'interdiction de séjour pour les troupes ottomanes, la formation d'une milice et d'une gendarmerie propres, la durée quinquennale des fonctions du gouverneur général, sa nomination avec l'assentiment des puissances et la clause relative à sa religion. Pour tout le reste, les plénipotentiaires ottomans croyaient toute mention inutile et même dangereuse en ce sens que l'article 20, *par exemple, en disant que les conventions commerciales conclues par la Porte seront valables pour la Roumélie orientale et que la liberté religieuse y sera respectée ; que cet article, disons-nous, présentait l'inconvénient de faire croire peut-être que pour tout le reste la Roumélie orientale sera libre de légiférer comme elle l'entend. Sur ce point, on était parvenu à persuader M. Waddington, ainsi*

que cela résulte de la discussion relatée dans les protocoles au sujet de la liberté des cultes.

Néanmoins, les plénipotentiaires anglais, engagés d'honneur par le mémorandum Schouvaloff, devaient désormais subir l'idée de l'assimilation de la Roumélie orientale aux colonies anglaises et si, d'un côté, ils purent éviter de se prononcer catégoriquement là-dessus, ils ne voulurent point, de l'autre, et cela se conçoit aisément, suivre la voie indiquée par les plénipotentiaires ottomans. Ils s'arrêtèrent entre les deux extrêmes. De là le vague dans lequel les dispositions du traité ont laissé le régime à appliquer à la Roumélie orientale dont le vrai caractère, demeuré à l'état de question ouverte, devra être déterminé par la Commission d'organisation.

Les termes de l'article 13 qui consacrent l'autonomie administrative de la Roumélie orientale sont aussi entièrement dus à l'initiative de M. Odo Russell, dans la Commission de rédaction, sur les instructions de lord Salisbury et comme conséquence du mémorandum.

Si nous avons relevé ces détails, c'était pour mieux montrer les obstacles que la bonne volonté incontestable que les plénipotentiaires anglais mettaient à Berlin au service de la cause de la Turquie rencontrait dans les engagements antérieurs contractés par l'Angleterre et pour lesquels les plénipotentiaires ottomans

n'ont, par conséquent, aucune responsabilité à encourir. Il serait moins aisé de s'expliquer l'insistance que le troisième plénipotentiaire anglais mettait à ne pas admettre l'opinion des plénipotentiaires ottomans sur des questions secondaires, il est vrai, mais qui, par cela même qu'elles ne touchaient pas au mémorandum, auraient pu être formulées d'une manière moins dure pour nous. Comme exemple nous citerons le fait de l'insertion dans le paragraphe final de l'article 15 *des mots* bachi-bouzouks et circassiens. *Le texte primitif de l'article ne parlait que de* troupes irrégulières. *C'était suffisant et la rédaction de l'article était déjà terminée quend lord Odo Russell crut devoir demander instamment l'addition des mots tels que* Bachi-bouzouks *et* circassiens. *Vainement le plénipotentiaire ottoman fit-il sentir que cette addition lui était désagréable et qu'elle n'ajoutait rien au sens de l'article, M. Odo Russel n'en insista pas moins et son opinion finit naturellement par l'emporter.*

Il y eut aussi des malentendus. Ainsi, à la cinquième séance, le premier plénipotentiaire ottoman proposa « qu'indépendamment du tribut, la principauté de Bulgarie fût tenue à supporter une part des dettes de l'État proportionnelle à ses revenus ». Le président dit que cette proposition serait imprimée et distribuée. Dans la séance suivante, le prince, après avoir donné lecture

de cette proposition qui, dans l'intervalle, avait été imprimée et distribuée, prononça ces mots : « Cela va sans dire, » et personne n'ayant pris la parole, il passa à l'ordre du jour. Suivant la procédure sommaire adoptée au Congrès, ce qui venait de se passer équivalait à une adoption à l'unanimité et, si les choses en étaient restées là, tout serait terminé. Mais lord Beaconsfield n'avait pas entendu les quelques mots prononcés par le président et à la fin de la séance il prit la parole pour recommander cette proposition à l'attention et à la discussion de la haute Assemblée. Le prince resta quelques instants dans l'indécision ; il voulut dire que la proposition avait été déjà admise, mais le comte Schouvaloff avait profité de ce moment pour déclarer qu'il avait beaucoup d'objections à faire et le prince, qui, comme on le verra, avait bien des raisons pour chercher à ménager le comte Schouvaloff, surtout dans la question bulgare, ne sut mieux faire que de renvoyer la discussion concernant le tribut à la prochaine séance.

Le septième protocole montre comment, dans un but de conciliation, le plénipotentiaire ottoman, cédant aux conseils des Italiens et des Français et afin de donner à M. de Bismarck une preuve de bonne volonté, se rallia à l'opinion du comte Corti. Le but fut atteint du moment que le Congrès consacra le principe qu'indépendamment du tribut la Bulgarie contribuerait rai-

sonnablement à la dette de l'État. Le reste intéressait bien plus nos créanciers que notre Trésor. Toujours est-il que si lord Beaconsfield n'avait pas appelé l'attention spéciale du Congrès sur l'importance de la proposition du plénipotentiaire ottoman, celle-ci aurait peut-être passé dans sa teneur primitive grâce au cela va sans dire *du prince de Bismarck.*

A cette occasion il est bon de faire remarquer que Suleyman Effendi, le comptable du Malié qui accompagnait la mission ottomane à Berlin, n'a jamais admis dans les relevés financiers qu'il a présentés que l'ensemble du revenu annuel des territoires devant composer la principauté de Bulgarie dépassât deux millions de livres.

A part les malentendus, il y eut aussi à l'actif des plénipotentiaires anglais, pourquoi ne le dirions-nous pas, des erreurs. Ainsi, il est presque inutile de rappeler que la cession du sandjak de Sofia, dans les termes dans lesquels elle a été formulée et de manière à ne pas nous laisser la route militaire entre Pristina et Bazardjik que les plénipotentiaires ottomans demandèrent avec insistance jusqu'à la fin, est due à un défaut de la rédaction primitive que les Anglais auraient certainement évité s'ils avaient consulté, ne fût-ce qu'un moment, leurs collègues ottomans. Plus tard, lord Beaconsfield, dans un discours prononcé à Londres, voulut en rejeter

la faute sur Mehmed Ali pacha ; mais les informations que le Muchir a données à la Porte sur ce point sont l'exacte vérité et ses collègues ne peuvent que les confirmer dans toutes leurs parties.

Néanmoins, nous avons hâte de le répéter, ces critiques de détail ne doivent en rien amoindrir le mérite qui revient aux Anglais d'avoir donné au gouvernement ottoman pendant le Congrès des témoignages d'intérêt non équivoques, et nous aurions mauvaise grâce de nous en prendre à eux des obstacles que leurs intentions bienveillantes rencontraient dans les dispositions des autres puissances.

Nous avons déjà parlé du discours si significatif par lequel lord Beaconsfield inaugura les travaux du Congrès, en demandant l'éloignement de l'armée russe des environs de Constantinople. Si ce discours n'eut pas de suite, cela est dû à l'opposition du prince de Bismarck. De même, il n'est que juste de rappeler que dans la sixième séance, lord Salisbury proposa, le protocole en fait foi, de faire remplacer sans retard le gouvernement militaire russe de la Bulgarie et de la Roumélie orientale en matière administrative et financière, en Bulgarie par la Commission européenne et dans la Roumélie orientale par le gouvernement du sultan. Lord Salisbury ne pouvait évidemment s'être fait illusion sur l'importance de sa proposition et sur la

résistance qu'elle devait rencontrer de la part des Russes. Tout semblait présager un incident grave, lorsque, s'apercevant de la résistance qui s'organisait autour de lui, lord Salisbury se vit obligé de modifier sa proposition, de manière qu'elle aboutit en définitive à la disposition contenue dans l'article 19 du traité.

Au fond, la position des Anglais au sein du Congrès n'était pas des plus faciles. En accentuant leur attitude un peu plus en faveur de la Turquie, ils sentaient qu'ils couraient le risque de rester isolés. Les difficultés n'étaient pas moins grandes pour eux hors du Congrès et lord Salisbury y faisait allusion lorsqu'il affirmait qu'un vieillard de quatre-vingts ans (l'empereur) dérangeait tous ses plans. Si certains journaux en Angleterre et ailleurs se sont avisés d'accuser les plénipotentiaires anglais d'avoir fait preuve, au sein du Congrès, d'indifférence pour la Turquie, les plénipotentiaires ottomans, plus à même que tous autres d'apprécier les services que l'Angleterre a rendus à la cause de l'Empire, ne sauraient souscrire à un pareil jugement. Loin d'être indifférents, les Anglais se montraient jaloux dans notre cause. Jaloux c'est le mot. Et si la nature de ce travail ne nous mettait pas dans l'impossibilité de relater certains faits d'une grande importance, mais aussi d'un caractère absolument confidentiel, on connaîtrait les raisons cachées de bien des situations et l'on

verrait très clairement pourquoi, au fur et à mesure que les travaux du Congrès avançaient, les dispositions de M. de Bismarck à notre égard devenaient de moins en moins favorables. Il arriva, en effet, que vers la fin du Congrès, au moment de la rédaction définitive des articles du traité, bien des avantages qui nous avaient été concédés par le président nous furent refusés par lui-même. Or, M. de Bismarck, pour qui rien ne saurait être plus pénible que de se reprendre, n'aurait pas agi ainsi si la situation ne se fût modifiée pendant le Congrès même. Les plénipotentiaires ottomans attribuèrent ces aggravations de mauvaise humeur à l'affaire de Chypre et à la convention asiatique, mais le fait est que d'autres causes aussi influençaient son jugement et lui faisaient croire que d'aucune façon il ne pouvait compter sur nous.

Au nombre de ces questions qui semblèrent d'abord avoir été résolues en notre faveur et qui, plus tard, furent rejetées grâce à l'influence de M. de Bismarck, on peut compter aussi celle concernant la route stratégique qui devait nous être assurée à travers le sandjak de Sofia afin de permettre aux Cazas de Harmanli, d'Ihtiman et de Pazardjik de communiquer directement avec ceux de Pristina et d'Uskub. Cette route, dont la Commission de délimitation admit très volontiers l'opportunité, nous fut refusée comme article de traité

par le Congrès au dernier moment. (*Protocole* n° 17).

L'attitude des plénipotentiaires russes fut toujours très favorable aux Bulgares à l'égard desquels ils avaient assumé le rôle de défenseurs officiels envers et contre tous. Ainsi ils soutinrent avec persistance à l'encontre des Serbes la conservation de Pirot et de Tru à la principauté de Bulgarie ; ils ne voulurent abandonner que le moins possible du sandjak de Sofia à la Turquie et ils concentrèrent tous leurs efforts à amoindrir l'efficacité stratégique de la possession des Balkans soit en cherchant à déterminer d'avance les endroits de ces montagnes que nous aurions le droit de fortifier, soit en diminuant l'espace qui devait nous être concédé au delà de la crête pour faciliter la défense.

Les protocoles établissent aussi suffisamment par quels stratagèmes le comte Schouvaloff imagina de neutraliser le passage de Chipka et de conférer à la principauté de Bulgarie le droit de faire la guerre en demandant la neutralisation d'une partie de la route traversant le territoire serbe.

Pour la province de la Roumélie orientale, les efforts du comte Schouvaloff ne furent pas moins constants ; c'est à grand'peine qu'il se désista de la prétention de donner à cette province la désignation de Bulgarie du sud ; plutôt que de se conformer sur ce point à la décision du Congrès, il faisait toujours usage, en parlant de

cette province, du terme de nouvelle Turquie, *terme que la rédaction des protocoles avait soin d'éviter.*

Si nous avons spécialement cité le comte Schouvaloff, c'est que c'est ce diplomate qui dirigea presque exclusivement les débats de la part des Russes aussi bien dans l'affaire bulgare que dans les autres questions. Le prince Gortchakov ne prenait part aux séances du Congrès qu'à de rares intervalles. La plupart du temps, il faisait annoncer qu'il regrettait d'être retenu chez lui par quelque indisposition. D'ailleurs, en dehors des civilités personnelles dont il était l'objet de la part du prince de Bismarck, nous ne saurions nous rappeler une seule occasion où le chancelier allemand ait fait preuve, dans ses paroles ou dans ses actes, d'une déférence politique spéciale envers la personne du chancelier de Russie. Celui-ci, cependant, en sa qualité de doyen des grands diplomates européens, aurait été friand d'un peu d'encens de la part de M. de Bismarck en présence des membres du Congrès. M. de Bismarck le sentait bien et l'on aurait dit qu'il s'étudiait à enlever toute illusion et toute espérance à ce sujet à son collègue de Russie.

A la troisième séance du Congrès, le premier plénipotentiaire ottoman avait demandé la parole et, avant que le président la lui eût donnée, le prince Gortchakov la demanda à son tour. C'était pour la première fois que le chancelier russe devait parler au Congrès. Le

président fit remarquer au prince que le plénipotentiaire ottoman avait la priorité dans ce cas. Le prince Gortchakov, ayant persisté à vouloir parler le premier, allégua divers motifs ; néanmoins le président tint bon de son côté, et bien que le plénipotentiaire ottoman se fût offert par courtoisie à céder son tour au prince, ce que d'ailleurs celui-ci n'accepta pas, M. de Bismarck n'en voulut pas moins que le plénipotentiaire ottoman parlât le premier. Tout cela produisit une petite scène qui fut fort remarquée et à la suite de laquelle le prince Gortchakov jeta avec emportement ses papiers et ses lunettes qui allèrent tomber de l'autre côté de la table.

Du reste, dans ses entretiens avec les plénipotentiaires ottomans, c'était toujours le comte Schouvaloff que M. de Bismarck leur recommandait. « Vous pouvez causer avec lui, leur disait-il, ce n'est pas un Ignatiew. »

Les révélations de M. Blowitz dans le Times *ont donné les motifs vrais de la froideur qui se fit remarquer entre les deux chanceliers pendant le Congrès ; le prince Gortchakov lui-même ne put dissimuler le froissement qui était la conséquence de la différence de traitement que M. de Bismarck mettait entre lui et le comte Schouvaloff. Dans la septième séance, il fit entendre des paroles qui, dépouillées de la forme diplomatique, cachaient une critique directe des concessions que le comte Schouvaloff avait faites au nom de la Russie. Par là, le vieux*

chancelier désignait le comte Schouvaloff à l'opinion publique en Russie comme l'auteur principal des modifications désavantageuses pour les Russes que le traité de Berlin devait faire subir au traité de San-Stefano. C'est peut-être aussi pour se ménager une réponse ou un argument contre le reproche que le prince Gortchakov laissa tomber de sa bouche qu'à une période plus avancée du Congrès le comte Schouvaloff proposa la création d'une Roumélie occidentale destinée à comprendre tous les pays soi-disant bulgares de la Macédoine et de l'Albanie qui, d'après le traité de San-Stefano, devaient faire partie de la grande Bulgarie et que le traité de Berlin restituait sans phrase *à la Turquie. Cette proposition n'avait aucune chance de succès. Elle fut repoussée à la presque unanimité et le comte Schouvaloff, qui avait certainement prévu cet insuccès, ne s'y était exposé que dans le but de faire voir à l'empereur et à l'opinion publique russe que les trop grandes concessions dont son collègue le chancelier voulait lui attribuer la responsabilité n'avaient pas été des fautes à reprocher aux plénipotentiaires russes, mais bien des nécessités politiques.*

« *La situation de la Russie est claire, disait-il un jour au premier plénipotentiaire ottoman. Si l'on s'obstine à ne pas comprendre même à Saint-Pétersbourg, ce n'est pas ma faute. J'ai écrit à l'empereur :*

« *Sire, à Berlin la Russie obtiendra quelques territoires*
« *en Asie et la Bessarabie ainsi qu'un septième d'in-*
« *fluence sur la Bulgarie ; qui veut aller au delà désire*
« *la guerre.* »

De fait, le comte Schouvaloff, en assumant le poids de la discussion de l'affaire bulgare, semblait n'avoir mis en ligne de compte que l'opposition de l'Angleterre. Il avait compté sans l'opposition de l'Autriche et sans l'obstination jalouse que les plénipotentiaires de cette puissance devaient apporter dans le Congrès à restreindre autant que possible l'influence russe en deçà du Danube en général et en deçà des Balkans en particulier. C'est du côté des plénipotentiaires autrichiens que sont venues les propositions les plus directement opposées aux vues de la Russie, surtout en ce qui concerne la Roumélie orientale. La Sublime-Porte leur est redevable en grande partie de tout ce que ses propres plénipotentiaires ont obtenu dans cette direction. Si la Roumélie orientale est destinée à conserver encore le caractère d'un vilayet ottoman et si son administration n'est pas complètement assimilée à celle des colonies anglaises, ce résultat sera dû aux Autrichiens. Moins démonstratifs que d'autres, ils furent pourtant les principaux agents de l'opposition que les projets du comte Schouvaloff rencontrèrent au sein du Congrès et, si les événements qui ont suivi le Congrès ne modifient pas la

direction que l'Autriche avait donnée à sa politique pendant les réunions de Berlin, il n'y a pas à douter que c'est surtout entre les délégués d'Autriche-Hongrie et de Russie que la lutte sera vive au sein de la Commission internationale qui élaborera l'organisation de la Roumélie orientale.

Les autres puissances gardèrent une attitude passive dans le débat bulgare. Quant aux plénipotentiaires ottomans, après avoir compris qu'ils ne pouvaient faire entendre leur voix sur les points principaux de la combinaison adoptée en principe par les grandes puissances, ils durent se borner à proposer pour les détails les modifications qu'ils étaient presque sûrs d'avance de voir adoptées et qui ne pouvaient pas les exposer au danger de voir modifier le traité de San-Stefano à leur désavantage. Il est facile de constater l'utilité de leurs efforts sous ce rapport en comparant le texte du traité de San-Stefano et celui du traité de Berlin. Mais leur position leur recommandait une extrême réserve que ne comprendront pas facilement ceux qui se figurent que le Congrès de Berlin était un congrès comme tous les autres congrès, et cette réserve prudente les empêcha d'engager la discussion sur deux points sur lesquels pourtant ils auraient bien voulu insister dans l'intérêt de la Turquie aussi bien que dans celui des autres puissances. Ces deux points étaient l'hérédité de la dignité

du prince de Bulgarie et la définition des droits et devoirs de la vassalité.

Le traité de San-Stefano et avec lui le traité de Berlin, sont rédigés de manière à laisser planer des doutes sur le caractère successif ou électif du prince de Bulgarie. Les clauses y relatives favorisent plutôt l'interprétation qui exclut l'hérédité et c'est dans ce sens qu'elles furent entendues par le Congrès. Mais ce sens est-il bien le plus avantageux pour la Porte ? Il est permis d'en douter. On allègue en faveur du principe de la non-hérédité que l'élection du prince, source de faiblesse pour la principauté, réserve à la Porte des moyens d'influence et des occasions d'immixtion dans ses affaires intérieures. On admettrait volontiers cet argument si la Porte conservait quelque perspective d'un regain d'autorité en Bulgarie, si l'élection d'un prince n'était pas de nature à fournir à d'autres influences que celle de la Porte et supérieures à la sienne des motifs d'immixtion dangereuse et pour la Bulgarie et pour l'Empire ottoman, et si, en prévision d'envahissements et de velléités d'incorporation futures de la Russie, il ne convenait pas de chercher à donner à la principauté de Bulgarie, du moment que sa création n'a pu être évitée, le plus de consistance possible. L'intérêt dominant de la Porte ne peut être aujourd'hui que de mettre des obstacles à un débordement de l'influence

russe de ce côté et d'empêcher que la Bulgarie ne devienne un instrument ou un foyer de tendances annexionnistes avec les autres principautés et populations slaves de la péninsule. Or, l'érection d'une principauté héréditaire garantit ces deux intérêts majeurs d'une manière bien plus complète qu'une principauté élective. A chaque élection on peut risquer de voir les suffrages populaires se porter, sous l'influence d'idées hostiles à la Turquie, sur un prince voisin ou sur un candidat russe ou panslaviste, un militaire, un agitateur, un homme enfin qui ne tenant pas à former souche de dynastie n'aurait à prendre conseil que de ses passions, de ses convictions personnelles ou de ses engagements antérieurs ; tandis qu'une famille princière héréditaire, qui identifierait son sort avec celui de la principauté, aurait infiniment plus d'intérêt à écarter ces influences extérieures et serait portée à obéir à des idées conservatrices. Elle donnerait, il est vrai, à la Bulgarie plus de consistance, mais en même temps elle fournirait à la Porte plus de sécurité contre les tentatives dont la Bulgarie pourrait être le théâtre et qui constituent le véritable danger dans l'avenir. Aussi, la majorité des plénipotentiaires ottomans penchait-elle pour cette dernière combinaison. Dans une conversation académique qu'ils eurent avec le marquis de Salisbury, ils exposèrent les arguments pour et contre et lord Salisbury et

M. Odo Russel se montrèrent disposés à accepter et à soutenir l'hérédité de la dignité princière comme la moins nuisible à la Porte.

Malheureusement les plénipotentiaires ottomans croyaient savoir que les traditions de la Sublime-Porte étaient dans un sens inverse ; le Cabinet ottoman ne s'était décidé à accorder l'hérédité en Valachie et en Serbie qu'à son corps défendant ; pour faire revenir la Porte sur cette tradition, il aurait fallu avoir le temps de s'expliquer avec Constantinople et le temps manquait ; de plus, les Russes déclarèrent que c'était à la demande de la Porte qu'à San-Stefano on n'avait pas tranché la question en faveur de l'hérédité ; ce pouvait être là une déclaration peu sincère de la part des Russes, mais dans l'incertitude de la décision à laquelle on se serait arrêté à Constantinople, il parut plus prudent aux plénipotentiaires ottomans de ne pas soulever la question et de ne pas s'engager dans une voie dans laquelle ils n'étaient pas sûrs d'avance de rencontrer l'approbation de leur gouvernement. Ils préférèrent s'en tenir à une rédaction qui réservât à la Porte les deux alternatives également.

La clause de la vassalité de la principauté bulgare constituait aussi, comme nous l'avons dit, pour les plénipotentiaires ottomans une préoccupation sérieuse. Le terme de vassalité n'éveille aujourd'hui aucune idée

claire. Appliqué aux relations que la Sublime-Porte et le sultan entretenaient avec la principauté le Moldo-Valachie et de Serbie, il n'a servi qu'à créer des embarras et des logomachies interminables. Les princes et rois d'Allemagne ne sont pas les vassaux de l'empereur. Ils sont censés être indépendants et tenir leur dignité par la grâce de Dieu. Cependant liés à l'empereur par des obligations bien définies et telles que notre époque les comprend et les admet, ils contribuent bien plus au maintien de la force et de l'unité de l'empire que s'ils se déclaraient ses vassaux très fidèles et très féaux. C'est par un système de relations analogues que les plénipotentiaires ottomans auraient voulu voir remplacer le terme vague et obscur de vassalité auquel ils ne tenaient nullement. Pour en arriver là cependant et surmonter tout d'abord la répugnance invincible que M. de Bismarck témoignait à l'introduction de toute question qui aurait pu prolonger la discussion du Congrès, l'appui de l'Autriche devenait indispensable. Ils sondèrent en conséquence leurs collègues d'Autriche-Hongrie, mais les réponses qu'ils reçurent leur firent comprendre que cette puissance avait déjà sur ses relations futures avec la principauté de Bulgarie des vues trop nettement arrêtées pour admettre que la Porte prît les devants dans la voie qn'elle se croyait destinée à exploiter toute seule ou dans

laquelle elle ne s'attendait à trouver d'autre concurrent que la Russie. Les plénipotentiaires ottomans durent ainsi renoncer à toute démarche dans ce sens. L'avenir, se dirent-ils, réservera à la Porte, si elle veut remuer cette question, des occasions bien plus favorables pour elle que le Congrès de Berlin.

Nous terminons ici nos observations en ce qui concerne la Bulgarie. Dans l'aperçu général qui clôt ce travail nous tâcherons d'assigner aux décisions du Congrès pour cette principauté et la Roumélie orientale la place qui leur revient dans le mécanisme général du traité de San-Stefano. Seulement il est bon de faire remarquer qu'en somme la solution à laquelle on s'est arrêté à Berlin fait à la Porte par rapport à la Bulgarie une situation incomparablement meilleure que celle du traité de San-Stefano. Au lieu d'une grande principauté bulgare comprenant les trois quarts de la Turquie d'Europe, coupant l'empire en deux, s'étendant depuis les portes de Constantinople jusqu'en Bosnie, enlevant à la Turquie presque tout son littoral sur la mer Noire aussi bien que sur la mer Égée ; au lieu d'une Bulgarie qui laissait le peu qui restait de la Turquie d'Europe sans frontières naturelles, sans défense possible, sans communication possible, à la merci des Bulgares appelés pour ainsi dire à s'emparer à très bref délai de la capitale elle-même et

des détroits, il n'y a plus qu'une Bulgarie restreinte au nord des Balkans ; l'empire reprend une ligne de défense naturelle, une grande partie de son littoral sur la mer Noire et toutes les côtes de la mer Égée ; il rentre en possession directe de toute la Macédoine, c'est-à-dire de la partie qui constitue géographiquement et administrativement le cœur de la Turquie d'Europe ; il rétablit l'unité de son territoire et il regagne toute la province de la Roumélie orientale dans des conditions qui ne permettent pas de dire que cette province est placée sous la domination absolue du sultan, mais qui, après tout, n'empêchent nullement que l'autorité du souverain ne s'y rétablisse d'une manière réelle et solide.

IV

BOSNIE ET HERZÉGOVINE

Aussitôt après la clôture des délibérations relatives à la principauté de Bulgarie et à la province de la Roumélie orientale, le président, prenant la parole à la fin de la séance du 26 juin, la septième du Congrès, déclara qu'il ne restait plus à régler que les questions concernant les remaniements territoriaux *pour la Bosnie et les principautés, les indépendances de ces mêmes principautés, les affaires grecques et le Danube. Le règlement de ces questions ne lui paraissant pas devoir présenter de difficultés, il exprima l'espoir de voir le Congrès arriver au terme de ses travaux dans* une ou deux *séances au plus. Telles ont été les paroles du président, qui, dans le protocole imprimé, se trouvent sensiblement modifiées. Le protocole porte, en outre,*

que l'ordre du jour de la séance prochaine (la huitième) est ainsi fixé : Bosnie, Monténégro, Serbie et Roumanie. *Cependant cet ordre du jour ne fut fixé que plus tard, car on verra par les détails qui vont suivre que les plénipotentiaires ottomans faisaient tous leurs efforts pour empêcher que l'affaire de la Bosnie ne fût encore portée au Congrès, et, qu'en réalité, ce ne fut que quelques minutes avant l'ouverture de la huitième séance que le président décida qu'on aborderait ce jour-là même la question de Bosnie.*

Voyons d'abord ce qui s'était passé relativement à cette question depuis l'arrivée des plénipotentiaires ottomans à Berlin. Il est bon de noter que l'origine de cette question dans la forme sous laquelle elle fut présentée au Congrès remonterait, s'il faut en croire certains récits, à l'entrevue des empereurs à Reichstadt, en juin 1876. *Du moins, c'est ce qui a été affirmé sous serment par M. Cogalniceano. Ce dernier a déclaré avoir eu entre les mains copie de deux documents écrits au crayon, l'un par le prince Gortchakov, l'autre par le comte Andrassy et échangés entre eux à Reichstadt. Ces deux écrits, qui étaient formulés comme de* simples séries d'idées, *admettaient, dans l'hypothèse d'une guerre turco-russe, la rétrocession de la Bessarabie à la Russie et l'extension de l'Autriche en Bosnie-Herzégovine. Plusieurs énonciations de lord Salisbury pen-*

dant les discussions officielles et privées donnent lieu de croire que l'Angleterre, de son côté, s'était familiarisée avec cette idée à l'époque des conférences de Constantinople. Après le traité de San-Stefano, le général Ignatiew, lors de son voyage à Vienne, avait sollicité par écrit le gouvernement autrichien de s'annexer ces provinces à condition qu'il ne s'opposerait pas à la mise à exécution des autres clauses de ce traité et à la formotion de la grande Bulgarie, et l'on sait que pendant les négociations qui ont préparé et précédé le Congrès, le comte Zichy fit auprès de la Sublime-Porte différentes démarches, d'abord pour demander la cession pure et simple de la Bosnie et ensuite pour combiner le mode d'occupation de ces provinces par les armées austro-hongroises. Cette dernière combinaison prit une forme concrète sous les grands-vizirats de Sadrek pacha et de Mehmed Ruchdi pacha ; on convint de la note qui serait adressée à cet effet par la Porte au Cabinet de Vienne et l'on élabora même un projet de convention, lequel, agréé par le comte Zichy (sauf une légère modification), fut abandonné par l'Autriche aux approches du Congrès. Dans l'entrevue que les plénipotentiaires ottomans eurent avec les plénipotentiaires austro-hongrois le jour même de la signature du traité de Berlin et qui aboutit, ainsi qu'on le verra ci-après, à une déclaration écrite très importante de la part de ces

derniers, M. de Haymerlé demandait que le gouvernement ottoman s'engageât au moins à tenir cette déclaration secrète, comme cela, disait-il, avait été convenu pour un autre document (relatif à la même question) entre l'Autriche et un autre gouvernement. Ces paroles de M. de Haymerlé, combinées avec l'indifférence que le comte Zichy a montrée la veille du Congrès pour la conclusion avec la Sublime-Porte de la convention militaire dont il avait été d'abord un si chaud partisan, donnent la conviction que, pendant que l'Autriche poursuivait à Constantinople des négociations pour une convention militaire, elle s'entendait d'un autre côté avec certaines puissances pour donner une forme plus définitive à son entrée en Bosnie. Dans le cas où cette entente européenne n'aurait pas abouti, l'Autriche se réservait de signer la convention militaire proposée par la Porte ; mais un peu avant le Congrès l'Autriche ayant réussi à assurer, par un acte secret passé avec quelque autre puissance, la cession ou l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, elle aura cru inutile de poursuivre l'entente qu'elle avait la première demandée à la Porte et qui lui accordait des avantages bien plus restreints. C'étaient là les précédents immédiats de la question. Quant aux projets que l'Autriche-Hongrie et particulièrement le comte Andrassy entretenaient sur ces deux provinces depuis bien des années, il

serait trop long d'entreprendre de les exposer ici.

En rendant compte de la situation que les plénipotentiaires ottomans trouvèrent à leur arrivée à Berlin, nous avons dit combien les plénipotentiaires anglais et le comte Andrassy avaient été catégoriques pour tout ce qui concernait la Bosnie et l'Herzégovine. Dès le 15 juin, c'est-à-dire avant même qu'ils eussent encore assisté à aucune séance du Congrès, les plénipotentiaires ottomans eurent soin de télégraphier à la Sublime-Porte comment la question de Bosnie était déjà résolue dans l'esprit des plénipotentiaires anglais et autrichiens. Ils savaient qu'il n'y avait pas à compter sur la France et sur l'Italie, que l'Allemagne approuvait tous les projets de l'Autriche et que la Russie n'y ferait pas d'opposition, et ils sollicitaient d'urgence les instructions du gouvernement impérial. En attendant ces instructions, la seconde séance du Congrès ayant mis les plénipotentiaires ottomans plus à même de juger les tendances générales des puissances participantes, ils crurent qu'il n'y avait pas de temps à perdre et, le 18 juin, ils soumettaient au gouvernement impérial un projet d'arrangement avec l'Autriche. Prévoyant que rien ne pourrait détourner le danger de l'occupation autrichienne et que le Cabinet de Vienne passerait outre avec ou sans le consentement de la Porte, ils pensèrent que ce qu'il y avait de mieux, c'était de chercher à devancer les

décisions du Congrès et de tâcher de tirer le meilleur parti possible du sacrifice qui s'imposait à la Turquie. A cet effet et prenant pour base l'idée d'une alliance offensive et défensive avec l'Autriche pour la Roumélie, ils formulaient le programme suivant :

« *Permettre aux Autrichiens qu'on leur laissera occuper quelques-uns des districts situés sur la frontière dalmate de manière que la moitié au moins de la Bosnie nous reste, pourvu que, en revanche, l'Autriche s'engage par traité :*

« 1° *A ce que le Monténégro n'obtienne rien du côté de l'Albanie, ni de la Serbie ;*

« 2° *Que les cessions à faire à la Serbie soient diminuées considérablement de manière que nos communications avec nos possessions en Bosnie soient complètement assurées ;*

« 3° *Que la partie restante de la Turquie d'Europe et des îles forme un tout compact directement et absolument soumis à l'autorité de la Porte sans complications d'autonomie et administré d'après le système uniforme de la loi des vilayets.* »

Les plénipotentiaires ottomans imploraient le ministère de vouloir bien leur faire parvenir ses instructions au plus tôt, la question de l'occupation étant de celles dont le Congrès pourrait être saisi d'un moment à l'autre. Le lendemain, ils reçurent un télégramme par

lequel la Porte les informait que l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople priait le grand vizir d'inviter les plénipotentiaires ottomans à ne pas combattre au sein du Congrès la proposition d'occupation que l'Autriche-Hongrie allait présenter d'accord avec l'Angleterre et l'Allemagne. Le grand vizir annonçait en même temps que le Conseil des ministres s'occupait de cette question. Le 20, ils reçurent la réponse de la Sublime-Porte au projet de cession d'une partie de la Bosnie et de l'Herzégovine contenu dans leur télégramme du 18. Voici les termes mêmes de la proposition qu'ils étaient chargés de faire au comte Andrassy.

« *Promettre aux Autrichiens que nous leur laisserons occuper quelques-uns des districts de l'Herzégovine situés sur la frontière dalmate de manière que la province de Bosnie nous reste tout entière.*

« *Il est bien entendu qu'il faut commencer par céder une petite partie de l'Herzégovine, et si vous rencontrez des prétentions plus élevées vous augmenterez les cessions toujours du côté de l'Herzégovine.*

« *En revanche, l'Autriche s'engagera de son côté par traité : 1° à ce que le Monténégro n'obtienne rien du côté de l'Albanie, ni de la Serbie ; 2° que les cessions à faire à la Serbie soient diminuées considérablement de manière que nos communications avec nos possessions en Bosnie soient complètement assurées ; 3° que*

la partie restante de la Turquie d'Europe et des îles forme un tout compact directement et absolument soumis à l'autorité de la Sublime-Porte sans complications d'autonomie et administré d'après le système uniforme de la loi des vilayets. »

Aussitôt en possession de cette autorisation les plénipotentiaires ottomans s'abouchèrent avec le comte Andrassy. Celui-ci semblait promettre à ce moment qu'il ferait beaucoup pour Varna. Prenant pour prétexte des nouvelles répandues par quelques journaux, il nous conseillait même de ne pas nous presser pour l'évacuation de cette place. Yavache! yavache ! *nous disait-il ; il nous laissait entrevoir beaucoup de perspectives pour l'arrangement favorable de nos affaires en général ; mais à la fin il repoussa toute entente qui aurait pour base une cession partielle de la Bosnie et de l'Herzégovine, puisque son intention était, comme il nous l'expliqua clairement alors, d'occuper aussi le sandjak de Novi-Bazar, afin de mettre une barrière infranchissable,* un coin de fer *entre la Serbie et le Monténégro. Nous allâmes jusqu'à lui proposer toute l'Herzégovine et nous augmentâmes successivement nos offres pour la Bosnie sans obtenir toutefois aucun résultat. Plus tard, le comte Carolyi, second plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie, nous avoua que nos offres furent repoussées par la raison que, dès l'origine, l'Allemagne et l'Angle-*

terre avaient promis à l'Autriche-Hongrie l'occupation et l'administration de toute la Bosnie et de toute l'Herzégovine, ainsi que l'occupation du sandjak de Novi-Bazar. Quant à la sincérité des perspectives d'appui pour Varna que le comte Andrassy faisait miroiter, on peut en juger par ce fait que la promesse nous en était faite le 21 et que dans la séance du lendemain la proposition Salisbury pour la formation de la Roumélie orientale en donnant Varna aux Bulgares mettait fin à toutes nos espérances. L'Autriche, qui devait savoir le fond des choses et qui, dans tous les cas, nous assurait que nous aurions sa voix pour Varna (voix que nous n'avons pas eue), ne nous maintenait donc dans ces illusions que dans le but de prévenir une opposition trop déclarée de notre part.

De fait, pendant qu'au télégramme expédié au grand vizir pour l'informer de l'insuccès de notre démarche nous recevions pour réponse que la Porte nous enverrait de nouvelles instructions (télégramme du ministère du 23 juin), le comte Andrassy nous faisait dire et prier de ne pas soulever d'objections à la proposition d'occupation dont le Congrès allait être saisi d'un moment à l'autre. Toute opposition de notre part devant porter un coup fatal aux intérêts de la Porte, il nous engageait à nous borner à nous en remettre à la décision du Congrès ; sinon il appelait notre attention très sé-

rieuse sur l'immense responsabilité que nous ne manquerions pas d'assumer.

Dans la séance du 26 juin, le Congrès avait terminé la discussion relative à la Bulgarie et le même jour le ministère Impérial télégraphiait aux plénipotentiaires ottomans que depuis deux jours le Conseil délibérait sur les instructions à leur donner sans pouvoir arriver à aucune conclusion. Le télégramme ajoutait qu'il répugnait au sultan de sanctionner dans l'état où les esprits se trouvaient l'occupation de ces provinces par les troupes austro-hongroises, que le grand vizir partageait entièrement les sentiments de Sa Majesté à cet égard et que cependant la Sublime-Porte était allée encore plus loin que ses plénipotentiaires à Berlin en proposant à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie de laisser occuper toute la Bosnie et de céder définitivement toute l'Herzégovine à condition que l'Autriche-Hongrie, de son côté, s'engagerait à défendre l'intégrité du territoire ottoman en Europe (tel qu'il serait défini par le traité de Berlin) et à évacuer la Bosnie dans un délai déterminé. L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie ayant repoussé ces propositions, la Sublime-Porte annonçait à ses plénipotentiaires qu'on leur ferait incessamment parvenir les instructions nécessaires.

Un télégramme dont le contenu ne différait guère de celui qui précède, expédié de Constantinople dans la

nuit du 26, parvenait aux plénipotentiaires dans la journée du 27. On leur annonçait la réunion d'un conseil extraordinaire pour le lendemain et on leur prescrivait de conjurer le comte Andrassy, au nom de la Sublime-Porte, de différer jusqu'à samedi, 29 juin, la mise au Congrès de cette question qu'on espérait arranger entre les deux gouvernements. Les plénipotentiaires ottomans s'empressèrent de conjurer le comte de différer la discussion bosniaque et celui-ci, qui n'avait aucun intérêt à informer exactement les plénipotentiaires ottomans de la marche qu'il comptait suivre, leur laissait espérer qu'il accéderait à leur désir sans toutefois rien promettre positivement.

D'un autre côté, il employa toute la journée du 27 à faire peser sur les plénipotentiaires ottomans de tout leur poids les plénipotentiaires anglais. Lords Beaconsfield et Salisbury leur déclarèrent itérativement et péremptoirement qu'en s'opposant à l'occupation austro-hongroise ils mettaient l'Autriche, non seulement dans le camp des mécontents, mais qu'ils forceraient aussi l'Angleterre à abandonner la cause de la Turquie. Lord Beaconsfield, notamment, leur déclarait que toute la politique anglaise dans le Congrès serait complètement bouleversée par l'opposition des plénipotentiaires ottomans et qu'en sa qualité d'ancien ami et défenseur déclaré du gouvernement ottoman, il les conjurait de

s'en remettre au Congrès et de lui permettre de forcer la main à la Turquie sur ce point qui devait décider de son salut en Europe.

Quelques tentatives furent faites dans la soirée par les plénipotentiaires ottomans auprès de ceux d'Italie ; mais elles ne donnèrent aucun résultat appréciable. Qu'on juge par cela de la perplexité dans laquelle devaient se trouver les plénipotentiaires ottomans lorsque le lendemain, 28 juin, s'étant réunis en conseil à midi pour se concerter sur la séance qui avait été annoncée pour deux heures et demie, ils constatèrent qu'ils étaient sans instructions, en butte aux obsessions et aux menaces de l'Angleterre et de l'Autriche avec la perspective d'avoir l'Allemagne contre eux et les autres puissances indifférentes. Pour bien apprécier leur situation, il ne faudrait pas oublier qu'en ce moment toutes les questions, à l'exception de celle de la Bulgarie, étaient encore ouvertes et que pour la Bulgarie elle-même aucune rédaction n'était encore convenue, de sorte que le moindre faux pas de leur part aurait pu, non seulement déchaîner sur la Turquie quelque décision ab irato *du Congrès au sujet de la question bosniaque ou de toute autre, mais aussi leur attirer la désapprobation de leur propre gouvernement dont les dépêches indiquaient suffisamment les hésitations légitimes.*

A une heure de l'après-midi, le premier plénipoten-

tiaire quitta ses collègues pour se rendre à la Commission de la rédaction et c'est là que ceux-ci vinrent le trouver quelques minutes seulement avant la séance du Congrès pour lui communiquer deux télégrammes du ministère, expédiés de Constantinople, l'un à 10 heures 50 et l'autre à 11 heures 50 du même jour, et qui, grâce à la différence d'heure entre les deux capitales, avaient eu le temps de leur parvenir avant deux heures. L'un de ces télégrammes portait pour instructions de combattre la proposition de l'occupation de la Bosnie si le comte Andrassy persistait à la soumettre au Congrès et indiquait la ligne d'argumentation qui devait être suivie dans cette hypothèse ; l'autre leur prescrivait de s'ouvrir en particulier à lord Salisbury et de lui annoncer l'opposition de la Porte.

« Que Sa Seigneurie, disait le télégramme, prenne en considération notre situation. Nous ne savons pas si les habitants musulmans de la Bosnie sont disposés à recevoir les troupes autrichiennes et s'il n'y aurait pas quelques désordres et même du sang versé inutilement. »

Immédiatement, les plénipotentiaires ottomans abordèrent lords Salisbury et Beaconsfield pour leur communiquer les instructions qu'ils venaient de recevoir et les supplièrent d'user de leur influence pour faire remettre le débat au moins d'un ou de deux jours pendant

lesquels on aurait le temps de s'entendre. Les plénipotentiaires anglais les écoutèrent avec une attention distraite ; pour toute réponse Beaconsfield leur déclara sèchement que la décision du Conseil était celle d'une réunion fort peu sage, *pour ne rien dire de plus. Quant à lord Salisbury, il haussa les épaules et leur dit : « Moi, je ne ferai rien ; vous, vous pouvez tout faire parce que je sais que vous ne pourrez rien faire. La politique de votre gouvernement consiste à méconnaître ses intérêts les plus évidents. » Après quoi il se retira. Les plénipotentiaires ottomans abordèrent alors le comte Andrassy et le conjurèrent de consentir à un sursis parce qu'ils allaient se trouver en divergence ouverte. Le comte s'approcha du prince de Bismarck avec lequel il échangea quelques mots et revint aux plénipotentiaires ottomans pour leur dire que l'ordre du jour fixé par le président portait en tête la* Bosnie et l'Herzégovine, *qu'il n'y avait plus moyen d'y rien changer, mais que, s'ils voulaient remettre leur réponse à un autre jour, ce serait tout à leur avantage. Il les engagea aussi très instamment à déclarer qu'ils n'avaient pas eu le temps d'étudier leurs instructions. Les plénipotentiaires ottomans ayant repoussé, comme c'était naturel, ces deux propositions, on entra immédiatement en séance.*

En parcourant le protocole n° 8 de la séance du

28 juin on pourra juger si les plénipotentiaires ottomans qui n'avaient pas eu, ne fût-ce que quelques heures, pour se préparer et coordonner leurs idées, assaillis de tous côtés par de nombreux et puissants adversaires, surent remplir dans cette circonstance le devoir difficile qui leur incombait de défendre de leur mieux les intérêts du gouvernement impérial sans froisser aucune puissance et sans amener de nouvelles aggravations dans une situation tendue. Le protocole officiel constate que les discours de lord Salisbury et de M. de Bismarck étaient écrits ; de sorte que le discours également écrit du comte Andrassy exposant les maux dont l'Autriche était affligée depuis quelque temps par suite des désordres de la Bosnie et de l'Herzégovine et faisant appel au jugement de l'Europe pour le remède à y appliquer, la proposition Salisbury opinant sans hésiter pour l'occupation et l'administration austro-hongroise et l'opinion approbative du prince de Bismarck ; de sorte que tout cela, disons-nous, était des parties distribuées d'avance pour la séance du 28.

A ceux qui lui demandaient pourquoi il avait assumé le rôle d'initiateur de l'occupation autrichienne, lord Salisbury répondait que comme la proposition en devait être immanquablement formulée, il avait pensé qu'il serait plus avantageux qu'elle fût faite par l'Angleterre que par l'Allemagne. Excuse bien peu plausible en

vérité à moins de supposer chez l'Angleterre la conviction que le mal était réellement irrémédiable.

Le seul qui s'avisa non d'appuyer les plénipotentiaires ottomans, mais simplement de faire entendre une voix qui ne fût point tout à fait à l'unisson avec celle du président, ce fut le comte Corti. Il demanda au comte Andrassy à quel point de vue son gouvernement se plaçait relativement à l'occupation. La demande était formulée dans des termes assez vagues. Cependant, aussitôt que le comte Corti eut prononcé ces paroles, le comte Andrassy se tourna d'abord du côté du prince de Bismarck et puis regardant le comte Corti dans les yeux : — « Monsieur le plénipotentiaire d'Italie, dit-il, l'Autriche en occupant la Bosnie et l'Herzégovine se place au point de vue européen. Je n'ai rien à ajouter. » Cette réponse produisit sur le comte Corti un effet extraordinaire. Non seulement il ne répliqua rien dans le moment même, mais plus tard aussi il n'ouvrit plus la bouche, ni lui, ni son collègue, l'ambassadeur d'Italie, le comte de Launay, et lorsque dans la suite les plénipotentiaires ottomans les supplièrent de proposer que l'occupation n'eût qu'un caractère provisoire, le comte Corti s'y refusa en disant qu'il n'y pouvait rien et qu'il avait été averti que son immixtion serait considérée comme un casus belli. *Le correspondant parisien du journal viennois,* la Freie Presse (*N° du 31 août*) *dans l'apo-*

logie qu'il a faite de la politique de M. Waddington et dont les éléments ont dû lui être fournis au ministère des Affaires étrangères à Paris, a retracé assez fidèlement la scène que nous venons de décrire et la mortification qu'elle causa au comte Corti.

Au sujet de l'occupation du sandjak de Novi-Bazar, le comte Schouvaloff se déclara sans instructions et demanda un délai de 24 heures. « Je ne puis qu'accorder le délai demandé, répondit le président ; mais voilà bientôt dix mois *(au moment même le premier plénipotentiaire ottoman crut avoir entendu dix ou deux ans) que vous discutez ce point avec les Autrichiens et vous n'êtes pas encore parvenus à vous mettre d'accord. Serez-vous plus heureux dans ces 24 heures qui vont suivre ?»*

Le fait est que l'entente se fit immédiatement après et que le comte Schouvaloff s'empressa de la porter à la Commission du Congrès, mais l'observation du prince, qui a été omise dans le protocole officiel, n'en prouve pas moins que l'affaire de la Bosnie et du sandjak de Novi-Bazar faisait depuis longtemps déjà un objet de négociations entre la Russie et l'Autriche et si l'on était certain d'avoir entendu dire au prince de Bismarck que l'occupation de Novi-Bazar était discutée entre ces deux gouvernements depuis deux ans, la coïncidence de cette date avec celle de l'entrevue de Reichstadt donne-

rait une singulière confirmation aux paroles de M. Cogalniceano.

Pour ce qui est de l'argumentation des plénipotentiaires ottomans, conforme en tout aux instructions de la Sublime-Porte, on pourrait dire peut-être qu'ils n'ont pas assez appuyé sur les luttes et les conflits sanglants que l'intervention des troupes austro-hongroises devait, comme cela était facile à prévoir, amener avec les populations musulmanes de ces pays. Cette critique trouve facilement sa réponse. D'abord, les paroles dont le plénipotentiaire ottoman s'est servi à la fin de son discours pour signaler ce danger étaient bien plus explicites et bien plus catégoriques que celles qui se trouvent aujourd'hui dans le protocole et qui appellent seulement l'attention du Congrès sur les conséquences très graves qu'une telle mesure pourrait avoir. Si, dans le protocole imprimé, les plénipotentiaires ottomans ont cru devoir adoucir et résumer en peu de mots ce qu'ils avaient dit sur ce point, c'est qu'après les représentations qu ils avaient faites en particulier aux plénipotentiaires anglais et autrichiens à ce sujet, ils avaient cru désavantageux, vu les circonstances dans lesquelles on se trouvait alors, de mettre trop en relief un argument de cette nature. Les adversaires de la Turquie n'auraient pas manqué de dénaturer le sens et la portée de leurs paroles, d'y chercher un aveu de l'incompatibilité de la coexistence des

deux éléments chrétien et musulman sur un pied d'égalité, une menace enfin adressée à toute l'Europe au nom de sentiments qu'on aurait taxés de fanatisme.

Ce qui s'était passé pour la Bulgarie et la Roumélie orientale indiquait clairement que, dans la pensée du Congrès, les convenances ethnologiques et religieuses devaient être absolument subordonnées aux intérêts européens. Du moment qu'on replaçait sous l'autorité du sultan un si grand nombre de chrétiens, on ne trouvait pas logique tout argument qui tendrait à représenter comme impossible et inadmissible la soumission de populations musulmanes à un gouvernement chrétien. C'est pour éviter de donner contre cet écueil que les plénipotentiaires ottomans tenaient surtout à ne se servir principalement que d'arguments tirés du droit des gens et des règles de justice et d'équité dont le bien-fondé ne pouvait être récusé par le Congrès lui-même.

*Le résultat de la séance du 28 fut que le président déclara le protocole ouvert pour recevoir l'opinion définitive du gouvernement ottoman. Dans le cas où cette opinion serait contraire au sentiment de l'Europe, le prince réservait aux puissances la faculté d'*aviser en dehors de la Porte à leurs propres intérêts. *Les plénipotentiaires ottomans se retirèrent de la séance avec la conscience d'avoir fait pleinement leur devoir et s'empressèrent de télégraphier le soir même à la Porte*

in extenso *tout ce qui venait de s'y passer d'après les notes qu'ils avaient prises. En comparant leur télégramme avec le protocole officiel, on peut s'assurer à quel point ils avaient fidèlement reproduit la discussion si importante de la journée.*

Immédiatement après la séance, les plénipotentiaires ottomans furent fortement attaqués par leurs collègues d'Autriche et d'Angleterre pour leur opposition de la Bosnie et de l'Herzégovine. Lord Beaconsfield ne se contentait plus de conseiller. Il menaçait ouvertement. Il accusait les plénipotentiaires ottomans, ce qui était plus grave, de contrecarrer les projets de l'Angleterre, de la placer dans une position telle qu'elle ne pourrait plus défendre la Turquie, ni contre les principautés, ni contre la Grèce ; il excusait la Porte jusqu'à un certain point de méconnaître ses intérêts et de ne prendre conseil que des passions des Softas, parce que, disait-il, elle ne pouvait se faire une idée exacte de ce qui se passait à Berlin, mais il était sans pitié pour ses plénipotentiaires qui eux étaient à même de mieux apprécier la gravité des circonstances. Les messages confidentiels de lord Beaconsfield au premier plénipotentiaire ottoman devenaient de plus en plus pressants et, le soir même de la séance du 28, ayant su que Parnis Effendi était chez son secrétaire, il le fit mander près de lui et lui exprima son opinion dans des termes tellement vifs que les plé-

nipotentiaires ottomans ne crurent pouvoir mieux faire, pour donner à leur gouvernement une idée de ce qui se passait, que de mettre par écrit séance tenante la relation de Parnis Effendi qu'ils s'empressèrent de télégraphier au ministère Impérial. Lorsque Parnis Effendi demanda à lord Beaconsfield s'il pouvait assurer que l'occupation des Autrichiens ne serait que provisoire, Sa Seigneurie répéta, ce qu'elle avait déjà dit bien des fois au premier plénipotentiaire ottoman, qu'il n'y avait lieu de parler pour le moment ni de provisoire ni de définitif, qu'il serait imprudent de soulever une pareille question et qu'en laissant l'Autriche occuper la Bosnie et l'Herzégovine on se réservait la chance de toucher à la question du fond plus tard, lorsque les circonstances plus favorables mettraient la Turquie à même de demander sur ce point à l'Autriche une explication catégorique.

Mais il n'y avait pas seulement que les menaces de lord Beaconsfield. Les plénipotentiaires ottomans avaient appris, dès le lendemain de la séance, que M. de Bismarck engageait déjà l'Autriche à entrer en Bosnie sans attendre l'assentiment de la Sublime-Porte. L'Autriche hésitait à suivre le conseil du prince bien que l'Angleterre ait partagé aussi, quelques jours après, cet avis, ainsi que cela a été affirmé au premier plénipotentiaire ottoman sans que cependant il puisse garantir l'exactitude de cette version.

De plus, l'Autriche, à ce moment, n'était pas encore prête pour entreprendre cette campagne à laquelle l'Europe encourageait de tout son mieux. Cependant ses préparatifs militaires pouvaient être terminés d'un jour à l'autre, et les paroles graves du prince de Bismarck, l'influence de ses conseils, les mots : les puissances aviseront à leurs propres intérêts, *qu'il avait prononcés en plein Congrès, le procès-verbal déclaré ouvert, les reproches et les menaces de lord Beaconsfield, indiquaient surabondamment la gravité de la situation et la nécessité d'y parer au plus tôt par un expédient quelconque.*

Le temps ne permettant pas de tenir conseil — les séances du Congrès étaient devenues alors quotidiennes — le premier plénipotentiaire ottoman prit sur lui de suggérer au gouvernement impérial la constitution d'une Commission européenne destinée à prendre en main les affaires de Bosnie et à juger sur les lieux mêmes et d'après la marche des événements, si l'occupation par les troupes austro-hongroises était une nécessité ou non. Voici la partie principale du télégramme qu'il expédiait à ce sujet, dès le 29 juin, au ministère Impérial :

« *Le Congrès a admis, au moins ce point est arrêté entre les principales puissances, qu'une Commission européenne s'occuperait immédiatement de l'organisation de la province de la Roumélie orientale, du rapa-*

triement des réfugiés, etc. C'est cette même Commission que le gouvernement devra consulter avant de mettre à exécution les réformes à introduire dans les provinces grecques. Ne pourrait-on pas proposer, pour couper court aux reproches d'impuissance et de négligence dont on nous accuse et dont on fait le principal argument de l'occupation, une Commission européenne spéciale du même genre pour la Bosnie et l'Herzégovine pour contrôler l'exécution des réformes promises par la Sublime-Porte ? Ne pourrait-on pas même aller plus loin et dire que ce ne serait que dans le cas où cette Commission constaterait, au bout d'un certain temps, que la Porte n'a pas voulu ou n'a pas pu mettre à exécution les réformes promises qu'on s'entendrait sur une occupation qui n'aurait ainsi d'autre but que de prêter main-forte à la Commission pour la mise à exécution de ces réformes et qui cesserait avec la Commission elle-même ? Je livre cette idée personnelle d'une manière toute confidentielle à l'appréciation de Votre Altesse comme une issue qui, après tout, de deux choses l'une : ou elle serait acceptée par le Congrès, et nous sauverions la situation, ou elle serait rejetée par le Congrès en donnant à la Porte un moyen palpable de prouver la légitimité de sa résistance. »

En prenant sur lui la responsabilité de suggérer l'idée d'une Commission européenne pour la Bosnie et l'Her-

zégovine, le premier plénipotentiaire ottoman ne se faisait aucune illusion sur l'accueil que cette manière de voir trouverait auprès du ministère où, malgré les avis réitérés des plénipotentiaires, on semblait toujours croire, à en juger par le télégramme du 28 juin, que le veto de la Porte empêcherait les puissances de se rallier à l'idée d'une occupation étrangère. De fait, cette dépêche du premier plénipotentiaire ottoman demeura sans réponse, et la Porte n'accéda aux idées qui étaient exposées qu'après que les troupes autrichiennes eurent franchi la frontière de la Bosnie et à une époque où une pareille proposition ne pouvait plus les arrêter dans leur marche sur Sarajévo.

Mais pendant que la Porte jugeait l'idée de la Commission européenne comme trop avancée, les deux autres plénipotentiaires ottomans, à qui le télégramme adressé à la Sublime-Porte fut communiqué quelques heures après qu'il eut été expédié, la trouvèrent tout au contraire insuffisante. Frappés de l'insistance que le Congrès ou du moins les puissances qui décidaient de sa marche avaient mise dans l'affaire de l'occupation des deux provinces, et fortement préoccupés des inconvénients que les représentants de l'Angleterre signalaient, ils étaient d'avis que ce qui pressait le plus c'était de trouver un moyen de fermer le protocole demeuré ouvert sans brusquer les choses. Ils pensaient que la proposition d'une

Commission européenne était de nature à raviver plutôt le débat qu'à l'apaiser, et à nous attirer le danger que le prince de Bismarck avait signalé lorsqu'il avait dit que dans le cas où la Turquie ne se rallierait pas à la manière de voir des puissances, celles-ci aviseraient à leurs propres intérêts.

Sous l'influence de ces idées, ils déclinaient l'opinion émise par leur premier plénipotentiaire. L'unité d'action était indispensable et une scission entre les représentants de la Porte, dans un pareil moment, aurait pu amener de graves inconvénients. Aussi, après bien des discussions, on convint d'adresser à la Porte le télégramme suivant qui fut expédié le 1er *juillet :*

« *Les puissances qui nous sont le plus favorables dans le Congrès nous pressent beaucoup pour l'affaire de la Bosnie et de l'Herzégovine. Elles considèrent essentiel d'éviter une décision de la Porte qui serait en contradiction avec l'opinion émise par le Congrès et qui le mettrait en demeure, pour ainsi dire, de formuler quelque chose de précis.* »

« *Le protocole, comme j'ai déjà eu l'honneur de le télégraphier à Votre Altesse, reste ouvert pour nous. Il s'agirait de le fermer sans brusquer les choses. Nous pensons à cet effet que pour éviter de graves complications et pour gagner, si possible, du temps, la Porte, dans le cas où elle ne croirait pas devoir résister ouvertement*

à l'opinion du Congrès, pourrait nous autoriser à faire la déclaration suivante : « Le gouvernement I. ottoman « a pris en très haute et très sérieuse considération l'opi- « nion émise par le Congrès relativement aux moyens « propres à amener la pacification de la Bosnie et de « l'Herzégovine et se réserve de s'entendre directement « avec le Cabinet de Vienne à cet égard. » C'est là une idée que nous partageons tous les trois. Certes, si l'on pouvait éviter de faire toute déclaration cela ne vaudrait que mieux ; mais le protocole demeurant ouvert, nous serons bien un jour ou l'autre obligés de nous expliquer, et il nous a semblé utile de soumettre à la haute appréciation de Votre Altesse une formule qui nous paraît répondre aux exigences de la situation au sein du Congrès et sur laquelle nous croyons pouvoir nous entendre avec le comte Andrassy. »

Le 4 et le 5 juillet les plénipotentiaires ottomans recevaient les deux télégrammes suivants :

« S.-Porte, le 3 juillet. — Vous êtes autorisés à faire au Congrès la déclaration suivante : « Le gouvernement impérial a pris en très sérieuse considération l'opinion émise par le Congrès relativement aux moyens propres à amener la pacification de la Bosnie et de l'Herzégovine et il se réserve de s'entendre directement et préalablement avec le Cabinet de Vienne à cet égard. »

« *Sublime-Porte, le* 4 *juillet. — Par mon dernier télégramme d'hier, je vous ai transmis la déclaration à faire au Congrès, au nom du gouvernement impérial, pour l'affaire de la Bosnie et de l'Herzégovine. Cette déclaration, qui est conforme à l'idée que vous m'avez suggérée par votre télégramme n°* 76, *a été approuvée par le Conseil des ministres et sanctionnée par S. M. I. le sultan. Nous y avons ajouté seulement le mot* préalablement *pour bien expliquer que l'occupation ne doit avoir lieu qu'après notre entente avec le Cabinet de Vienne. Je vous enverrai incessamment des instructions au sujet de l'arrangement qu'il s'agit de conclure à cet effet avec le gouvernement austro-hongrois.* »

En y réfléchissant, les plénipotentiaires ottomans pensèrent qu'ils pouvaient prendre sur eux d'insérer dans la déclaration quelques mots indiquant que l'introduction d'une armée étrangère dans le pays pour y inaugurer des réformes administratives était une question d'une délicatesse extrême et que, afin que cette occupation effectuée sous les yeux de l'Europe et sous l'influence de ses conseils ne dégénérât pas de son caractère primitif, il importait que les arrangements à intervenir entre l'Autriche et la Porte fussent placés sous la sauvegarde de l'honneur européen. Il sembla que toutes ces idées pouvaient être exprimées par une phrase très courte et, en conséquence, la déclaration faite par les

plénipotentiaires ottomans par devant le Congrès fut de la teneur suivante :

« *Le gouvernement impérial ottoman a pris en très sérieuse considération l'opinion émise par le Congrès relativement aux moyens propres à amener la pacification de la Bosnie et de l'Herzégovine.* Il y met une confiance entière, *et il se réserve de s'entendre directement et préalablement avec le Cabinet de Vienne à cet égard.* »

Un peu avant la séance, les plénipotentiaires ottomans avaient communiqué au comte Andrassy le texte qui précède. Celui-ci s'empressa de le montrer au prince de Bismarck qui se fit répéter deux fois la phrase il y met une confiance entière. *Il regarda après ça le comte Andrassy dans le blanc des yeux et, comme ce dernier ne dit rien, il s'achemina en silence vers le buffet.*

Dans la journée du 7, on avait reçu à Berlin un télégramme daté du 6, et dans lequel la Porte annonçait que la nouvelle de l'occupation autrichienne répandue dans le pays y avait causé une grande surexcitation et que les musulmans couraient aux armes en déclarant qu'ils étaient décidés à se sacrifier jusqu'au dernier, ainsi que leurs compatriotes chrétiens, pour résister à l'entrée de l'étranger. « *Aussitôt, continuait le télégramme, que ces nouvelles nous sont parvenues, nous avons pris les mesures nécessaires pour calmer les*

esprits. Il était pourtant convenu que le Cabinet de Vienne devait s'entendre avec nous, avant de procéder à l'occupation, sur les conditions et les détails et, de notre côté, nous voulions prendre certaines dispositions pour préparer la population. Cependant, c'est le consul austro-hongrois à Sarajévo et son drogman qui ont répandu dès à présent dans le pays la nouvelle de l'occupation et ont occasionné cette grande agitation.

« Veuillez informer de ce qui précède le comte Andrassy afin qu'il n'attribue pas ce qui se passe en Bosnie aux insinuations des autorités locales. »

Les plénipotentiaires ottomans s'abouchèrent immédiatement avec le comte Andrassy ; le résultat de leur conversation fut télégraphié à la Porte le 8 juillet dans les termes suivants :

« Je présentai au comte Andrassy la nécessité de s'entendre avec nous au préalable afin d'empêcher quelque explosion qui irait à l'encontre des intentions des deux gouvernements. Le comte, qui d'abord avait semblé ne pas vouloir admettre les explications que je lui ai données sur la base des instructions de Votre Altesse et qui disait que les décisions du Congrès devaient être exécutées, promit de télégraphier au comte Zichy de s'informer auprès de Votre Altesse des causes qui provoquaient cette effervescence et des moyens qu'il y aurait lieu d'adopter pour la calmer. »

Le 9, Son Altesse le grand vizir adressait au premier plénipotentiaire un télégramme personnel dans lequel, après avoir confirmé le contenu du télégramme du 6 concernant l'effervescence des esprits en Bosnie, il le chargeait de s'adresser confidentiellement au comte, de lui exposer la situation et de l'engager à renoncer à la mesure de l'occupation. Le télégramme en question portait entre autres :

« *Malgré les ordres péremptoires que nous ne cessons de leur envoyer, les autorités de Bosnie se trouvent dans l'impossibilité de calmer les esprits. La Sublime-Porte fait donc un appel chaleureux aux sentiments d'amitié et de justice du gouvernement de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et le prie instamment de vouloir bien ajourner la mise à exécution de son plan jusqu'à ce que nous puissions nous entendre avec le Cabinet de Vienne sur les mesures à prendre d'un commun accord en Bosnie et en Herzégovine. Il est probable que dans l'intervalle le gouvernement austro-hongrois, appréciant la sincérité de notre désir et de notre ferme intention d'assurer la prospérité de ces provinces, ainsi que le rapatriement et l'installation des réfugiés dans leurs foyers, voudra bien renoncer à l'occupation et nous confier entièrement la tâche qu'il se propose de remplir. C'est par ordre de Sa Majesté Impériale le sultan que je vous charge de faire immédiatement dans le sens qui*

précède auprès de Son Excellence M. le comte Andrassy une démarche confidentielle. Le résultat favorable de vos efforts à cet égard sera l'objet de la haute satisfaction de notre Auguste Maître et vous rendra digne de nouvelles récompenses. »

Le lendemain, c'est-à-dire le 10, *la Porte expédiait à ses plénipotentiaires un nouveau télégramme annonçant que les mêmes symptômes d'effervescences se manifestaient en Herzégovine.*

« *A en juger par la surexcitation des esprits, disait le télégramme, et par les préparatifs qui se poursuivent si activement, il est à prévoir que les troupes autrichiennes, en franchissant la frontière, rencontreront une résistance unanime opiniâtre. Des calamités graves en pourraient résulter, d'autant plus que l'armée, composée de Bosniaques, est décidée à fraterniser avec le peuple.* »

Les événements se sont chargés de montrer combien étaient vraies les informations reçues par la Porte au sujet de l'effervescence et de la surexcitation des esprits en Bosnie et en Herzégovine. Seulement, on ne saurait assez déplorer que la situation qu'elles dénotaient eût été portée si tard à la connaissance de la Porte. Le télégramme du 26 *juin, qui avait servi de base à l'argumentation des plénipotentiaires ottomans dans la séance dans laquelle on avait agité la question de ces deux provinces, avait un caractère tout différent et le*

soin que le ministère avait pris de parler des obstacles que l'occupation rencontrerait parmi la population, dans un télégramme séparé et destiné à être communiqué à lord Salisbury seulement, indiquait suffisamment que l'intention de la Porte ne pouvait être de porter la discussion générale sur ce point. Le télégramme contenant la déclaration à faire au Congrès était du 3 ; il avait été confirmé, ainsi qu'on l'a vu, par un télégramme subséquent du 4. Si la Porte eût connu à ce moment la situation vraie dans les deux provinces, il eût certes mieux valu ne pas autoriser ses plénipotentiaires à faire la déclaration dans les termes que nous avons transcrits plus haut, déclaration qui, en principe, admettait l'occupation autrichienne en réservant seulement une entente. En revanche, les télégrammes des 6, 8, 9 et 10 juillet démontraient que l'état des esprits en Bosnie et en Herzégovine ne permettrait pas la mise à exécution de la mesure adoptée par le Congrès sans une grande effusion de sang et, dans ce cas, il eût certainement mieux valu pour la Porte répondre à la proposition anglaise par une déclaration plus conforme à l'état des choses. Le pire c'était que dans l'intervalle les choses avaient marché à Berlin comme en Bosnie.

Nous avons dit que les Autrichiens avaient été engagés dès le lendemain de la séance du 26 juin à entrer en Bosnie sans attendre l'assentiment et pas même la

réponse de la Porte et que le comte Andrassy résistait à ces conseils. Il est cependant facile de rattacher l'attitude et le langage du drogman du consulat d'Autriche à Sarajévo à ces encouragements qui étaient prodigués au comte à Berlin. On aura voulu lancer un ballon d'essai pour sonder les dispositions de la population au sujet d'une occupation immédiate. Les nouvelles répandues par le drogman ayant effarouché la population on se sera convaincu à Vienne que l'entrée des troupes rencontrerait une résistance armée, et comme on n'avait pas encore réuni le nombre de troupes qu'on croyait devoir suffire à l'occupation, on se sera très probablement décidé à ne pas suivre immédiatement le conseil du prince de Bismarck et à retarder le mouvement militaire jusqu'au moment où l'on aurait achevé les préparatifs commencés. Que le défaut de troupes ait été le seul motif du retard des Autrichiens, c'est ce qui est amplement prouvé par le fait que le 28 juillet, c'est-à-dire dès que les préparatifs eurent été achevés, on a franchi la Save sans s'arrêter devant aucun scrupule. Nous faisons cette observation pour mieux montrer la disposition d'esprit dans laquelle les plénipotentiaires austro-hongrois se trouvaient au moment où la Porte demandait qu'on persuadât au comte de renoncer à l'idée d'occupation. La convention anglo-turque et la cession de Chypre qui venaient d'être divulguées à ce

moment contribuaient aussi à exciter la convoitise des Autrichiens. Ceux-ci avaient eu de très bonne heure connaissance de l'arrangement secrètement conclu entre la Turquie et l'Angleterre, il ne faut pas en douter, pas plus qu'il n'y a lieu de douter qu'ils auront mis dans le secret M. de Bismarck vis-à-vis duquel le comte Andrassy n'aurait jamais osé garder le silence sur un sujet de pareille importance, et pendant que les Anglais, qui avaient pris Chypre, trouvaient naturel de seconder l'occupation de la Bosnie par les Autrichiens, ceux-ci, de leur côté, devaient évidemment redoubler d'efforts pour ne pas sortir du Congrès moins avantagés que les Anglais.

Le 4 juillet, un télégramme de la Porte apprenait aux plénipotentiaires ottomans l'existence d'une convention signée entre l'Angleterre et la Turquie un mois auparavant au sujet de l'Asie-Mineure et de Chypre. Ils furent, on ne peut plus le nier, contrariés de n'avoir pas connu plus tôt un fait de cette importance qui, s'il avait été connu à temps, leur eût donné le droit d'exercer sur les plénipotentiaires britanniques une pression beaucoup plus forte que cela n'avait été le cas. Le 7 juillet, la convention était ébruitée et probablement publiée même à Londres. Immédiatement on connut le fait à Berlin et, dès ce moment, les Autrichiens, profitant du désarroi jeté dans les rangs de ceux qui ne la

connaissaient pas d'avance, se montrèrent encore plus intraitables dans leurs exigences. Le 8 juillet la Commission de rédaction s'occupa de l'article relatif à la Bosnie. Elle se trouvait placée sous la présidence du prince de Hohenlohe et avait choisi pour son secrétaire-rapporteur, M. Desprez, troisième plénipotentiaire de France. Ces deux personnalités nous étaient, en général, peu sympathiques. Cependant cette fois M. Desprez avait voulu se montrer moins intransigeant que d'habitude et proposa pour la clause relative à la Bosnie une phrase dans laquelle il motivait l'occupation par la nécessité de pourvoir au plus tôt à la pacification du pays. M. de Haymerlé protesta avec beaucoup de vivacité contre une pareille rédaction. D'après lui on n'avait besoin d'aucune phrase, d'aucune explication ; il ne s'agissait que de déclarer purement et simplement que les deux provinces seraient occupées et administrées par l'Autriche-Hongrie. Le premier plénipotentiaire ottoman essaya de faire adopter par la Commission, et surtout par M. de Haymerlé, quelque phrase se rattachant à la déclaration qu'il avait faite, au nom du gouvernement impérial, dans la séance du 4 en plein Congrès. Mais la Commission se prononça avec une unanimité remarquable contre toute pareille insertion.

La déclaration du gouvernement ottoman avait été faite, disait-on, en vue du protocole ; elle y avait été

insérée ; on n'avait plus à s'en occuper dans le traité et c'était affaire aux deux gouvernements de s'entendre entre eux. Le plénipotentiaire d'Italie, comte de Launey, fut le seul qui gardât le silence ; mais tous les autres membres de la Commission de rédaction ayant approuvé la manière de voir très absolue de M. de Haymerlé, non seulement on n'admit rien de ce que le plénipotentiaire ottoman avait proposé, mais on retrancha même la phrase dans laquelle M. Desprez donnait pour ainsi dire les motifs et, par conséquent aussi, le but de l'occupation. Cette rédaction, qui, d'après l'unanimité constatée parmi les membres de la Commission — sauf bien entendu la voix du plénipotentiaire ottoman — ne laissait pas de doute sur le parti auquel le Congrès devait s'arrêter, fut télégraphiée dès le 9 au matin à Constantinople.

Le 10 juillet, l'article relatif à la Bosnie et à l'Herzégovine fut lu en Congrès. Le protocole officiel (N° 11) rapporte à ce sujet ce qui suit : « Sur l'article relatif à la Bosnie-Herzégovine les plénipotentiaires ottomans déclarent s'en référer à la communication qu'ils ont eu l'honneur de faire au Congrès au nom de leur gouvernement. »

Cependant on doit à la vérité de dire que sur ce point le protocole officiel est pour le moins d'un grand laconisme. Voici ce qui se passa : Aussitôt après la

lecture de l'article proposé par la Commission de rédaction, les plénipotentiaires ottomans signalèrent que la rédaction n'avait pas tenu compte de la déclaration de leur gouvernement insérée dans le protocole du 4 juillet et qu'il était nécessaire de le compléter en ajoutant une phrase telle que, à cet effet, la Turquie et l'Autriche s'entendront préalablement entre elles, *ou telle autre que le Congrès approuverait et qui aurait la même portée. Le plénipotentiaire ottoman proposa même deux ou trois rédactions. Le comte Andrassy répliqua que ce qui était dans le protocole y resterait bien, mais qu'il n'y avait pas là matière à une modification de l'article proposé. M. de Bismarck approuva cette manière de voir, et il demanda rudement aux plénipotentiaires ottomans s'ils n'avaient pas autre chose à dire. Ceux-ci répétèrent encore une fois que la déclaration de leur gouvernement était explicite et qu'ils priaient le Congrès de s'y référer. Mais, à ces mots, le prince fit un signe d'impatience très prononcée et M. Desprez reprit la suite de la lecture des articles sans qu'aucun membre du Congrès ait rien dit.*

Ce qui est digne à noter surtout c'est que, malgré les demandes instantes des plénipotentiaires ottomans, le secrétariat, d'ailleurs très empressé à admettre les observations des membres du Congrès, ne consentit jamais à rectifier le protocole de ce jour sur ce point. Les

paroles exactes de M. de Bismarck et du comte Andrassy et celles des plénipotentiaires ottomans furent constamment supprimées malgré les corrections que ces derniers ne cessaient de faire, et, comme d'après la règle établie, le protocole n'était jamais lu en séance, la version officielle resta telle qu'elle avait été élaborée évidemment sur des ordres supérieurs.

A la fin de la séance du 10, M. Waddington s'approcha du premier plénipotentiaire et de l'ambassadeur ottomans qui étaient à se communiquer leurs impressions sur la marche des affaires. Les voyant très tristes, comme c'était bien naturel, il leur dit ces mots :

« — Vous êtes agités et vous avez raison de l'être. Je vous plains, mais malheureusement je ne puis rien pour vous. Le Congrès de Berlin est votre Ferrières. Cet homme, qui est assis à côté de moi, fait de vous ce qu'il a fait dans le temps de nos plénipotentiaires. Vous devez subir la loi du plus fort. Résignez-vous, car il n'y a pas d'autre parti à prendre. La Bosnie et l'Herzégovine sont perdues. Nous ne l'avons pu empêcher. Seulement tâchez de tirer un profit quelconque des Autrichiens. Prenez-leur de l'argent si vous pouvez ; réservez-vous quelques droits. Mais quant à aller au delà, c'est peine inutile. »

Réduits ainsi à ne compter que sur leurs propres ressources, convaincus que toute proposition faite au Congrès

relativement à l'occupation des deux provinces, rencontrerait un obstacle invincible dans le parti pris du prince de Bismarck, les plénipotentiaires ottomans pensèrent, et avec raison, que la seule voie qui leur demeurât ouverte était d'essayer de s'entendre directement avec le comte Andrassy. Bien que celui-ci eût pour lui l'appui déclaré du Congrès dans ses entreprises sur la Bosnie et l'Herzégovine, le caractère personnel du comte laissait espérer que, s'il était abordé directement, il se prêterait à des adoucissements et à des arrangements beaucoup plus facilement que s'il était interpellé en présence du prince de Bismarck. Le premier plénipotentiaire de Turquie l'entretint, dès le 10, du contenu du télégramme personnel de Son Altesse le grand vizir qui prescrivait de chercher à faire renoncer l'Autriche à son projet d'occupation. Il ne lui proposa pas une renonciation absolue comme le télégramme viziriel l'aurait désiré, car une pareille proposition l'aurait effarouché. Engager le comte Andrassy à renoncer à ce triomphe auquel son gouvernement attachait tant d'importance, auquel il avait subordonné la réunion du Congrès et que le Congrès lui avait rendu si facile, c'eût été, pensait le plénipotentiaire ottoman, tenter l'impossible, alarmer la politique autrichienne et précipiter des événements que la Turquie avait intérêt à retarder le plus possible. C'est à cela qu'il concentra ses efforts en repré-

sentant au comte les avantages qui découleraient d'une entente avec la Porte et, d'autre part, les inconvénients et les dangers d'une explosion révolutionnaire que l'entrée précipitée des Autrichiens en Bosnie ne manquerait pas de provoquer. Une fois qu'il l'aurait amené dans la voie d'une entente, le plénipotentiaire ottoman espérait induire le comte à n'occuper qu'une partie de ces provinces. Le comte se montra pourtant assez peu disposé à abonder dans la manière de voir du plénipotentiaire ottoman et, pour toute réponse, il dit qu'il avait télégraphié tout son plan au comte Zichy, que celui-ci devait en causer avec le grand vizir, que ses idées étaient modérées et qu'il ne voyait pas pourquoi la Porte ne les partagerait pas. En ce qui le concernait personnellement, le comte annonçait que, le jour même de la signature du traité, il partirait pour Vienne afin de s'entendre avec l'empereur sur l'adoption immédiate de mesures pour la Bosnie. Ceci se passait dans la matinée du 10. *Dans la séance du même jour, on a vu comment le Congrès, ou plutôt M. de Bismarck, s'exprimant au nom de toute la haute Assemblée, avait repoussé toute mention dans le traité d'une entente entre les deux gouvernements.*

Le 11, *dans la matinée et avant la séance, les plénipotentiaires ottomans reçurent sur cette même question plusieurs télégrammes du grand vizir dont quelques-uns*

avaient été retardés en route. Un de ces télégrammes contenait le projet d'une convention à proposer à la signature du comte dans le cas où il ne consentirait pas à renoncer à l'occupation, et un autre exprimait l'étonnement que la Sublime-Porte avait éprouvé en prenant connaissance de la rédaction projetée pour l'article relatif à la Bosnie et à l'Herzégovine et donnait pour instructions d'insister au sein du Congrès sur l'insertion d'une clause de nature à subordonner l'occupation temporaire à une entente entre la Sublime-Porte et l'Autriche. « *Autrement, disait le télégramme, vous ne donnerez pas votre adhésion à la rédaction dont il s'agit.* »

La Porte parlait, comme il résulte de la dernière partie de la phrase susmentionnée, dans la supposition qu'il ne s'agissait encore que d'une rédaction de la Commission. Elle ignorait qu'en attendant les choses avaient marché très vite et que la veille de la réception de ce télégramme à Berlin le Congrès avait repoussé tous les amendements proposés dans ce sens par les plénipotentiaires ottomans. Or, comment pourrait-on espérer que le comte Andrassy souscrirait à un arrangement tel que la Porte le désirait si l'on ne parvenait pas tout d'abord à le lier en le faisant consentir à faire insérer dans le traité le principe même de l'entente et comment pourrait-on revenir sur l'article que le Congrès avait

déjà voté la veille si ce n'était que du consentement du comte Andrassy ?

Le projet de convention proposé par la Porte, comme on le verra plus tard en détail, n'était, en effet, que la négation absolue et formelle de tous les avantages que l'Autriche avait eus en vue en insistant sur l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine. Il était très logique en ce sens qu'il prenait pour base le désir exprimé par les gouvernements européens de voir un moment plus tôt rétablir dans ces provinces l'ordre et la tranquillité. C'était là, on en conviendra, une manière fort habile d'interpréter en faveur de la Porte les principes humanitaires qui avaient servi de point de départ à la théorie de l'occupation. Mais par cela même il devenait impossible de croire que le comte Andrassy aurait accepté sérieusement la discussion sur ce terrain, aussi longtemps que le traité n'aurait pas autorisé la Porte à réclamer cette entente comme un droit. A toute force il fallait s'ouvrir cette voie, et cette voie après le vote du Congrès dans la séance précédente, il n'était possible de se l'assurer que par le consentement du comte Andrassy lui-même.

Le premier plénipotentiaire ottoman se transporta, par conséquent, chez le comte, dans la matinée du 11, *et l'amena, à la suite de longues explications, à admettre que l'article contînt un paragraphe final ainsi*

conçu : « A cet effet, les deux gouvernements se réservent de s'entendre entre eux sur le détail. » *Andrassy a soutenu plus tard qu'il n'avait accepté cette addition que parce qu'il croyait qu'elle ne se rapportait qu'au sandjak de Novi-Bazar. Le plénipotentiaire ottoman, de son côté, ne s'était pas expliqué sur ce point, mais dans sa pensée l'entente à intervenir se rapportait aussi bien à Novi-Bazar qu'à la Bosnie et à l'Herzégovine. Maintenant, si l'on prend en considération l'intérêt majeur qu'il y avait en ce moment à décider le comte à admettre volontairement une addition de cette nature, on justifiera, pensons-nous, le plénipotentiaire ottoman de n'avoir pas insisté sur une rédaction qui serait allée jusqu'à vouloir faire constater explicitement le caractère provisoire de l'occupation et la nécessité d'une entente préalable. Le comte Andrassy n'en aurait même pas voulu entendre parler, et on en serait resté pour l'entente à la déclaration ottomane consignée dans le protocole.*

Dans la séance du même jour, le plénipotentiaire ottoman annonça qu'il avait à présenter un amendement sur l'article relatif à la Bosnie. Naturellement, le président s'empressa de lui refuser la parole, mais Andrassy, qui était assis tout près de lui, lui ayant soufflé à l'oreille que c'était affaire entendue entre les parties, le prince accorda alors seulement la parole au plénipotentiaire

ottoman qui fit ajouter séance tenante par le secrétariat le paragraphe en question.

Une fois ce résultat assuré et le principe de l'entente consacré par le traité, les plénipotentiaires ottomans s'empressèrent, au sortir de la séance, d'entretenir le comte du projet de convention qu'ils venaient de recevoir. Force lui fut de se déclarer prêt à le discuter ; on le lui montra, mais, après l'avoir parcouru, il s'excusa de ne pas se trouver à même d'exprimer une opinion, bien qu'il lui parût contenir entre autres des dispositions qui n'étaient pas de nature à soulever des difficultés. Il demanda aussi à avoir une copie qui lui fut remise dans la soirée avec prière de vouloir bien faire connaître aux plénipotentiaires ottomans sa manière de voir le lendemain matin. Cependant, après avoir parcouru rapidement le projet dont le premier plénipotentiaire ottoman lui avait déjà donné une fois lecture, le comte Andrassy lui avait exprimé son étonnement qu'il n'en eût pas été question jusqu'à ce moment avec le comte Zichy. Il montra, sans le lire, un télégramme de celui-ci qui indiquerait que l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Constantinople était en train de s'entendre ou même qu'elle s'entendait déjà avec la Porte. Il répéta que lui aussi (Andrassy) désirait se mettre d'accord avec nous, avouant que les troupes austro-hongroises fissent leur entrée en Bosnie et en Herzégovine, qu'il ne pouvait

cependant signer une convention sans prendre les ordres de l'empereur et que pour accélérer tout cela il avait l'intention de se rendre au plus tôt à Vienne dans le but de s'aboucher avec l'empereur. En résumé, ce jour-là, c'est-à-dire le 11, *les plénipotentiaires ottomans se trouvaient dans la situation suivante : Un télégramme du* 10, *qu'ils avaient reçu le* 11 *au matin, leur prescrivait de faire insérer dans l'article du traité relatif à la Bosnie et à l'Herzégovine les mots* occupation temporaire et entente préalable. *L'article, en attendant, avait été déjà voté par le Congrès, dès la veille, malgré leurs observations ; ils recevaient aussi l'ordre de faire accepter au comte Andrassy une convention que celui-ci faisait mine d'accepter en principe afin de gagner du temps, mais qu'il refuserait évidemment de signer. La modification brusque de l'article n'étant pas possible en Congrès, ils s'étaient rabattus sur le comte Andrassy et étaient parvenus à faire insérer dans le traité, par son entremise, les expressions qui consacreraient l'entente en principe. D'un autre côté, ils avaient remis au comte copie du projet de convention qu'il désirait être à même d'étudier de plus près. Pour affronter maintenant l'orage que ne pouvait manquer de soulever la proposition d'un changement radical de l'article relatif à la Bosnie, ils avaient besoin d'instructions plus formelles de leur gouvernement et c'est là, précisément, ce qu'ils*

firent en expédiant dans la journée même un télégramme à Son Altesse le grand vizir dans lequel, après avoir rendu compte de ce qui s'était passé, ils s'exprimaient dans les termes suivants :

« *Le comte Andrassy ne signera pas la convention ; le temps nous manquera pour cela. Le changement de l'article provoquera un tollé général contre nous et M. de Bismarck, pour les raisons que j'ai bien des fois exposées à Votre Altesse, ne nous sera pas favorable. Cependant nous nous conformerons aux ordres de Votre Altesse et nous pouvons, si vous nous y autorisez, refuser de signer tant qu'on n'aura pas admis la substitution à cet article d'un autre article dont Votre Altesse voudra bien nous faire connaître la teneur. Nous pouvons aussi insister pour qu'on insère les mots de* entente préalable et occupation provisoire *en refusant de signer. Nous pouvons encore demander une déclaration des plénipotentiaires, ou de l'Autriche seule en dehors du traité, et à laquelle nous subordonnerons notre signature. Votre Altesse voudra bien m'indiquer ce qu'elle croit convenable. Ce sera, dans tous les cas, une très grosse affaire, et il faudra bien que nous ayons des instructions spéciales avant samedi à midi. J'implore Votre Altesse de ne pas nous laisser dans le doute. Dans le cas où nous ne recevrons pas d'ordre contraire, nous signerons.* »

Le lendemain, 12 juillet, le Congrès s'occupa de l'économie générale du traité. La veille au soir la Commission de rédaction tint sa dernière séance. Le premier plénipotentiaire ottoman proposa au plénipotentiaire d'Autriche, M. Haymerlé, d'adopter, en ce qui concernait l'article relatif à la Bosnie et à l'Herzégovine, un arrangement typographique qui permît de mieux comprendre que le paragraphe final que le Congrès venait d'adopter se rapportait aussi bien au district de Novi-Bazar qu'à la Bosnie et à l'Herzégovine. Pour éviter tout malentendu sur ce point, il voulait que tout l'article ne formât qu'un tout jusqu'aux mots à cet effet *et que la phrase commençant par ces mots fût détachée de manière à former un alinéa séparé. Les membres présents à la Commission gardèrent le silence et ne donnèrent aucun appui au plénipotentiaire ottoman, pas même pour l'adoption de cet arrangement typographique. MM. Desprez, rapporteur de la Commission, et Jasmund, secrétaire, exprimèrent l'avis qu'un pareil arrangement typographique impliquait trop clairement une question de fond pour qu'ils pussent se le permettre à défaut d'une décision de la Commission. Quant à M. de Haymerlé, il déclara s'opposer à tout arrangement de ce genre pour la raison que si le désir du plénipotentiaire ottoman était admis, l'entente se rapporterait même à l'occupation de la Bosnie-Herzégovine pendant que la*

pensée du Congrès et du comte Andrassy était évidemment de ne subordonner cette occupation à aucune entente. Le plénipotentiaire ottoman insistant pour l'adoption de sa proposition par la même raison que M. de Haymerlé mettait en avant pour la combattre, celui-ci quitta la salle des délibérations pour aller consulter le comte Andrassy. Au bout d'une heure il revint pour déclarer que le comte repoussait catégoriquement la demande du plénipotentiaire ottoman. Ce dernier se réserva d'en entretenir lui-même le comte le lendemain.

Avant la séance du 12, il l'entretint en effet avec beaucoup d'insistance, mais le comte Andrassy opposa une résistance invincible. « Vous voulez donc, disait-il au plénipotentiaire ottoman, que j'admette l'entente pour l'occupation de la Bosnie aussi et conséquemment que je l'y subordonne. Mais alors tout est bouleversé. » Et comme le plénipotentiaire ottoman disait qu'il porterait la question devant le Congrès, « Vous n'avez qu'à parler, répliqua le comte, probablement le prince de Bismarck se chargera de la réponse. » On se sépara sans avoir rien conclu. On entra dans la salle et le plénipotentiaire ottoman n'attendait que le moment de saisir le Congrès de la difficulté que le comte Andrassy venait de soulever, lorsqu'il le vit quitter sa place et venir près de lui pour lui annoncer que, tout bien considéré, il acceptait l'arrangement qu'il avait refusé tout à l'heure.

Les deux plénipotentiaires s'adressèrent alors à M. Desprez pour lui faire connaître qu'ils étaient tombés d'accord et l'article fut rédigé tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le traité. Que s'était-il passé dans l'intervalle ? On peut et l'on doit croire, bien qu'on ne puisse l'affirmer, que le comte Andrassy avait consulté le président et que celui-ci, afin de ne point se trouver dans le cas de faire usage encore une fois de son influence présidentielle contre les plénipotentiaires ottomans, aura conseillé au comte Andrassy de céder. Mais en résulte-t-il que le comte avait lieu de se méfier des dispositions du Congrès et que les plénipotentiaires ottomans auraient eu quelque chance de rouvrir la question bosniaque à leur profit s'ils soulevaient un incident en séance plénière ? On peut en douter, puisque dans la séance du 11 *personne n'avait paru s'intéresser à l'addition proposée par les plénipotentiaires ottomans et que, la veille encore, les membres du Congrès, délégués dans la Commission de rédaction, n'avaient semblé prendre aucune part à la discussion, sauf pour constater qu'elle avait une portée réelle, et que, ce jour-là même, M. Desprez ne faisait dépendre l'adoption que du seul consentement du comte Andrassy. Au fond, personne ne se serait franchement opposé à l'avis du prince de Bismarck; son avis était connu et tout porte à croire que la concession faite par le comte n'était, comme nous le disions plus*

haut, que la conséquence de la répugnance du président de faire, une fois de plus, acte de volonté et d'autorité vis-à-vis des plénipotentiaires ottomans au moment même où les travaux du Congrès touchaient à leur fin.

Les détails qui précèdent ont leur valeur. Plus tard on verra que le cabinet de Vienne a essayé d'interpréter le dernier paragraphe de l'article 25 comme ne se rapportant qu'à Novi-Bazar. Et cependant, si cela était ainsi, quel aurait donc pu être le sens de la résistance opposée par le comte Andrassy à la proposition du plénipotentiaire ottoman ? Mais il n'y a pas eu seulement de la résistance de sa part. Les explications échangées entre le plénipotentiaire ottoman et MM. Andrassy et Haymerlé ne laissent place à aucun doute, à aucune interprétation. La phrase telle qu'elle avait été convenue avec le comte Andrassy était celle-ci : « *A cet effet, les gouvernements de Turquie et d'Autriche se réservent de s'entendre* sur le détail. » *Le traité porte au lieu de* sur le détail, sur les détails. *Il y a entre les deux versions une nuance sensible. Laquelle des deux doit être tenue pour authentique ? Entre le protocole que tous les membres ont vu et signé avant qu'il fût imprimé et le traité qui fut signé comme de raison sans que personne ait eu l'idée de le relire, c'est le protocole, pensons-nous, qui doit faire foi.*

La portée du paragraphe en question tel qu'il est

dans le texte du traité est très claire par elle-même, mais lorsqu'on veut aussi se donner la peine de prendre en considération les faits que nous venons d'exposer, on s'étonnera que le Cabinet de Vienne ait jamais pensé pouvoir élever des difficultés quant au sens de cette clause. Il est vrai qu'une fois que l'on admet que le traité stipule qu'une entente aura lieu entre les deux gouvernements pour la Bosnie, on admet aussi nécessairement que, d'après le traité, cette entente devrait précéder l'occupation et l'on aboutit ainsi à la conclusion que l'entrée sans entente constitue une infraction au traité. Intéressé à nier cette conséquence, le Cabinet de Vienne était amené à combattre le principe dont elle découle et à soutenir pour les besoins de sa cause que l'alinéa final de l'article se rapporte uniquement à Novi-Bazar. Mais cette thèse est, comme on l'a vu, insoutenable de tout point, soit qu'on s'en rapporte au texte du traité, soit qu'on consulte les faits qui ont précédé et accompagné la rédaction si tourmentée de l'article 25.

Dans cette même journée du 12, le comte Andrassy faisait dire aux plénipotentiaires ottomans par M. Kosjek, qu'après avoir étudié le projet il trouvait qu'on pourrait s'arranger et qu'il avait télégraphié au comte Zichy de demander à la Porte que le premier plénipotentiaire ottoman se rendît à Vienne immédiatement

après la signature du traité pour s'entendre sur la convention.

Le lendemain 13 *avait été fixé pour la signature du traité. Les plénipotentiaires ottomans en avaient prévenu leur gouvernement ; ils lui avaient aussi fait connaître par le télégraphe, le texte des principaux articles et la dernière modification introduite dans l'article relatif à la Bosnie et à l'Herzégovine. Dans leur télégramme du* 11, *ils avaient exposé leurs idées sur ce qui restait à faire et ils avaient annoncé que, s'ils ne recevaient pas contre-ordre ou de nouvelles instructions, ils se croiraient autorisés à signer. La séance pour la signature avait été fixée à* 2 *heures* 1 /2. *Il avait été entendu aussi que les différents plénipotentiaires enverraient leurs cachets au secrétariat à midi. La préoccupation principale des plénipotentiaires ottomans était que les instructions de la Porte n'arrivassent trop tard. Et ici il n'est peut-être pas hors de propos de faire remarquer combien les plénipotentiaires ottomans étaient moins avantagés que leurs collègues, même sous le rapport des communications qu'ils entretenaient avec leur gouvernement. Pendant que tous les autres avaient, grâce aux chemins de fer, le moyen de correspondre par écrit avec leurs gouvernements à heure fixe et que la multiplicité des lignes télégraphiques entre Berlin et les autres capitales les mettait à l'abri de toute crainte de*

retard ou d'accident, les plénipotentiaires ottomans avaient dû, eu égard à la rapidité que le Congrès mettait à son œuvre, à la grande distance qui les séparait de Constantinople et à défaut de départs journaliers de bateaux à vapeur, ils avaient dû, disons-nous, renoncer à toute correspondance écrite et s'en remettre entièrement aux seules communications télégraphiques. Pour comble de contrariétés, les quelques lignes télégraphiques qui avaient été rétablies après la guerre entre Constantinople et l'Europe étaient encore d'un fonctionnement défectueux qui avait déjà donné lieu à des plaintes fondées aussi bien de la part du ministère que de la part des plénipotentiaires.

Heureusement cette fois leurs craintes ne se réalisèrent pas. Dans la matinée du 13 juillet, les plénipotentiaires ottomans recevaient les instructions qu'ils avaient sollicitées pour la signature du traité. Ces instructions étaient ainsi conçues :

« Vous insisterez d'abord sur la substitution à l'article 25 tout entier d'un article rédigé ainsi qu'il suit :

« Les provinces de la Bosnie et de l'Herzégovine se-
« ront occupées provisoirement par l'Autriche-Hongrie
« et cette occupation sera subordonnée à une entente
« directe entre la Sublime-Porte et le Cabinet de
« Vienne. »

« Si, malgré votre insistance, le Congrès refuse d'ad-

mettre cette rédaction, vous demanderez une déclaration des plénipotentiaires ou de l'Autriche en dehors du traité, établissant le caractère provisoire de l'occupation et la subordination à une entente entre les deux puissances. Dans le cas où cette dernière proposition serait également rejetée par le Congrès, vous déposerez au Congrès, avant de signer le traité, la note officielle suivante :

« *L'article dans le traité qui doit être signé aujourd'hui par Leurs Excellences les plénipotentiaires des puissances signataires des traités de* 1856 *et de* 1871 *et relatif à l'occupation par les troupes autrichiennes des provinces de la Bosnie et de l'Herzégovine n'étant nullement conforme à la déclaration que les plénipotentiaires de Sa Majecté Impériale le sultan avaient cru devoir faire à la séance du* 4 *juillet et qui se trouve consignée dans le protocole* N° 12, *les soussignés s'empressent de déclarer officiellement, d'ordre de leur gouvernement, avant même de signer le traité, que la Sublime-Porte entend réserver ses droits de souveraineté sur les provinces de la Bosnie et de l'Herzégovine dont l'occupation par les troupes austro-hongroises ne saurait être que provisoire. Les soussignés déclarent en même temps que cette occupation doit être subordonnée à une entente entre la Sublime-Porte et le gouvernement de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique.* »

« *Si le Congrès refuse aussi de recevoir cette notification de votre part et d'en prendre acte, vous vous abstiendrez dans ce cas de signer.* »

La difficulté de l'exécution des instructions était devenue très grande dans l'intervalle. Il est vrai que c'étaient les plénipotentiaires ottomans eux-mêmes qui avaient suggéré la substitution à l'article 25 *d'un autre plus avantageux pour leur gouvernement. Mais, en faisant cette proposition le* 11, *ils espéraient encore que la signature du traité aurait pu être retardée au delà du* 13. *Cependant, la volonté tenace du prince de Bismarck avait vaincu tous les obstacles. La revision du traité s'était faite avec une rapidité incroyable. Par une innovation due à l'initiative du prince, le traité, au lieu d'être écrit, ce qui aurait pris du temps, avait été imprimé. On avait travaillé nuit et jour sans relâche et, le* 13 *au matin, le traité était déjà imprimé, relié et déposé sur la table du Congrès. Prétendre introduire à ce moment-là la moindre modification, c'eût été en quelque sorte jeter le défi au prince de Bismarck. Les conséquences d'une rupture pouvaient être on ne peut plus graves. Se figure-t-on la Turquie, après le mémorandum de Berlin, après les conférences de Constantinople, après le protocole de Londres, rompant en visière une fois encore avec toute l'Europe, ses plénipotentiaires quittant la salle du Congrès avec éclat pour se retirer*

dans un isolement complet et laisser les puissances libres d'apprécier, de condamner et de réprimer ce qu'on appelait déjà l'attitude perturbatrice de la Turquie ? A plusieurs reprises le prince avait déclaré en présence de ses collègues et des plénipotentiaires ottomans que si la Turquie refusait de signer il ne s'en trouverait pas embarrassé. Et si le cas s'était présenté, certes M. de Bismarck n'aurait pas reculé devant les conséquences de ses paroles.

Quelques jours auparavant, on avait pu détourner le Congrès de la pensée d'une garantie d'exécution, mais on y serait revenu bien certainement et avec une rudesse très accentuée le jour où la Turquie aurait fait mine de combattre ouvertement les volontés de l'Europe. Les plénipotentiaires ottomans tremblaient, c'est le mot, à l'idée de la responsabilité qu'ils auraient assumée s'ils devenaient, eux qui avaient été envoyés à Berlin pour chercher un allégement aux maux qui accablaient leur pays, l'instrument ou la cause de quelque nouvelle calamité. Pour ne pas courir ce danger, il fallait donc à tout prix éviter de se trouver face à face avec M. de Bismarck et, dès lors, de toutes les alternatives indiquées par le ministère Impérial, celle consistant à essayer de traiter directement avec les plénipotentiaires autrichiens leur sembla la seule pratique.

Ils se rendirent, par conséquent, à l'ambassade d'Au-

triche vers 10 *heures ; à ce moment le comte était sorti, mais, à midi, ils furent prévenus qu'il était rentré et ils s'empressèrent de retourner chez lui. Le comte Andrassy se trouvait seul ; ils lui dirent que le moment approchait où le traité allait être signé et que, conformément aux instructions très catégoriques qu'ils venaient de recevoir, ils désiraient que les explications qu'il leur avait souvent données de vive voix sur l'occupation des deux provinces fussent constatées par écrit. Le texte du traité était très laconique à cet égard ; les discussions du Congrès avaient été également écourtées ; il importait au maintien des bonnes relations des deux empires qu'aucune place ne fût laissée à des malentendus en ce qui concernait les droits souverains du sultan, le caractère provisoire de l'occupation et la nécessité d'une entente préalable. Ceci dit, on remit au comte le projet de la déclaration dont les plénipotentiaires ottomans avaient l'ordre de demander la signature. Ce document était ainsi conçu :*

« *Afin de mieux préciser le sens de l'article relatif à la Bosnie et à l'Herzégovine du traité soumis aujourd'hui à leur signature et sur le désir exprimé par les plénipotentiaires ottomans au nom de leur gouvernement, les plénipotentiaires austro-hongrois déclarent au nom du gouvernement de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique que les droits de souveraineté de*

Sa Majesté Impériale le sultan sur les provinces de Bosnie et d'Herzégovine demeurent réservés, que l'occupation dont il est question dans l'article susmentionné ne saurait être que provisoire et qu'elle reste subordonnée à une entente entre la Sublime-Porte et le gouvernement impérial et royal. »

Le comte lut le papier une première et une seconde fois et dit que pour les droits de souveraineté du sultan il n'avait rien à objecter, mais du moment qu'il s'agissait de signer une convention et qu'il avait même télégraphié au comte Zichy à ce sujet, il ne voyait pas la nécessité de faire de nouveaux actes. Les plénipotentiaires lui firent remarquer que leurs instructions étaient catégoriques, qu'il pouvait leur indiquer les changements de rédaction qu'il croirait indispensables, mais qu'ils regrettaient de se trouver dans la nécessité de lui dire que, s'ils n'obtenaient pas une déclaration dans le sens indiqué, il ne leur resterait plus qu'à donner cours à leurs instructions. A ce moment, M. de Haymerlé étant entré dans la chambre, le comte lui donna connaissance de ce qui se passait et lui montra le projet de déclaration. M. de Haymerlé, après l'avoir parcouru, s'écria : « *Mais c'est impossible.* » — « *Je ne veux pas de ce mot, dit le comte, voyons s'il n'y aurait pas moyen de s'entendre.* » *Il reprit alors le papier, effaça les premières lignes qui faisaient allusion à une interprétation de*

l'article 25, admit le paragraphe concernant les droits de souveraineté du sultan dans lequel il substitua à l'expression demeurent réservés, *les mots* ne subissent aucune atteinte par le fait de l'occupation *et repassa le papier aux plénipotentiaires ottomans en ajoutant que cela devait suffire et que tout le reste était inutile. Ceux-ci, à leur tour, insistèrent. « Mais que disent vos instructions? » demanda M. de Haymerlé impatienté. Les plénipotentiaires ottomans répondirent qu'ils n'avaient pas l'ordre de les communiquer et prièrent le comte Andrassy de continuer. M. de Haymerlé demanda alors au comte si les plénipotentiaires autrichiens avaient le droit de signer un pareil acte. Le comte lui fit remarquer qu'il avait les pleins pouvoirs de l'empereur et que, d'ailleurs, il était son ministre des Affaires étrangères. M. de Haymerlé comprit à ces mots que le comte avait été plus convaincu qu'il ne l'avait pensé d'abord de l'opportunité de ne pas exaspérer les plénipotentiaires ottomans et se borna à envoyer dire au comte Carolyi de venir au plus tôt. Il s'établit alors entre les plénipotentiaires des deux États une de ces discussions qu'il est impossible de décrire dans ses détails, mais dans laquelle ils apportaient une ardeur contenue qui mit leur système nerveux à la plus dure épreuve.*

Des deux côtés, mais dans un sens différent, on se disait que leurs collègues devaient être déjà réunis dans

la salle du Congrès, que l'absence des plénipotentiaires des deux États ferait sensation, que la signature d'une pareille déclaration était une grosse affaire. On proposait ou rejetait différentes rédactions et ce ne fut qu'au bout d'une demi-heure que le comte Andrassy se décida à adopter relativement à l'occupation qu'elle sera considérée comme provisoire *et à l'entente* qu'elle se fera sans retard.

Carolyi, qui était arrivé sur ces entrefaites, essaya de reprendre la discussion du commencement, mais il sentit bientôt que ce n'était pas le moment d'entrer dans de nouveaux développements.

Les plénipotentiaires autrichiens se retirèrent pour quelques minutes ; quand ils furent rentrés, les plénipotentiaires ottomans leur firent remarquer que la déclaration n'indiquait pas assez clairement que l'entente devait nécessairement précéder l'occupation. « Vous nous assurez maintenant, disaient-ils aux plénipotentiaires autrichiens, que vous ferez une entente pour l'occupation ; mais demain vous nous direz que vous avez été débordés par les événements, que vous avez été entraînés malgré vous, et vous entrerez en Bosnie sans vous être entendus avec le gouvernement du sultan. »

Sur ce point il s'établit un nouveau débat et le comte finit par ajouter le mot de préalable. *Les plénipotentiaires ottomans acceptèrent et l'on donna immédiate-*

ment à copier la déclaration qui, à ce moment, avait la forme suivante :

« *Sur le désir exprimé par les plénipotentiaires ottomans, au nom de leur gouvernement, les plénipotentiaires austro-hongrois déclarent, au nom du gouvernement de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, que les droits de souveraineté de Sa Majecté Impériale le sultan sur les provinces de Bosnie et de l'Herzégovine ne subiront aucune atteinte par le fait de l'occupation dont il est question dans l'article 26 du traité à signer aujourd'hui et que l'occupation sera considérée comme provisoire. L'entente préalable sur les détails se fera sans retard.* »

En copiant cependant on commit des fautes volontaires ou involontaires ; au moment de signer on recommença à discuter, et ce ne fut qu'après une nouvelle épreuve qu'on arriva enfin à une entente définitive et que M. de Haymerlé revint tenant à la main deux copies exactes dont il voulait faire signer l'une aux plénipotentiaires ottomans. Ceux-ci s'y étant refusés, les plénipotentiaires autrichiens signèrent seuls et remirent à leurs collègues le document qui se trouve aujourd'hui aux Archives de la Sublime-Porte et que nous reproduisons ici textuellement :

« *Sur le désir exprimé par les plénipotentiaires ottomans, au nom de leur gouvernement, les plénipoten-*

tiaires austro-hongrois déclarent, au nom du gouvernement de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, que les droits de souveraineté de Sa Majesté Impériale le sultan sur les provinces de Bosnie et de l'Herzégovine ne subiront aucune atteinte par le fait de l'occupation dont il est question dans l'article relatif auxdites provinces du traité à signer aujourd'hui, que l'occupation sera considérée comme provisoire et qu'une entente préalable sur les détails de l'occupation se fera immédiatement après la clôture du Congrès, entre les deux gouvernements. »

« Berlin, le 13 juillet 1918.

« (*Signé*) : ANDRASSY, KAROLYI, HAYMERLÉ. »

Pendant tout ce temps, cependant, le comte Karolyi se montrait inconsolable en pensant à la mauvaise impression qu'un tel document produirait sur l'opinion publique en Autriche s'il venait à être connu. Pour éviter cet inconvénient, M. de Haymerlé proposa aux plénipotentiaires ottomans de s'engager à tenir cette déclaration secrète. « Nous avons, disait-il, d'autres documents secrets avec d'autres puissances pour cette même affaire » (1).

(1) *Il n'est pourtant pas parfaitement certain que M. de Haymerlé ait prononcé ces derniers mots.*

Mais les plénipotentiaires ottomans refusèrent de prendre un engagement au nom de leur gouvernement et il fut convenu seulement que la pièce ne serait pas livrée à la publicité *avant qu'on se fût entendu là-dessus. Ce point ainsi réglé, les plénipotentiaires ottomans prirent congé de leurs collègues emportant avec eux la déclaration signée, ainsi que le projet primitif sur lequel se trouvent les corrections faites au crayon par le comte Andrassy et dont la forme suffit pour attester tous les détails qui précèdent.*

Ainsi finit cette scène qui ne sera pas oubliée de sitôt par tous ceux qui y prirent part. Le comte Chottek, ministre d'Autriche-Hongrie à Bruxelles, disait à un diplomate : « Mon chef a eu à Berlin une conversation avec les plénipotentiaires ottomans qu'il ne voudrait voir recommencer pour rien au monde. »

De leur côté, les plénipotentiaires ottomans en pourraient dire autant et même plus. Le sentiment de la responsabilité qui pesait sur eux les accablait. D'une part, ils devaient exécuter leurs instructions ; d'autre part, ils tremblaient à l'idée que s'ils ne parvenaient pas à persuader les Autrichiens de signer cette déclaration, ils se verraient immanquablement réduits à refuser leur signature au traité et à provoquer un incident des plus graves.

Au contraire, en parvenant à arracher aux plénipotentiaires autrichiens cette déclaration, les plénipoten-

tiaires ottomans croyaient avoir sauvé pour le sultan, en dépit des dispositions défavorables de toute l'Europe qui avaient prévalu au sein du Congrès, les deux provinces. Avec la clause de la réserve des droits de souveraineté du sultan, avec celles concernant le caractère provisoire de l'occupation et de l'entente préalable, l'occupation n'avait plus, ne pouvait plus avoir le caractère qu'on avait voulu lui donner. Il y avait eu donc là pour les plénipotentiaires ottomans un vrai succès, autant du moins que le succès peut dépendre dans des affaires de cette nature du respect pour un engagement international contracté dans les circonstances les plus solennelles.

Cependant, pour en revenir à la suite de notre récit, toutes ces discussions, ces corrections, ces mises au net successives avaient pris bien du temps. Les autres plénipotentiaires étaient déjà réunis dans la salle du Congrès où l'absence des plénipotentiaires ottomans se fit remarquer d'autant plus que ceux-ci, dans l'incertitude du résultat de la discussion qu'ils allaient avoir avec les plénipotentiaires austro-hongrois, n'avaient pas envoyé au secrétariat leurs sceaux à midi comme cela avait été convenu la veille. Dans la salle du Congrès, le bruit se répandit bientôt qu'ils étaient en conférence avec le comte Andrassy et, comme l'heure se passait, les plénipotentiaires anglais avaient eu la bonté d'envoyer chez

eux M. Corry pour demander s'ils avaient oublié qu'ils devaient envoyer leurs sçeaux au secrétariat. L'apparition tardive des plénipotentiaires austro-hongrois et ottomans dans la salle du Congrès fit deviner naturellement à tout le monde qu'il s'était passé quelque chose entre eux au sujet de l'occupation. De bonnes raisons permettent de croire que M. de Bismarck en fut instruit par le comte Andrassy séance tenante. Dans ce cas, il ne doit pas s'en être montré très satisfait. Le prince n'était pas homme à trouver de bon goût que les plénipotentiaires ottomans s'avisassent d'arracher à son insu aux plénipotentiaires autrichiens un acte qui, s'il eût été respecté comme il devait l'être, aurait eu immanquablement pour effet d'enlever à l'Autriche en grande partie les avantages qu'elle avait tant convoités et pour lesquels elle avait tant travaillé au Congrès de Berlin.

A prendre la déclaration à la lettre, toute l'économie du traité de Berlin était modifiée. La première pensée de M. de Bismarck n'avait pu être que d'annuler en pratique la valeur de l'engagement pris par les plénipotentiaires autrichiens, en engageant ceux-ci encore plus fortement qu'il ne l'avait fait jusqu'alors à entrer en Bosnie sans trop se soucier de l'entente qu'ils étaient tenus désormais de conclure immédiatement après la clôture du Congrès. Cette préoccupation suffirait d'ailleurs pour expliquer la froideur marquée avec la-

quelle il reçut les remerciements officiels que le premier plénipotentiaire ottoman s'est cru en devoir de lui adresser à la fin de la dernière séance, froideur qui contrastait singulièrement avec les adieux pleins de bienveillance que lui fit au sortir de la salle la famille du prince.

Le lendemain 14 juillet, le premier plénipotentiaire ottoman eut une entrevue avec sir Henry Elliot, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, qui était venu la veille à Berlin pour s'aboucher avec lord Salisbury. On parla entre autres de l'affaire de la Bosnie en termes généraux. Sir H. Elliot exprima l'idée qu'il serait avantageux pour la Porte d'aliéner à l'Autriche l'administration du sandjak de Novi-Bazar contre une indemnité pécuniaire. Le plénipotentiaire ottoman se récria contre cette idée sur laquelle sir H. Elliot n'insista pas, en la caractérisant même comme une opinion tout à fait personnelle.

Ce furent là les dernières paroles échangées à Berlin au sujet de la Bosnie et de l'Herzégovine. Le 15 juillet, le premier plénipotentiaire ottoman recevait de Son Altesse le grand vizir le télégramme suivant :

« Sublime-Porte, le 14 juillet.

« *Je remercie sincèrement Votre Excellence, au nom de la Sublime-Porte, des efforts qu'Elle a bien voulu*

faire pour arracher des plénipotentiaires autrichiens la déclaration relative à la Bosnie et à l'Herzégovine.

« *Le comte Zichy m'a remis hier copie d'un télégramme par lequel le comte Andrassy accepte une entente préalable avec nous sur les dispositions à prendre pour l'occupation et il se montre tout disposé à signer à cet effet une convention avec nous. Je viens, par conséquent, conformément au désir exprimé par le comte Andrassy, prier Votre Excellence de se rendre à Vienne aussitôt qu'Elle n'aura plus rien à faire à Berlin pour conclure avec le Cabinet de Vienne l'arrangement dont il s'agit, suivant mes instructions précédentes. Nous tenons à ce que cet arrangement soit conclu un moment plus tôt parce que l'effervescence et l'agitation en Bosnie et en Herzégovine augmentent de jour en jour.* »

TABLE

La Diplomatie turco-phanariote 5
Le Congrès de Berlin..... 41
Rapport secret adressé a la Sublime-Porte par Carathéodory Pacha, plénipotentiaire turc au Congrès de Berlin en 1879..... 61
Sommaire 61
I. — Le prince de Bismarck..... 65
II. — La situation au moment de l'ouverture du Congrès..... 75
III. — Bulgarie et Roumélie orientale..... 91
IV. — Bosnie et Herzégovine..... 129

Imprimé sur caractères spéciaux

des « Éditions Bossard »

SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU